

INITIATION À LA RECHERCHE INFORMATIVE ET DOCUMENTAIRE

à l'usage des étudiants
de première année
de l'enseignement
supérieur
pédagogique

Option
Sciences humaines

SOMMAIRE

1	Distinguer information et documentation	3
PREMIÈRE PARTIE : S'INFORMER		9
2	Cibler les informations recherchées	11
3	Collecter des informations scientifiques	19
4	Collecter des informations didactiques	31
5	Traiter les informations	35
6	Référencer des informations	37
DEUXIÈME PARTIE : SE DOCUMENTER		45
7	Définir ce qu'est un document	47
8	Établir la typologie des documents	51
9	Collecter des documents scientifiques	57
10	Collecter des documents didactiques	61
11	Référencer des documents	67
12	Exploiter scientifiquement des documents	69
13	Préparer des documents pour la classe	73
14	Exploiter didactiquement des documents	79

DISTINGUER INFORMATION ET DOCUMENTATION

Lorsqu'un professeur se livre à ce qu'on appelle la « recherche documentaire », pour construire par exemple le contenu d'une leçon et rassembler les ressources nécessaires à l'activité des élèves, il met en œuvre, en réalité, deux démarches conjointes qu'il convient de distinguer.

- **Il s'informe**, c'est-à-dire qu'il prend connaissance d'une série de « travaux » publiés sur le sujet qu'il désire traiter. Il établit ainsi un « état de la question » qui l'aide à dégager les lignes de force de son cours, à cerner les données essentielles, à mettre au point le contenu scientifique et le contenu didactique.
- **Il se documente**, c'est-à-dire qu'il rassemble différentes « sources » dont il désire faire usage pour favoriser chez les élèves des apprentissages intellectuels. Il sélectionne parmi ces sources celles qui lui paraissent les plus pertinentes et, avec l'aide des renseignements recueillis dans les ouvrages d'information, il anticipe leur exploitation didactique.

La démarche d'information et la démarche de documentation sont donc naturellement associées. En s'informant, le professeur se fait une première idée des documents intéressants à sélectionner. En se documentant, il découvre les points qui nécessitent un complément d'information. **S'informer et se documenter sont néanmoins deux opérations de nature distincte.** La première consiste à rechercher, pour en acquérir la maîtrise, les interprétations que donnent les spécialistes du sujet abordé. La deuxième vise à rassembler, pour apprendre aux élèves à les exploiter, des matériaux documentaires, des témoignages, des « traces » du passé.

□ Quelques précisions et conseils...

- S'initier à la recherche informative et documentaire poursuit un double objectif pédagogique : familiariser les futurs professeurs avec les techniques heuristiques pour les outiller eux-mêmes, mais aussi pour les rendre aptes à **partager ces techniques** avec leurs élèves dans le cadre d'un enseignement centré sur l'apprentissage de compétences.
- Lorsqu'il s'informe, un professeur doit **être attentif aux acquis des disciplines voisines.** La connaissance des méthodes de recherche utilisées par les spécialistes d'autres sciences ne peut qu'enrichir les façons de penser et d'agir.

Imaginons un professeur d'histoire désireux de mieux comprendre les conditions de vie des habitants de Rome à l'apogée de l'Empire. Il lui faudra bien sûr s'informer du sujet dans des ouvrages relevant de sa discipline. Mais, s'il veut porter un regard original sur le phénomène, quoi de plus judicieux que de s'ouvrir aux problématiques

Information n. f. (du latin *informatio* « action de façonner, de donner forme, de fabriquer ») : renseignement sur quelque chose ou quelqu'un ; action de prendre des renseignements.

Documentation n. f. (du latin *documentum* « leçon, avis, indice ») : ensemble des pièces qui servent de preuves, de témoignages ; action de rechercher ces pièces.

Travaux n. m. : ouvrages scientifiques considérés comme le résultat d'une suite de recherches intellectuelles menées avec méthode.

Sources n. f. (du latin *surgere* « sortir de terre, réapparaître ») : origine d'un renseignement ; documents, pièce originale à laquelle on se réfère pour affirmer quelque chose.

Trace n. f. (du latin *trahere* « tirer, entraîner, mouvoir ») : empreintes laissées par le passage de quelqu'un ou de quelque chose ; marques laissées par une action ; ce à quoi on reconnaît que quelqu'un ou quelque chose a existé ; ce qui subsiste d'une réalité passée.

Historiographique adj. (du grec *istoria* « enquête » et *graphein* « écrire ») : qui a trait aux ouvrages des auteurs chargés officiellement d'écrire l'histoire de leur temps ; qui est relatif au travail de ces auteurs ; qui concerne l'ensemble des ouvrages écrits sur un problème particulier de l'histoire à une époque donnée.

soulevées par la sociologie urbaine contemporaine. La topographie de la ville ancienne témoignait-elle de ses fonctions économiques et de ses clivages sociaux ? Les banlieues étaient-elles déshéritées et violentes ? Existait-il une crise du logement dans la Rome antique ? Y pratiquait-on la spéculation immobilière ? Certains quartiers étaient-ils mal famés ? Connaisait-on des embarras de circulation ? Comment s'y prenait-on pour évacuer les déchets ? Etc. On s'en rend compte, l'aide du sociologue n'est pas superflue pour apprendre à poser les bonnes questions.

- Pour s'informer, le professeur doit absolument **consulter des ouvrages récents** ou du moins des ouvrages qui conservent une certaine actualité. La consultation de livres plus anciens ne relève plus, à proprement parler, de la démarche d'information. Ces ouvrages sont ce qu'on pourrait appeler de l'information historiographique. Ils renseignent moins sur les faits eux-mêmes que sur l'histoire de la recherche ou de la pédagogie.
- Il faut **se défier de l'apparence** que peut revêtir l'information. Celle-ci se présente parfois sous des formes qui entretiennent la confusion avec la documentation, au sens strict du terme. Un économiste peut, par exemple, communiquer les résultats de ses recherches en faisant appel à des tableaux statistiques, des graphiques, etc. Tous ces matériaux sont incorrectement appelés documents. Ce sont en réalité des informations, des propos d'experts présentés sous une forme autre qu'un texte de synthèse. Cela ne veut pas dire que ces matériaux sont impropres à une utilisation pédagogique. Il faut simplement ne pas se tromper sur leur nature lorsqu'on apprend aux élèves à les exploiter.

En histoire, la plupart des cartes qu'on utilise dans l'enseignement sont des instruments d'information qu'on désigne incorrectement du nom de document. La Carte de cabinet des Pays-Bas autrichiens, dite Carte de Ferraris, est effectivement un « document » de la fin du XVIIIe siècle. Elle a été levée sur le terrain, par des géomètres militaires autrichiens vers 1780. Par contre, la Carte des Pays-Bas autrichiens (1714-1794) publiée dans l'Atlas d'Histoire Universelle des éditions De Boeck est une « information » présentée sous une forme cartographique. L'une et l'autre cartes ne s'exploitent pas de la même manière et ne permettent pas l'apprentissage des mêmes savoir-faire. La seconde notamment ne peut pas être traitée comme un document, à moins qu'on étudie les atlas scolaires en tant que témoins de certaines pratiques pédagogiques.

- **L'information n'est pas seulement écrite.** Elle peut être orale. Il est loisible à un spécialiste de communiquer les résultats de ses recherches à l'occasion d'une conférence, d'une interview, d'un simple échange de propos. Le risque existe alors de confondre l'avis d'expert avec un témoignage oral.

Lors d'une activité de terrain à Wissant, près de Calais, des étudiants lisent le nom d'une rue : Louis Blériot. Ils interrogent une jeune dame installée sur le seuil de sa porte. La dame leur explique en quelques mots le rôle joué par cet aviateur qui fut le premier à traverser la Manche, en 1909. Il s'agit ici d'une information et cette information est plus ou moins fiable selon le degré de compétence de l'interlocutrice. Cette dernière n'est nullement un « témoin ». Elle n'a pas connu Blériot. Elle n'était pas née lorsque le vol a eu lieu. Elle ne s'exprime pas, non plus, en qualité de « témoin indirect », c'est-à-dire de quelqu'un qui rapporterait le témoignage d'une autre personne ayant vécu les faits mais disparue depuis. Quelques mètres plus loin, d'autres étudiants observent une vieille maison. Une dame âgée en sort et leur demande ce qu'ils font. Les étudiants s'expliquent. La dame sympathise avec eux et leur raconte brièvement son existence dans cette maison, depuis son enfance jusqu'à nos jours. Il s'agit là d'un « témoignage », d'un « document ».

- Il arrive quelquefois que l'interlocuteur soit **à la fois « témoin » et « expert »**. Ses propos sont alors successivement information et documentation.

Des étudiants explorent le village de Monstreux, près de Nivelles. À deux pas de l'église paroissiale, ils s'avancent sur un chemin de campagne très broussailleux, au flanc d'un coteau surplombant des pâtures. Ce chemin n'est plus praticable qu'à pied. Pourtant, le professeur de géographie qui accompagne le groupe atteste qu'il y a dix ans il a parcouru ce même chemin en voiture. Puis il ajoute qu'en raison du remembrement des prairies dans le fond du vallon, plus aucun paysan n'emprunte le chemin pour se rendre sur ses terres et que le propriétaire se déplace, quant à lui, en traversant les pâtures. Des traces de circulation et l'ouverture des clôtures semblent en effet le confirmer. Lorsqu'il parle de son vécu, ce professeur est

Historien adj. (du grec *istor* « qui cherche à savoir, qui explore, qui questionne » ; celui qui rapporte ce qu'il sait, qui raconte) : se dit de quelque chose qui a trait au passé sans en provenir.

Historique adj. : se dit de quelqu'un ou de quelque chose qui appartient au passé, à un temps révolu.

Comment reconnaître une « information » ?

Une information présente diverses caractéristiques qui permettent de l'identifier en tant qu'avis d'expert actuel et non pas en tant que témoignage du passé. Il n'est pas possible de dresser une liste exhaustive de ces caractéristiques. C'est en lisant attentivement une information, en appréciant son style, son ton, ses propos, ses citations, ses références, etc., qu'on perçoit intuitivement qu'il s'agit bien d'un « travail » d'historien et non pas d'une « source » historique.

Le ton de l'exposé peut révéler que l'auteur écrit à une époque donnée à propos d'une autre époque, qu'il cite des personnages appartenant pour lui manifestement au passé.

Le style de l'exposé peut dévoiler sa nature. L'auteur s'exprime-t-il dans un langage actuel, en faisant usage d'un vocabulaire propre à son temps ou, du moins, différent de celui de l'époque qu'il traite ?

«... On pourrait croire que cette simplicité des mœurs, cette « saleté extrême » dont il [le duc de Vendôme] tirait vanité, manifestait chez ce petit-fils d'Henri IV une royale indifférence à sa condition élevée et un louable souci de garder une certaine familiarité avec ses subordonnés. Au contraire, c'est le même duc de Vendôme qui accoutumait ses subalternes à l'appeler « Monseigneur » ou « Votre Altesse », épithètes réservées au dauphin et au roi. Les réceptions sur la chaise percée participaient à la même tactique : l'intimité, la nudité, dans la haute société du XVIIIe siècle, loin d'être humiliante pour celui qui la dévoile, l'est pour celui qui en est témoin. Ici aussi, il arrive qu'il y ait des réticences. Le duc de Parme avait un jour envoyé son évêque en ambassade auprès du duc de Vendôme. Le digne ecclésiastique « se trouva bien surpris d'être reçu par Monsieur de Vendôme sur sa chaise percée, et plus encore de le voir se lever au milieu de la conférence, et se torcher le cul devant lui. Il en fut si indigné que, toutefois sans mot dire, il s'en retourna à Parme sans finir ce qui l'avoit amené, et déclara à son maître qu'il n'y retournerait de sa vie après ce qui lui étoit arrivé (Saint-Simon) ...»

J.-C. BOLOGNE, *Histoire de la pudeur* (collection *Pluriel*), Paris, Hachette, 1986, p. 163.

Les indications fournies par la page de couverture de l'ouvrage (ici la référence de l'extrait) sont riches d'enseignement : elles précisent qui est l'auteur de l'exposé et de quand date celui-ci

Lorsque l'auteur cite les sources dont il s'est inspiré, le caractère informatif de son exposé apparaît d'autant mieux.

Témoignage n.m. (du latin *testimonium* « attestation, déposition, preuve ») : donnée servant à établir la vérité ; ce qui est l'indice, le signe ou la preuve d'une réalité.

« témoin », son commentaire est « témoignage », c'est-à-dire « documentation ». Mais lorsqu'il exprime son point de vue sur l'évolution du site, le professeur est « expert » et son avis, en forme d'hypothèse explicative, est « information ».

Ce **caractère mixte des données**, à la fois informatives et documentaires, se retrouve dans bon nombre de livres, dont les auteurs citent leurs sources, en totalité ou partie, dans le corps de leur exposé ou en annexe. Bref, il importe d'aborder distinctement les travaux et les sources, l'information et la documentation. Avec des élèves, on utilisera des travaux pour apprendre comment lire les avis d'experts. On fera appel aux sources pour apprendre comment entrer en contact avec la réalité elle-même, indépendamment du filtre de l'interprétation. On ne confondra pas, en tout cas, les deux démarches.

LE POINT DE VUE DU SPÉCIALISTE

«... Lire les travaux. Non pour se farcir la tête de trente-six théories qui voilent plus qu'elles n'éclairent souvent, et pour faire de leur examen critique l'essentiel de son propre exposé [...] mais pour se poser des questions et pour s'approprier des méthodes ; fréquemment le voisin a soulevé des problèmes et imaginé des moyens de les résoudre auxquels on n'avait pas songé.

Et aussi, à un autre moment du travail, pour comparer ses conclusions à celles obtenues pour d'autres régions et d'autres périodes, afin de constater les traits communs et les aspects originaux et, par la confrontation systématique du milieu qu'on a analysé et de ses composantes avec celui qu'aînés et émules ont étudié, de découvrir des éléments d'explication.

L. GENICOT, *Simple observations sur la façon d'écrire l'histoire*, dans *Travaux de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université catholique de Louvain*, Louvain-la-Neuve, 1980, page 15.

Faire la distinction entre un « témoignage » et un « avis d'expert ».

Consignes Les deux textes ci-dessous font allusion à ce que les spécialistes appellent la « motte féodale », c'est-à-dire la forme primitive du château fort. L'un des deux textes est un témoignage d'époque. Il a été écrit au XIIe siècle (*Vie de Jean de Warneton, évêque de Thérouanne*). L'autre texte (L. PIETRI, *Les débuts du Moyen Age*, dans *Le Monde et son Histoire*, Paris, Laffont, 1984, p. 715) est récent. Il a été rédigé par un historien de la deuxième moitié du XXe siècle.

- Repérer lequel des deux textes est « l'avis d'expert ».
- Pointer les arguments qui motivent ce choix (noircir la case).

Texte A «... Les châteaux du XIe siècle sont avant tout des forteresses. Mais leur valeur défensive est inégale : au début du siècle on utilise encore presque exclusivement des matériaux légers. L'enceinte fortifiée est constituée par une simple levée de terre surmontée d'une palissade de bois et parfois doublée de fossés remplis d'eau. À l'intérieur de ces fortifications sommaires se dresse, sur une éminence naturelle ou sur une simple motte de terre rapportée, une tour de bois utilisée ordinairement pour le guet et qui peut servir également de réduit de défense ...»

Texte B «... Les hommes les plus riches et les plus nobles de la région, pour se protéger de leurs ennemis, avaient l'habitude d'amonceler de la terre pour en faire une motte. Ils creusaient autour de la motte une fosse aussi large que possible et d'une grande profondeur. Ils fortifiaient le haut de la motte au moyen d'une palissade de planches très solidement assemblées et ils la renforçaient de tours. À l'intérieur de la palissade, au centre, ils édifiaient une forteresse. Celle-ci dominait l'ensemble. Elle était disposée de telle sorte que sa porte d'entrée n'était accessible que par un pont qui, partant du bord extérieur du fossé et, s'appuyant sur une série de piliers, s'élevait peu à peu et enjambait le fossé pour atteindre le sommet de la motte directement en face de la porte ...»

Le texte qui est l'avis d'expert est le texte _____

On reconnaît qu'il s'agit d'un avis d'expert pour les raisons suivantes :

- Ce texte est plus explicatif que narratif.
- Ce texte vise à mettre l'essentiel en évidence, il n'entre pas dans les détails.
- Ce texte analyse la situation d'autrefois, ce n'est pas un récit du temps passé.
- Ce texte fait allusion aux sources historiques sur lesquelles il se base.
- Ce texte est écrit dans un style actuel, il n'utilise pas un vocabulaire ancien.

Première partie

S'INFORMER

CIBLER LES INFORMATIONS RECHERCHÉES

L'enseignement traditionnel visait surtout à transmettre aux élèves des connaissances. Il se préoccupait peu de leur apprendre comment se débrouiller pour accéder par eux-mêmes à ces connaissances. Corollairement, cet enseignement évaluait surtout la capacité des élèves à mémoriser et à restituer le discours professoral. Il n'instrumentalisait pas les connaissances (factuelles et procédurales).

Compétence n.f. (du latin *competentia* « manière appropriée ») : capacité reconnue ; aptitude qui permet à quelqu'un d'agir ou de juger correctement.

En conséquence, beaucoup de choses étaient enseignées en pure perte tandis que le temps manquait pour former les compétences élémentaires. Se procurer l'information (pour trouver réponse à une question pertinente de recherche) en est une. Cette compétence est aujourd'hui reconnue comme essentielle aux acquis intellectuels des élèves et figure en bonne place dans les programmes de cours.

Entendons-nous. Faire l'apprentissage des techniques d'information n'a pas pour but d'amener les élèves à rassembler par eux-mêmes les éléments qui constituaient autrefois le discours du professeur. Il s'agit, pour celui-ci, de partager avec ses élèves, méthodiquement, systématiquement, les techniques qu'il utilise lui-même pour s'informer. Trop d'élèves finissent leurs études secondaires sans bien connaître les règles de la collecte de l'information.

Pourquoi, comment et où chercher ?

■ Circonscrire le champ d'investigation

Pour travailler efficacement, il est indispensable de **circonscrire le champ d'investigation**. Se rendre en bibliothèque ou surfer sur Internet sans avoir une idée précise de ce qu'on cherche ne peut qu'entraîner des pertes de temps et conduire à faire usage d'outils d'information peu appropriés.

- La première démarche consiste à **bien cibler l'objet de recherche**. Il n'y a d'enquête fructueuse que celle qui tente de rassembler les éléments de réponse à une question pertinente. Sans cette question de départ, on se condamne à travailler dans le vide, à errer intellectuellement.
- Il importe ensuite de **faire un effort de mémoire** pour mettre à plat ce qu'on connaît déjà de l'objet d'enquête. Bien souvent, on en sait plus qu'il n'y paraît. On peut aussi, éventuellement, noter ses représentations mentales, c'est-à-dire les idées spontanées qui viennent à l'esprit lorsqu'on évoque le sujet. Peut-être s'agit-il d'images stéréotypées, de clichés, d'idées convenues qu'il est judicieux de corriger, de nuancer, de compléter.
- Enfin, il faut **parcourir un aide-mémoire** pour avoir confirmation que les questions posées sont les bonnes et que les notions de

Bibliothèque n.f. (du grec *biblion* « tablette à écrire, livre » et *théké* « coffre, dépôt ») : lieu où sont réunis et classés des livres (et autres supports d'écriture) en vue de leur conservation et de leur lecture.

base disponibles sont correctes, attentives à l'essentiel et bien structurées. Il existe pour cela des ouvrages généraux qu'on appelle encyclopédies ou synthèses.

■ Trouver les données utiles

L'accès à l'information est aujourd'hui considérablement facilité par la révolution informatique. Le chercheur dispose d'une multitude de pages web pour accéder aux données utiles. Il suffit de **solliciter l'aide d'un moteur de recherche** en veillant à bien formuler la demande pour trouver des dizaines d'entrées potentielles. Mais les pages web ne répondent pas toujours précisément aux questions posées ni, surtout, de façon sûre. Les renseignements fournis doivent donc être complétés et vérifiés. Force est alors de travailler dans les lieux traditionnels de conservation de l'information : les bibliothèques (ou médiathèques). Le livre (papier ou numérique) demeure en effet le support principal du savoir...

Il existe de nombreuses **bibliothèques régionales et locales** bien outillées. On y trouve des ouvrages récents et de qualité. Dans les villes importantes, la bibliothèque publique principale est habituellement dotée d'un département éducatif où sont réunis les ouvrages destinés à la jeunesse et des collections à caractère didactique. On ne pense pas suffisamment à fréquenter ces établissements, ni à y amener les élèves pour y faire des recherches. Ces bibliothèques ont aussi l'avantage de pratiquer le prêt. Il est donc possible d'emporter temporairement les ouvrages utiles à l'école ou à la maison.

Les **bibliothèques scientifiques**, moins nombreuses, situées souvent à l'ombre des institutions d'enseignement supérieur, pratiquent plus difficilement le prêt. Il faut donc travailler sur place. En contrepartie, elles sont plus spécifiquement outillées pour rendre service aux chercheurs et aux enseignants.

Dans les bibliothèques, le repérage de l'information s'effectue par le biais de catalogues. Il y a deux grands types de catalogues :

- le **catalogue alphabétique**, qui classe les livres dans l'ordre alphabétique des noms d'auteurs ou, lorsque les ouvrages sont anonymes, dans l'ordre alphabétique des titres ;
- le **catalogue analytique ou systématique**, qui répertorie les livres par matières, par thèmes, par centres d'intérêt.

Catalogue n.m. (du grec *katalogos* « liste, registre ») : liste méthodique accompagnée de commentaires, d'explications.

Analytique adj. (du grec *analisis* « action d'examiner en détail, de défaire une trame ») : qui procède en décomposant un tout en ses éléments constitutifs.

Systématique adj. (du grec *sustêmatikos* « assemblage qui forme un tout cohérent, qui repose sur un ensemble de principes ») : ce qui fait partie d'un système, qui se conforme à un ordre méthodique de classement.

RENSEIGNEMENTS UTILES

Voici les adresses de quelques bibliothèques dont les catalogues peuvent utilement être consultés à distance

- | | |
|--|--|
| • Bibliothèque de l'École Normale Catholique du Brabant Wallon | www.bib.encbw.be |
| • Bibliothèque de l'Université Catholique de Louvain | www.bib.ucl.ac.be |
| • Bibliothèque de l'Université Libre de Bruxelles | www.bib.ulb.ac.be |
| • Bibliothèque Royale de Belgique | www.kbr.be |
| • Bibliothèque Nationale de France | www.bnf.fr |

■ Les grandes articulations de la « Classification Décimale Universelle »

0 GÉNÉRALITÉS	37	Éducation. Enseignement	73	Sculpture
01 Bibliographies. Catalogues	39	Ethnologie. Folklore	74	Dessin
03 Encyclopédies. Dictionnaires			75	Peinture
05 Publications périodiques. Revue	4	PHILOLOGIE. LINGUISTIQUE	77	Photographie
07 Journaux. Presse	43	Langues germaniques	78	Musique
	44	Langues romanes		
1 PHILOSOPHIE			8 LITTÉRATURES	
11 Métaphysique	5 SCIENCES		820 Littérature anglaise	
159.9 Psychologie	51 Mathématique		830 Littérature allemande	
16 Logique	53 Physique		840 Littérature française	
17 Morale. Éthique	54 Chimie		87 Littérature grecque et latine	
18 Esthétique	57 Biologie			
	58 Botanique		9 GÉOGRAPHIE. HISTOIRE	
2 RELIGIONS. THÉOLOGIES	59 Zoologie		91 Géographie	
26 Église chrétienne			92 Biographie	
29 Religions non chrétiennes	6 SCIENCES APPLIQUÉES		930 Sciences historiques	
	61 Médecine		940 Histoire de l'Europe	
3 SCIENCES SOCIALES. DROIT	62 Art de l'ingénieur. Technique		950 Histoire de l'Asie	
30 Sociologie	63 Agriculture		960 Histoire de l'Afrique	
32 Science politique	681.3 Informatique		970 Histoire de l'Amérique du Nord	
33 Économie			980 Histoire de l'Amérique du Sud	
34 Droit	7 ARTS		990 Histoire de l'Océanie	
	72 Architecture			

■ Quelques exemples de cotes d'identification de types d'ouvrage

(016)	Bibliographies	(075.2)	Manuels d'école primaire
(021.11)	Ouvrages de vulgarisation	(075.3)	Manuels d'école secondaire
(023)	Livres en format de poche	(075.8)	Outils de formation continuée
(024.7)	Livres pour enfants	(075)"311"	Manuels déclassés
(03)	Encyclopédies	(079.5)	Travaux d'étudiants. Travaux de fin d'études
(038)	Dictionnaires terminologiques	(082.2)	Recueils de documents écrits
(047.6)	Dossiers de coupures de presse	(083)	Catalogues d'exposition
(05)	Périodiques	(083.85)	Guides de monuments et de sites
(075.1)	Ouvrages parascolaires	(084.1)	Recueils de documents non écrits

Les catalogues de bibliothèque sont accessibles **sous la forme de fichiers**. Les références bibliographiques sont inscrites sur des fiches cartonnées d'un format standardisé de 12,5 cm x 7,5 cm. Ces fiches sont classées selon des règles variables d'une institution à l'autre. Dans beaucoup de bibliothèques publiques cependant, on emploie le système de classement dit « Classification Décimale Universelle », en abrégé « C.D.U. ». La classification décimale universelle possède un grand nombre de rubriques qu'on peut utiliser avec souplesse pour ventiler analytiquement n'importe quelle matière.

Les catalogues de bibliothèque, même dans les institutions modestes, sont aujourd'hui **accessibles sur Internet**. Il est alors aisé d'établir chez soi, avant de se rendre sur place, la liste des ouvrages à consulter.

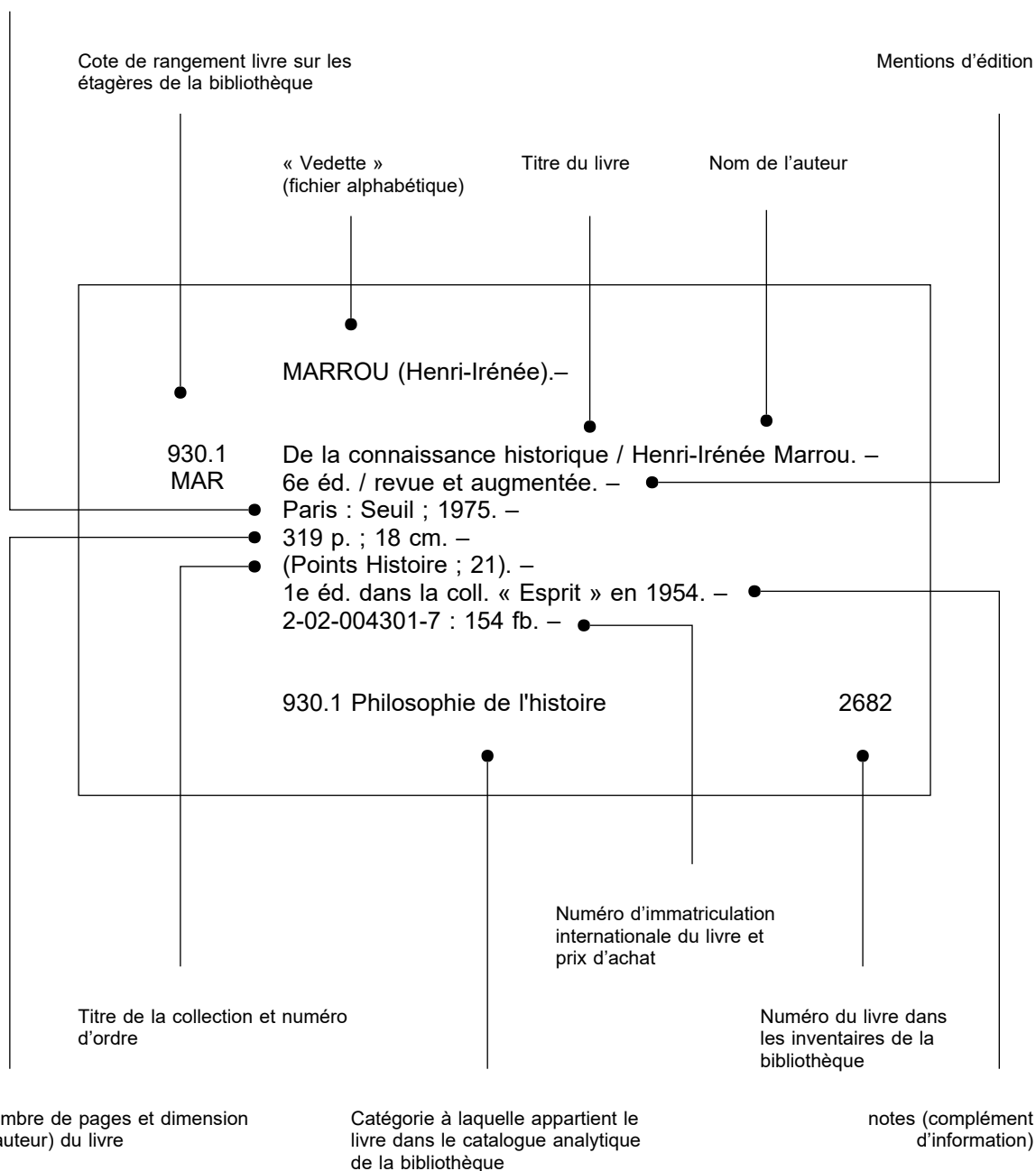
■ Réfléchir plutôt que compiler

Une fois les ouvrages en main, il faut les parcourir de manière réfléchie, en prenant le temps de laisser décanter les informations qu'on y trouve.

Comment lire une fiche bibliographique dans le catalogue-fichier d'une bibliothèque publique ?

Dans les bibliothèques publiques, les références des livres sont inscrites sur des fiches. Celles-ci sont classées dans des meubles à tiroirs. Ces fiches se conforment à des règles de présentation uniformisées. Voici la présentation d'une fiche (grandeur réelle) provenant d'un catalogue alphabétique des auteurs.

Lieu d'édition, éditeur et date
d'édition



Le temps est un facteur essentiel d'efficacité. Lorsqu'on recherche de l'information, il faut **éviter toute précipitation** et, notamment, ne pas multiplier les photocopies pour en finir au plus vite et rentrer chez soi. Souvent, en effet, de nouveaux besoins surgissent au fil des lectures. Ils justifient le recours à des ouvrages complémentaires qui, fréquemment, infléchissent l'orientation du travail. Il importe d'avoir ces ouvrages à portée de main. L'abus de photocopies est une véritable nuisance. La photocopie effectuée sans discernement favorise une approche accumulative de l'information, sans compter qu'elle est source de gaspillage.

Compiler v. tr. (du latin *compilare* « dépouiller, piller, voler, dérober ») : mettre des extraits de livres ou de documents bout à bout pour former un recueil ; rédiger un texte à l'aide d'emprunts et sans originalité

■ Prendre note intelligemment

S'informer utilement, c'est mettre l'accent sur la réflexion. On ne consulte pas des pages d'information pour mémoriser les idées d'autrui, mais pour stimuler sa propre intelligence. Il faut donc **éviter de prendre des notes trop vite**. Prendre note sans réfléchir impose à l'esprit une démarche d'enregistrement, de simple mise en mémoire. Cette façon de faire réduit la part de l'imagination, de la réflexion personnelle.

La prise de note doit s'effectuer dans le cadre d'**une lecture méditative** d'un ou de plusieurs paragraphes, voire d'un chapitre entier. Lire une première fois sans noter n'est pas une perte de temps. Au contraire, l'esprit en éveil détecte plus facilement ce qui est l'essentiel, c'est-à-dire ce qui vaut d'être pris en considération et mémorisé. Il perçoit aussi plus efficacement l'articulation des données et incite à les noter de façon plus cohérente.

Lorsqu'on prend note des informations, il importe de **ne pas copier servilement des phrases** ou des bouts de phrases, sauf lorsqu'on envisage de citer l'auteur. Il faut éviter de se mettre dans la dépendance des informations recueillies. L'important est moins d'enregistrer les idées de l'auteur que celles qu'on se forge personnellement au contact du point de vue d'autrui. La priorité doit être donnée à la fixation de ses propres pensées, du fruit de sa réflexion, et non pas à la copie du texte qu'on a sous les yeux, qui existe par lui-même et auquel on peut toujours se référer.

Pour classer les données collectées, il faut **avoir en tête un schéma directeur**, généralement induit de la problématique de recherche. On rédige alors des feuillets sur lesquels on note séparément les idées maîtresses glanées au fil des lectures. Ces feuillets, écrits seulement au recto, sont ensuite classés de manière analytique. Les informations principales et secondaires se placent alors logiquement les unes par rapport aux autres. La synthèse en est facilitée et le caractère personnel de la réflexion est naturellement mis en valeur. On peut procéder de la même manière avec un logiciel informatique de gestion de bases de données ou même de traitement de texte.

■ Veiller à l'appareil critique

Il faut être particulièrement attentif à **bien noter les références des ouvrages** (et les adresses des sites Internet) consultés. Ces références doivent être aussi complètes que possible. Rien n'est plus agaçant que de devoir retrouver l'origine de données mal répertoriées.

Référence n. f. (du latin *referre* « attribuer, rapporter, rendre, se référer à ») : note conçue pour renvoyer un lecteur à un texte, à une autorité.

Lorsqu'on désire citer un auteur, il convient de **transcrire scrupuleusement les extraits** choisis. Une citation négligée ou fautive donne toujours l'impression d'un manque de rigueur et de sérieux. Citer un auteur est une démarche tout à fait légitime. Ce qui est incorrect, par contre, c'est de faire passer les idées d'autrui pour les siennes, c'est-à-dire se livrer au plagiat. Il faut donc prendre soin de placer toute citation entre guillemets et d'indiquer d'où provient celle-ci en notant sa référence précise.

Plagiat n. m. (du grec *plagios* « qui n'est pas en ligne droite, qui emploie des moyens équivoques, qui est fourbe ») : action de piller un auteur, contrefaçon, vol littéraire.

Donner une cote C.D.U. à un choix de livres d'histoire

- Consignes** Vous venez d'être engagé(e) comme professeur d'histoire dans une école secondaire. Au fond d'un local, quelques cartons renferment des livres d'histoire. Le directeur vous demande d'en assurer le classement selon les règles de la « Classification Décimale Universelle ».
- Quelles cotes proposez-vous pour les livres dont les références figurent ci-dessous ?

- ADLER (Laure), *Secrets d'alcôve. Histoire du couple 1830-1930*, (Historiques, 62), Bruxelles, Complexe, 1990. _____
- ALBERT (Pierre), TERROU (Fernand), *Histoire de la presse (Que sais-je ?, 368)*, Paris, P.U.F., 1970. _____
- ARIÈS (Philippe), *Essais sur l'histoire de la mort en Occident du Moyen Âge à nos jours (Points Histoire, 31)*, Paris, Seuil, 1977. _____
- *Artisans de l'Égypte ancienne* (catalogue d'exposition), Morlanwelz, Musée Royal de Mariemont, 1981. _____
- BRAUDEL (Fernand), *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*. 1er volume, 6e édition, Paris, Colin, 1986. _____
- CHOURAQUI (André), *La vie quotidienne des hommes de la Bible (La vie quotidienne)*, Paris, Hachette, 1978. _____
- DE BELDER (J.), HANNES (J.), *Bibliographie de l'histoire de Belgique. 1865-1914*, Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine, Louvain, Nauwelaerts, 1965. _____
- DELORT (Robert), *Le Moyen Âge. Histoire illustrée de la vie quotidienne*, Lausanne, Edita, 1972. _____
- DE STOBBELEIR (D.), PERSOONS (E.), *Guide des archives en Belgique*, Bruxelles, 1972. _____
- FINLEY (Moses I.), *Les anciens Grecs. Une introduction à leur vie et à leur pensée*, Paris, Maspero, 1981. _____
- HALKIN (Léon-E.), *Initiation à la critique historique (Cahiers des Annales, 6)*, 4e édition revue, Paris, Colin, 1973. _____
- HAMPSON (Norman), *Histoire de la pensée européenne. 4 : Le Siècle des Lumières (Points Histoire, 7)*, Paris, Seuil, 1972. _____
- KRAMER (Samuel N.), *L'Histoire commence à Sumer*, 5e édition, Paris, Arthaud, 1975. _____
- LEROI-GOURHAN (André), *Pincevent. Campement magdalénien des chasseurs de rennes (Guides archéologiques de la France, 3)*, Paris, Ministère de la Culture, 1984. _____
- LE ROY LADURIE (Emmanuel), *Histoire du climat depuis l'an mil*. 1er volume (*Champs*, 108), Paris, Flammarion, 1983. _____
- MANDROU (Robert), *Introduction à la France moderne (1500-1640). Essai de psychologie historique (L'évolution de l'humanité, 52)*, Paris, Albin Michel, 1974. _____
- MESLIN (Michel), *L'homme romain. Des origines au 1er siècle de notre ère (Historiques, 32)*, Bruxelles, Complexe, 1985. _____
- *Règles des moines. Pacôme. Augustin. Benoît. François d'Assise. Carmel (Points Sagesses, 28)*, Paris, Seuil, 1982. _____
- SAUERLANDER (Willibald), *Le monde gothique. Le siècle des cathédrales. 1140-1260 (L'univers des formes)*, Paris, Gallimard, 1989. _____
- VILAR (Pierre), *Or et monnaie dans l'histoire. 1450-1920 (Science)*, Paris, Flammarion, 1974. _____

□ Comment se constituer un ensemble de ressources personnelles ?

Certains ouvrages – sur papier ou sur support numérique – sont d'un emploi si fréquent qu'il est presque indispensable de les posséder dans sa bibliothèque personnelle.

On n'insistera jamais assez sur la nécessité, pour un professeur compétent, de **disposer d'une bibliothèque personnelle** de base, non pas une bibliothèque coûteuse et volumineuse, mais une bibliothèque fonctionnelle et à jour. Pour préparer ses leçons, il n'est pas concevable de se satisfaire du tout-venant d'Internet.

Le professeur ne doit pas s'attendre à ce que son école pourvoie à tous ses besoins en matière d'instruments d'information (et de documentation). Il doit consentir un minimum de dépenses personnelles pour s'outiller. Rappelons d'ailleurs qu'il est possible de mentionner sur sa déclaration d'impôt des frais professionnels réels. Les sommes consacrées à l'achat de livres, de documents, de périodiques, d'abonnement à Internet, d'aménagement et d'entretien d'un bureau, etc. seront justifiées par des notes de frais soumises si nécessaire à l'administration du fisc.

LE POINT DE VUE DU SPÉCIALISTE

«... La lecture d'un livre d'histoire peut se faire à plusieurs niveaux suivant le but recherché. Certains livres, essentiels pour la connaissance d'une question d'histoire, doivent être lus attentivement et de manière exhaustive. D'autres, dont l'apport est complémentaire dans ce cas précis, peuvent être lus plus rapidement. Ce n'est pas un conseil cynique que d'inviter alors le lecteur à prendre simplement connaissance de l'introduction qui doit renseigner sur l'orientation de l'ouvrage, de la table des matières, qui permet de juger de la démarche suivie par l'auteur, enfin de la conclusion qui en principe doit mettre en valeur les apports du livre à la science. Bien entendu il faut se garder de s'en tenir là, mais on peut ne réserver une lecture attentive, la plume à la main, qu'aux chapitres qui intéressent la question étudiée. Dans tous les cas le lecteur a intérêt à lire plusieurs comptes rendus faits sur l'ouvrage par des spécialistes, qui pourront l'éclairer sur l'orientation et la valeur de celui-ci. Enfin signalons à ceux qui l'oublieraient que les index sont faits pour être utilisés, qu'ils permettent de rapides sondages pour juger du caractère d'un livre, mais aussi qu'ils facilitent les retours en arrière et les recherches ponctuelles.

Que les étudiants ne se fassent pas d'illusions. C'est ainsi que procèdent leurs maîtres. Pour un travail plus poussé de recherche, si la bibliographie de la question n'est pas indiquée dans un cours ou un ouvrage général, l'historien doit se constituer sa propre bibliographie, ne serait-ce que pour ne pas se donner le ridicule de présenter comme une découverte des faits ou des idées qui ont déjà fait l'objet de publications. Pour être efficace, le travail en bibliothèque doit être organisé. Il convient d'en utiliser au maximum les fichiers matières et les fichiers auteurs, en se défiant du caractère toujours plus ou moins partiel des premiers et du caractère souvent trompeur des titres d'ouvrages. Les bibliographies de ces ouvrages doivent être soigneusement consultées et le mieux est de mettre en fiches les indications concernant livres, articles de revues et autres documents imprimés. Le travail sur les documents d'archives ne peut commencer qu'après cette préparation longue et minutieuse ...»

A. CORVISIER, *Sources et méthodes en histoire sociale (Regard sur l'histoire, 38)*, Paris, S.E.D.E.S., 1980, pp. 121-122.

■ Fréquenter les librairies

Il existe plusieurs types de librairies. Certaines sont de simples tabac-journaux. D'autres sont des librairies générales, offrant des livres de toute nature. D'autres encore sont des librairies spécialisées.

Pour se procurer des ouvrages à caractère scientifique ou didactique, il faut **fréquenter les librairies spécialisées**. À défaut, on se condamne le plus souvent à ne pas trouver ce qu'on recherche, à rencontrer des interlocuteurs peu éclairés, à devoir passer commande et à attendre parfois longtemps les ouvrages demandés.

Il est évidemment possible, aujourd'hui, d'acheter les livres en ligne. Il importe, pour cela, de **se tenir au courant des parutions intéressantes**. Sur Internet, il n'y a pas de « tête de rayon » où les nouveautés sont mises en valeur. Il faut les repérer soi-même. Dans les librairies spécialisées, en revanche, elles sont étalées à la vue de tous. Voici quelques conseils pratiques pour « flâner utilement » en librairie.

- Les ouvrages susceptibles d'intéresser un professeur dans une discipline donnée ne sont pas tous rassemblés au même endroit. C'est l'habitude, dans beaucoup de librairies, de distribuer les livres spécialisés à travers plusieurs départements.
- Parmi les ouvrages proposés, une distinction doit être faite entre les livres scientifiques et la littérature de vulgarisation. Peu de libraires, en effet, font cette distinction. Sur les étals sont mélangés les collections scientifiques, la bonne vulgarisation et les récits plus ou moins romancés.
- Il faut prêter attention aux collections de poche, généralement rassemblées dans un département à part. Une foule d'ouvrages de qualité paraissent en format léger et, dans toutes les disciplines, de nombreux classiques sont l'objet de rééditions à bon marché.
- Les prix ne sont pas à dédaigner. Beaucoup de libraires offrent aux enseignants des primes de fidélité. Ces remises sont de l'ordre de 5 à 10%. Il est utile de faire une petite étude de marché avant d'effectuer ses achats.

■ Solliciter les éditeurs

Une autre manière de se tenir informé des parutions récentes consiste à **feuilleter les catalogues d'éditeurs**. La plupart d'entre eux diffusent périodiquement des opuscules contenant les titres disponibles et mettant en valeur les nouveautés. Ces catalogues s'obtiennent auprès des libraires ou des éditeurs eux-mêmes.

Toutefois, le plus simple est aujourd'hui de consulter ces catalogues directement sur **les sites Internet des éditeurs**.

■ Adresses « Internet » des principaux éditeurs en langue française

Actes Sud	www.actes-sud.fr
Albin-Michel	www.albin-michel.fr
Autrement	www.autrement.com
Belin	www.editions-belin.com
Belles Lettres	www.lesbelleslettres.com
Calman-Lévy	www.editions-calman-levy.com
Colin	www.armand-colin.com
De Boeck	www.deboeck.be
Delagrave	www.delagrave-edition.fr
Didier	www.editionsdidier.com
Gallimard	www.gallimard.fr
Grasset	www.editions-grasset.fr
Fayard	www.fayard.fr
Flammarion	www.flammarion.com
Hachette	www.hachette.com
Hatier	www.editions-hatier.fr
Labor	www.labor.be
Laffont	www.laffont.fr
Larousse	www.larousse.net
Livre de Poche	www.livredepoche.com
Magnard	www.magnard.fr
Minuit	www.leseditionsdeminuit.fr
Nathan	www.nathan.fr
Presses Universitaires de France	www.puf.com
Société d'Édition de l'Enseignement Supérieur	www.editions-sedes.com
Seuil	www.seuil.com
Stock	www.editions-stock.fr

Distinguer un livre scientifique d'histoire d'une fiction romanesque inspirée par l'histoire

- Consigne** Vous entrez dans une librairie avec l'intention d'acheter un livre d'histoire de bonne vulgarisation. Sur l'étal des nouveautés sont mélangés des textes scientifiques et des textes romancés. Vous feuilletez les pages pour vous faire une idée du type d'ouvrage.
- Des deux extraits ci-dessous, lequel paraît le texte scientifique ?
 - Entourez *Texte A* ou *Texte B*.

Texte A Texte de M. DRUON, *Les rois maudits*, t. 1, *Le Roi de fer*, nouvelle édition, 1970, ch. III.

«... Le roi passait par le marché à la viande, lorsque le bourdon de Notre-Dame se mit à sonner, en même temps qu'une grande rumeur s'élevait.
« Les voilà ! Les voilà ! » cria-t-on dans la rue.
La rumeur se rapprochait ; des passants se mirent à courir dans sa direction.
Un gros boucher sortit de derrière son étal, le tranchet à la main, en hurlant : « À mort les hérétiques ! »
Sa femme l'accrocha par la manche. « Hérétique ». Pas plus que toi, dit-elle. Reste donc ici à servir la pratique, tu seras plus utile, grand fainéant.»
Ils se prirent le bec. Aussitôt un attroupement se fit autour d'eux. « Ils ont avoué devant les juges ! » continuait le boucher.
– Les juges ? répliqua quelqu'un. On n'en connaît que d'une sorte. Ils jugent à la commande de ceux qui les payent. »
Chacun voulut alors faire entendre son avis.
« Les Templiers sont de saints hommes, ils ont toujours bien fait l'aumône.
– Il fallait leur prendre leur argent, mais point les torturer.
– C'était le roi leur plus fort débiteur. Plus de Templiers, plus de dette.
– Le roi a bien fait.
– Le roi ou les Templiers, dit un apprenti, c'est du pareil au même. Faut laisser les loups se manger entre eux ; pendant ce temps-là, ils ne nous dévorent pas. »
Une femme, à ce moment, se retourna, pâlit, et fit signe aux autres de se taire. Philippe le Bel était derrière eux et les observait de son regard glacial. Les sergents s'étaient insensiblement rapprochés, prêts à intervenir. En un instant l'attroupement se dispersa, et ceux qui le composaient partirent au pas de course en criant bien fort : « Vive le roi ! À mort les hérétiques ! ... »

Texte B Texte de B. GEREMEK, *Les marginaux parisiens aux XIVe et XVe siècles (collection Champs, 239)*, Paris, Flammarion, 1991, pp. 61 et 78-79.

...« Le raffinement des tortures médiévales⁷, qu'augmentent encore les progrès techniques⁸ du temps, permet de douter sérieusement de la véracité des aveux arrachés par la force. On mesurera la cruauté des supplices au nombre de morts consécutives à des sévices ou à celui des mutilations plus ou moins durables, plus fréquentes encore⁹. Le Parlement examine une affaire de ce type en 1491 : le procureur du Châtelet, se défendant des accusations qui sont portées contre lui, prouve que les tortures du Châtelet sont conduites en accord avec les recommandations d'un chirurgien, qu'elles sont exécutées par des personnes d'une très grande compétence (l'une d'elle a même quarante ans de pratique) et que c'est là un moyen de lutte indispensable contre les infractions et les crimes¹⁰, de plus en plus nombreux sur la place de Paris. Les tortures appliquées par les tribunaux parisiens¹¹ étaient en tout cas suffisamment sévères pour arracher n'importe quel aveu et par conséquent aussi des faux témoignages. Il arrive, au cours de l'instruction, qu'un accusé revienne sur les aveux formulés¹² ; des mensonges destinés à l'éviter se produisent également¹³. Les dépositions obtenues après plusieurs séances successives sont à considérer avec d'évidentes réserves¹⁴ »...

7. Cf. L. E. Halkin, *La cruauté des supplices de l'Ancien Régime, Revue historique du Droit français et étranger*, t. XVI, 1937, fasc. 1.

8. Comme en témoignent certains spécimens exposés dans les musées, ou l'iconographie : J. Millaeus, *Praxis criminis persecuendi*, Paris, 1541 ; J. Damhoudère, *La Pratique et enchiridion des causes criminelles*, Bruxelles, 1571 ; cf. A. Mellor, *La torture*, Paris, 1961 (2e éd.).

9. Archives nationales, X2a 12, fol. 404v (1399) – C'est une accusation en ce sens qu'adresse ici l'évêque de Paris au Châtelet JJ 143, Nr 297 (1392) – acte concernant les tortures subies à Senlis par un Parisien qui en est mort. *Registre criminel du Châtelet de Paris*, t. I, Paris, 1861, p. 546. Récit d'un prisonnier sur la mort sous la torture.

10. Archives nationales, X2a 60, sub. 3 may 1491 – Affaire de viol concernant deux « fillettes publiques » ; l'un des accusés meurt après avoir été torturé, l'autre reste estropié pour la vie.

11. Cf. description des tortures : L. Battifol, *Le Châtelet de Paris vers 1400, Revue historique*, t. LXIII, 1896, p. 269 ; G. Ducoudray, *Les origines du Parlement de Paris et la justice aux XIIIe et XIVe siècles*, Paris, 1902, pp. 506 et suiv.

12. *Registre criminel du Châtelet*, t. I, p. 21, t. II, pp. 217, 419, 472.

13. *Ibidem*, t. I, p. 546.

14. *Ibidem*, p. 145, p. 208 (trois tortures), p. 249 (à propos des tortures fréquentes à la prison papale d'Avignon).

COLLECTER DES INFORMATIONS SCIENTIFIQUES

Les instruments d'information se répartissent en plusieurs catégories répondant à des besoins spécifiques. On les aborde selon un ordre progressif, en commençant par les plus généraux et en finissant par les plus spécialisés.

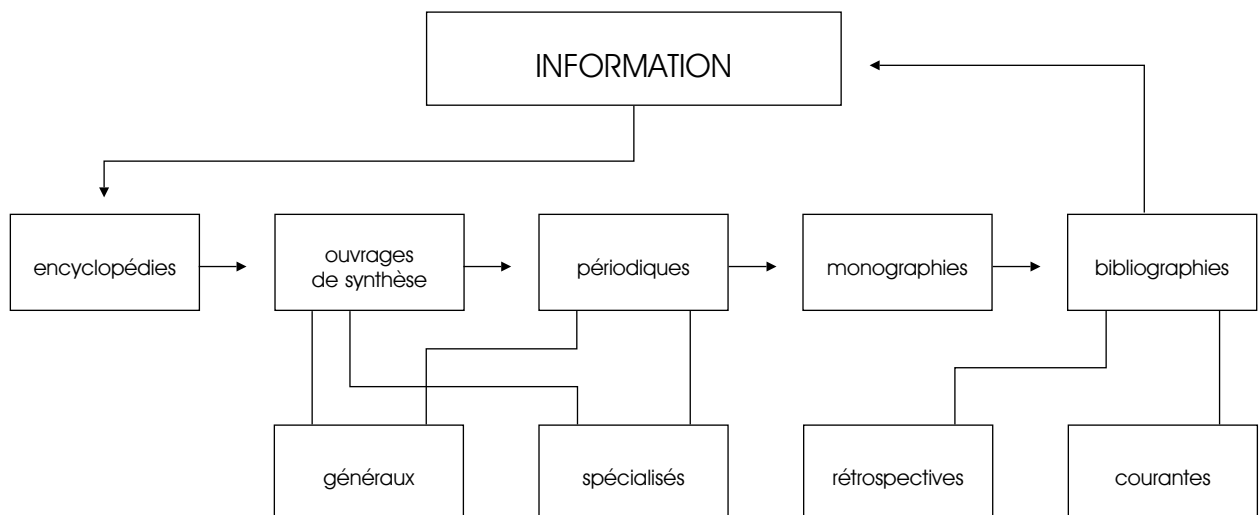
□ Les encyclopédies et les collections encyclopédiques

La recherche de l'information débute habituellement par la consultation des encyclopédies.

Les encyclopédies sont des ouvrages universels – des « sommes » – qui traitent de tous les aspects du savoir scientifique. Elles fournissent **les premières données utiles, les premiers cadres**. Elles ont cependant l'inconvénient de vouloir tout dire et leur lecture est parfois ardue. Elles facilitent les remises en mémoire, mais elles n'offrent guère d'idées novatrices ou immédiatement utilisables en classe.

Encyclopédie n.f. (du grec *egkuklios paideia* « qui fait le tour du savoir ») : ouvrage dans lequel est traité l'ensemble des connaissances humaines de manière alphabétique ou analytique.

■ Schéma théorique de la recherche des informations



Les encyclopédies comptent un nombre variable de volumes. Les notices y sont classées par ordre alphabétique des concepts principaux. Il ne faut cependant pas manier les encyclopédies comme des dictionnaires. Un ou plusieurs volumes d'index clôturent les collections. On y trouve la **liste complète et raisonnée des entrées** possibles. C'est un réflexe à acquérir de toujours commencer la consultation des encyclopédies par les index.

Les encyclopédies joignent à leurs notices des compléments utiles :

- Les **corrélats**, par exemple, sont des concepts voisins de celui qui est traité. Ils renvoient à d'autres notices dont la lecture permet l'élargir et d'approfondir le sujet.
- La **bibliographie** donne les références des principaux ouvrages consultés par l'auteur de la notice. Le lecteur peut ainsi, à son tour, y chercher de plus amples renseignements.

Les encyclopédies vieillissent vite. Pour les maintenir à jour entre deux refontes, les éditeurs publient des **suppléments**. On ne prête pas toujours suffisamment attention à ceux-ci, notamment pour traiter les questions d'histoire immédiate ou d'actualité.

RENSEIGNEMENTS UTILES

Les encyclopédies

Beaucoup de pays possèdent une ou plusieurs encyclopédies. Certaines sont connues et réputées comme l'anglo-saxonne *Encyclopaedia Britannica*.

En langue française, on dispose de plusieurs encyclopédies parmi lesquelles on retiendra :

- *La Grande Encyclopédie Larousse*, collection plutôt destinée au grand public cultivé.
- *Encyclopaedia Universalis*, encyclopédie de référence des scientifiques de toutes disciplines.

Les collections encyclopédiques

Deux exemples de collections à caractère encyclopédiques :

- *Que sais-je ?*, Paris, Presses Universitaires de France, 3800 titres (2016) relatifs à tous les domaines du savoir. Chaque livret compte en moyenne 128 pages.
- *Encyclopédie de la Pléiade*, Paris, Gallimard, épais volumes de quelques 2 000 pages chacun, en plusieurs tomes parfois, qui font le tour d'un domaine de la science. Certains sont réédités en format de poche.

Il existe aussi des collections encyclopédiques à l'usage des étudiants de l'enseignement supérieur. Ces collections comptent un nombre variable d'ouvrages rédigés par des spécialistes

des sujets traités. Ces ouvrages apportent des vues de synthèse sobres et concises. Par exemple :

- *Campus* aux éditions S.E.D.E.S.
- *Carré* aux éditions Hachette.
- *128* aux éditions Nathan.
- *Cursus* aux éditions Colin.
- *Fac* aux éditions Nathan.
- *Premier cycle* aux éditions P.U.F.

La multiplication des livres en format de poche a donné naissance à des collections qui, en s'étoffant d'année en année, en diversifiant les thèmes traités, sont devenues de véritables collections encyclopédiques. Leur prix modique ne peut que retenir l'attention des enseignants désireux de disposer chez eux d'une bibliothèque de base :

- *Bouquins* aux éditions Laffont.
- *Champs* aux éditions Flammarion.
- *Découvertes* aux éditions Gallimard.
- *Les Essentiels* aux éditions Milan.
- *Livre de poche Références* aux éditions Librairie Générale Française.
- *Marabout université* aux éditions Marabout.
- *Petite bibliothèque Payot* aux éditions Payot.
- *Pluriel* aux éditions Hachette.
- *Points et Microcosme* aux éditions du Seuil.
- *Quadrige* aux éditions P.U.F.
- *Repères* aux éditions La Découverte.
- *Synthèse* aux éditions Colin.
- *Tel* aux éditions Gallimard.
- Etc.

Les grandes encyclopédies sont aujourd'hui disponibles **sous la forme de CD ou de DVD**. Elles sont moins coûteuses et moins volumineuses que les éditions sur papier. Grâce aux liens hypertextes, leur utilisation est beaucoup plus facile, rapide et efficace.

Il faut aussi mentionner **les encyclopédies en ligne**, parmi lesquelles la plus connue et la plus universelle est sans doute *Wikimedia*. Elles rendent de précieux services, mais elles présentent un inconvénient non négligeable : on est dans l'ignorance de l'identité, des compétences scientifiques et du souci d'objectivité des auteurs.

Il existe également des **collections encyclopédiques**. Celles-ci proposent aux lecteurs un ensemble d'ouvrages de type monographique qui constituent, au fur et à mesure du développement de la collection, un panorama des éléments essentiels du savoir.

□ Les synthèses

La deuxième étape dans la recherche de l'information conduit à consulter les ouvrages de synthèse.

Ceux-ci, contrairement aux encyclopédies, n'embrassent pas tous les domaines du savoir. Ils sont **spécifiques à chaque discipline** et leur champ d'investigation est plus ou moins étroit. On fait habituellement la distinction entre deux types de synthèses :

- les **synthèses générales**, qui envisagent la discipline dans sa totalité ;
- les **synthèses spécialisées**, qui se limitent à un secteur donné de la discipline.

Les synthèses ne sont pas à proprement parler des ouvrages de lecture. On peut bien entendu prendre intérêt et plaisir à les lire in extenso mais, le plus souvent, **on les consulte plutôt qu'on ne les lit**. Les bonnes synthèses sont à cet effet munies de tables des matières très analytiques et très détaillées qui conduisent rapidement aux informations recherchées. C'est par les tables qu'il faut aborder les ouvrages de synthèse. Les mentions contenues dans les tables des matières sont la liste articulée des titres et sous-titres des chapitres qui composent les ouvrages. Disons-le toutefois, il faut savoir « lire entre les lignes ». Aussi détaillée soit-elle, une table des matières ne dit jamais tout et doit être parcourue avec perspicacité. Un même sujet peut être traité à différents endroits et sous des titres rédigés de manière fort différente d'un auteur à l'autre.

Les tables des matières sont habituellement doublées par **des index** qui facilitent le repérage des noms de personnes et de lieux, des mots-clefs, etc. Les synthèses possèdent également **des bibliographies**, souvent sélectives et parfois commentées. Ces bibliographies indiquent de nouvelles pistes à suivre pour approfondir l'information, voire pour commencer la collecte de la documentation. Certains ouvrages de synthèses sont en outre dotés **de lexiques, de cartes, de tableaux chronologiques**, etc.

□ Les monographies

Lorsque le champ d'investigation d'un ouvrage est **limité à un domaine très précis**, par exemple un lieu bien circonscrit, une époque bien définie, un sujet étroit, on désigne cet ouvrage du nom de monographie.

Synthèse : n. f. (du grec *sunthesis* « action de mettre ensemble, de réunir, de combiner »). Opération intellectuelle par laquelle on rassemble des éléments de connaissance en vue de les réunir en un tout cohérent. Ouvrage constitué par les éléments ainsi rassemblés.

Monographie n. f. (du grec *monos* « unique, seul » et *graphein* « écrire ») : ouvrage contenant l'étude approfondie et complète d'un sujet précis.

Quels ouvrages de synthèse conseiller à des enseignants soucieux d'une information solide et à jour ? La réponse n'est pas simple. Il existe en effet beaucoup de collections. Elles répondent à des besoins divers. Certaines sont vieilles, d'autres en voie de renouvellement. Voici quatre exemples parmi beaucoup d'autres

Synthèses chronologiques

Les synthèses dont le plan général est chronologique parcourent l'histoire universelle des origines à nos jours à travers un nombre variable de volumes qui forment une collection complète et indissociable.

- *Peuples et civilisations*, Paris, Presses Universitaires de France.
Cette collection célèbre, commencée dans les années 1920, a été renouvelée durant les années 1990. L'esprit général de la collection, son découpage, sa présentation demeurent conventionnels.

Synthèses analytiques

D'autres collections organisent leur contenu de manière plus analytique. Chaque volume forme un tout, couvre une aire de civilisation ou se penche sur une thématique précise.

- *Les grandes civilisations*, sous la direction de R. BLOCH, Paris, Arthaud.
S'il fallait recommander une collection d'ouvrages de synthèse scientifiques pour les enseignants, peut-être faudrait-il choisir celle-ci. Chaque volume comporte environ 700 pages. Une première partie, de 150 à 200 pages environ, étudie le « cadre historique » traditionnel. Une seconde partie, de 300 à 350 pages environ, traite de la « civilisation » sous ses diverses facettes matérielles, sociales et culturelles. Les 200 dernières

pages proposent des tableaux chronologiques, des cartes, un « index documentaire » qui est une sorte de glossaire de la période ou de la civilisation envisagée, et des orientations bibliographiques. Des encarts photographiques viennent compléter l'ensemble.

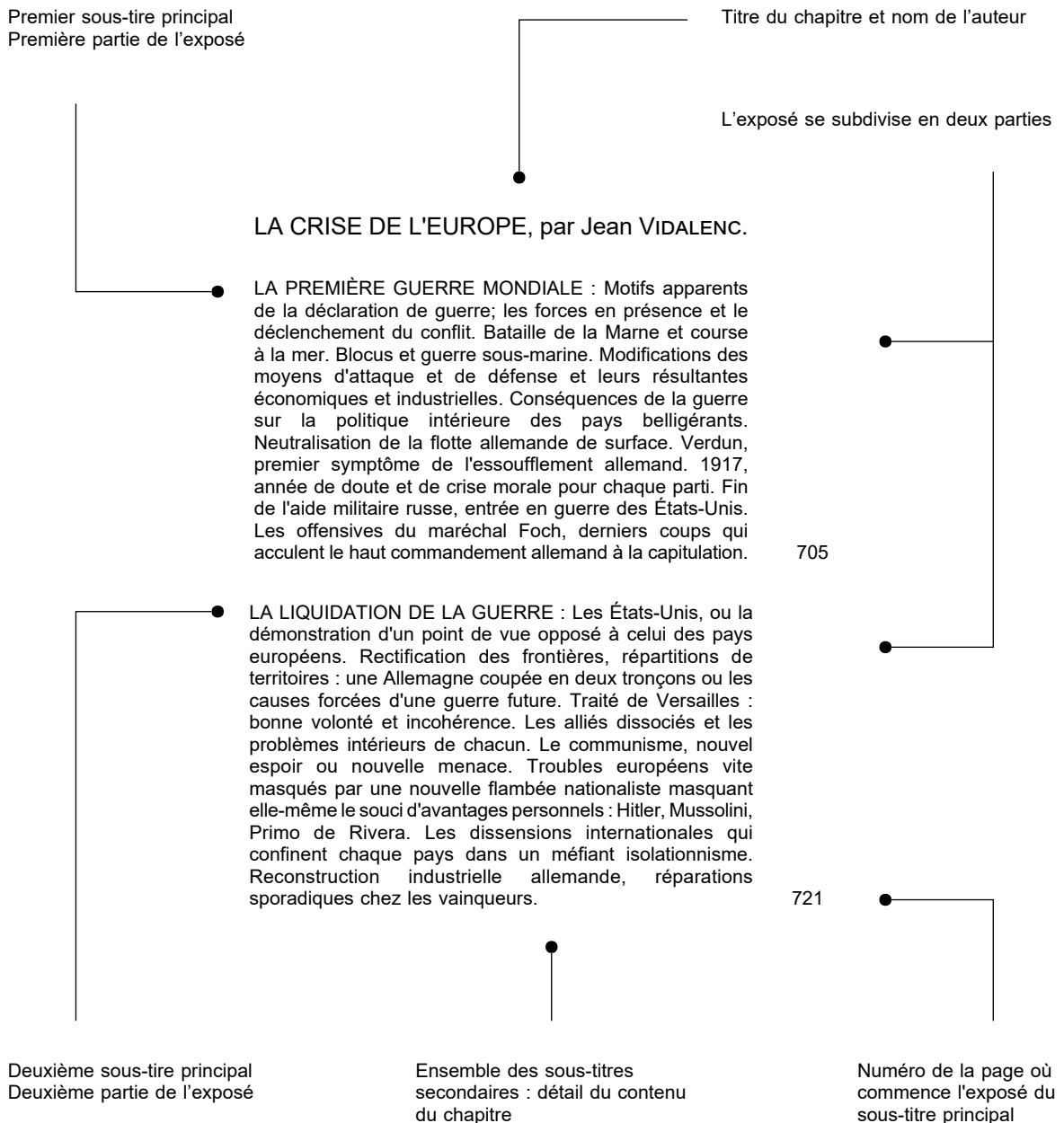
Les volumes devenus classiques ont fait l'objet d'une réédition en format léger, sans illustration ni tableaux chronologiques.

- *Nouvelle Clio. L'histoire et ses problèmes*, Paris, Presses Universitaires de France.
Collection très scientifique, *Nouvelle Clio* subdivise chacun de ses volumes en trois parties. La première est une bibliographie détaillée sur le sujet étudié, la deuxième fait le point des connaissances, la troisième passe en revue les problèmes en suspens et suggère des pistes de recherche. Plusieurs ouvrages traitent de sujets originaux. Beaucoup sont intéressants par les problématiques qu'ils soulèvent et qui par les pistes de réflexion et de recherche qu'ils proposent.
- *Collection U*, Paris, Armand Colin.
Une centaine d'ouvrages composent cette collection. Ils concernent toutes les périodes de l'histoire. Certains sont de facture classique et abordent l'histoire de façon convenue. D'autres sont originaux et se penchent sur des sujets qui sortent du commun. Ils se distinguent tous par leur rigueur scientifique et leur souci d'actualiser les données. Beaucoup sont des parutions récentes.

Les monographies sont une **ultime étape dans la quête de l'information**. On voit mal un professeur lire deux ou trois cents pages spécialisées chaque fois qu'il prépare une leçon. Au demeurant, les auteurs des synthèses fondent leurs exposés sur les monographies. Il ne faut donc pas effectuer le travail à l'envers en commençant par les ouvrages les plus spécialisés. Seule circonstance qui peut justifier le recours prioritaire aux monographies : l'absence de synthèses sur le sujet étudié ou, du moins, de synthèses complètes, modernes et à jour, ce qui est fréquent en histoire régionale et locale.

Comment « entrer » dans un ouvrage de synthèse ?

Les ouvrages de synthèse sont munis d'une table des matières très analytique qui, bien maniée, permet d'accéder rapidement aux informations recherchées. C'est par la table des matières qu'il faut aborder un ouvrage de synthèse. Les mentions contenues dans cette table sont, en fait, la liste articulée des titres et des sous-titres des chapitres et des paragraphes qui composent l'ouvrage.



Extrait de la table des matières de *Histoire universelle*, sous la dir. de R. GROUSSET et E. G. LÉONARD, t. III, *De la Réforme à nos jours*, dans *La Pléiade*, Paris, Gallimard, 1958, pp. 2275-2276.

La consultation des encyclopédies et des ouvrages de synthèse doit suffire largement à la collecte de l'information générale. Néanmoins, il est parfois nécessaire de faire appel à des ouvrages plus spécialisés. Dans cet ordre d'idées, les enseignants soucieux de donner à leurs leçons une dimension anthropologique découvriront avec intérêt des collections telles que celles-ci :

- *Histoire de la France rurale*, sous la dir. de G. DUBY et A. WALLON, Paris, Seuil, 1974-1977, 4 volumes.
Cet ouvrage n'est pas une histoire de l'agriculture, mais une histoire du monde des campagnes. Tous les aspects de la vie des ruraux – la majorité de nos ancêtres pendant très longtemps – sont pris en compte. Le cadre géographique français ne doit pas tromper. Les questions traitées dépassent les frontières de l'Hexagone et concernent également nos régions.
Ces ouvrages ont fait l'objet d'une édition en format de poche, dans la collection *Points-Histoire*, 166-169, Paris, Seuil, 1992.
- *Histoire de la France urbaine*, sous la dir. de G. DUBY, Paris, Seuil, 1980-1984, 5 volumes.
Il s'agit du pendant urbain des ouvrages précédents. Les deux collections se complètent.
- *Histoire de la vie privée*, sous la dir. de Ph. ARIÈS et de G. DUBY, Paris, Seuil, 1985-1987, 5 volumes.
Cette collection parcourt l'histoire depuis l'époque gallo-romaine jusqu'à nos jours en portant son attention sur des aspects souvent négligés par les ouvrages classiques : le cadre de vie, les habitudes domestiques, la famille, les sensibilités, les mentalités, etc. Certains chapitres abordent l'histoire sous des angles vraiment neufs et bien adaptés à la vision nouvelle du passé que l'enseignement devrait promouvoir.
- *Histoire des femmes en Occident*, sous la dir. de G. DUBY et M. PERROT, Paris, Plon, 1991-1993, 5 volumes.
Ce n'est pas seulement une étude de la situation de la femme à travers l'histoire, mais aussi un regard féminin porté sur l'histoire.

□ Les périodiques

Les périodiques sont les compléments naturels des synthèses. On n'insistera jamais assez sur cette évidence. Trop souvent, on omet de consulter les périodiques. Or, les périodiques renferment **les informations les plus récentes**. Elles font le point des derniers progrès en matière de recherche, posent les questions les plus neuves. Leur fréquentation est une règle d'or pour le professeur qui souhaite actualiser les contenus de son enseignement.

Il faut évidemment s'entendre sur le sens qu'on attribue au mot périodique. On parle ici **des revues savantes et des magazines de bonne vulgarisation**. Il ne s'agit pas des hebdomadaires ou des mensuels d'information destinés au grand public.

Toutes ces revues, **générales ou spécialisées**, proposent à leurs lecteurs, à côté d'articles de fond, diverses rubriques, par exemple :

- des **recensions**, qui rendent compte des ouvrages nouvellement parus ;
- des **chroniques**, qui tiennent au courant de la vie du monde scientifique et culturel (recherches en cours, colloques, expositions, etc.).

Périodique n. m. (du grec *periodos* « qui forme un tour, un circuit ») : ce qui revient à une époque fixe ; ouvrage dont la parution se répète à intervalles réguliers.

Déterminer à quel type appartient une série d'ouvrages d'information

- Consignes** Vous avez une recherche d'informations à mener à propos de l'histoire du Proche-Orient ancien. Votre bibliographie contient des ouvrages de diverses natures. En voici les titres.
- Classez-les selon leur type.
 - Indiquez :
 - S.G. Synthèses générales
 - S.S. Synthèses spécialisées
 - M. Monographies
 - I.R. Instruments de référence

- ARNALDEZ (R.), BEAUJEU (J.), *Histoire générale des sciences. 1 : La science antique et médiévale. Des origines à 1450*, 2e édition, Paris, P.U.F., 1966, 724 p. _____
- BRÉGEON (Jean-Noël), *Karnak et Louxor (Les passeports de l'art, 15)*, Paris, Atlas, 1983, 76 p. _____
- CAPIAU (G.), *La tombe de Nakht (Guides du Département égyptien, 1)*, Bruxelles, Musées Royaux Art et Histoire, 1972, 23 p. _____
- CASSON (Lionel), *L'Égypte ancienne (Les grandes époques de l'homme)*, Paris, Time-Life, 1966, 192 p. _____
- MONTET (Pierre), *La vie quotidienne en Égypte au temps des Ramses (La vie quotidienne)*, Paris, Hachette, 1946, 346 p. _____
- PARIAS (L. H.), *Histoire générale du travail. 1 : Préhistoire et antiquité*, Paris, Nouvelle Librairie de France, s.d., 390 p. _____
- RACHET (G. et M.-F.), *Dictionnaire de la civilisation égyptienne (Les dictionnaires de l'homme du XXe siècle)*, Paris, Larousse, 1968, 256 p. _____
- RUTTEN (Marguerite), *L'art du Moyen-Orient ancien (Les neuf Muses. Histoire générale des Arts)*, Paris, P.U.F., 1962, 184 p. _____
- THOORENS (Léon), *Panorama des littératures. 1 : Mésopotamie. Égypte. Palestine. Perse. Grèce (Marabout Université, 100)*, Verviers, Gérard, 1966, 319 p. _____
- VANDIER (Jacques), DRIOTON (Étienne), *Les peuples de l'Orient méditerranéen. 2 : L'Égypte (Clio. Introduction aux études historiques, 1b)*, 4e édition, Paris, P.U.F., 1962, 726 p. _____

Dictionnaire n. m. (du latin *dictio* « action de dire ») : recueil de mots rangés dans un ordre convenu et donnant leur signification.

Atlas n. m. (personnage de la mythologie gréco-latine portant la voûte céleste et représenté sur le frontispice des ouvrages de ce nom) : recueil de cartes, de plans, de planches.

Il reste enfin à attirer l'attention sur les nombreuses **revues d'histoire régionale et locale**. Ces revues sont publiées par les associations et les cercles de recherches historiques et archéologiques. Beaucoup d'enseignants, beaucoup d'amateurs éclairés animent ces sociétés et participent à la rédaction de ces revues. Les articles sont souvent écrits simplement et avec beaucoup de sens concret. Il y a toujours une société qui couvre la région et la localité dans laquelle on enseigne...

□ Les outils de référence

Mentionnons l'existence, à côté des instruments d'information déjà cités, d'outils dont la raison d'être est de faciliter la compréhension des autres ouvrages. Ces outils sont principalement les **dictionnaires** – terminologiques, biographiques, etc. – et les **atlas**.

□ Les bibliographies

Lorsque la recherche de l'information menée dans les encyclopédies, les synthèses, les monographies, les périodiques est restée vaine, le dernier recours est la consultation des bibliographies.

En principe, les enseignants ne font qu'exceptionnellement appel à ce genre d'outils. Il faut néanmoins en dire un mot. Les bibliographies – il ne s'agit pas ici des orientations bibliographiques que l'on trouve dans tous les ouvrages scientifiques – sont des listes systématiques d'instruments d'information. Il en existe de très larges, qui envisagent l'ensemble du savoir. Il en existe aussi par discipline. Ces bibliographies sont, comme les synthèses et les périodiques, soit générales, soit spécialisées dans un secteur de la recherche.

RENSEIGNEMENTS UTILES

- Un dictionnaire bien utile aux professeurs d'histoire est celui de M. MOURRE, *Dictionnaire d'histoire universelle*, Paris, Editions Universitaires, 1968, 2 volumes. Ce dictionnaire a été réédité en un volume : *Le petit Mourre. Dictionnaire de l'histoire*, Paris, Bordas, 1990, 991 p. Il existe aussi une édition récente en 5 volumes. Le « Mourre », un classique du genre, répertorie les noms des personnages, des lieux, des événements, des institutions, etc., qui forment la trame de l'histoire.
- *L'Atlas historique Larousse*, sous la dir. de G. DUBY, Paris, Larousse, 1978, est d'une conception classique. Les cartes de portée générale sont rassemblées par époque en tête de volume, puis les autres cartes sont réparties par continents, par pays, par régions. L'ouvrage est clôturé par des tableaux chronologiques et un index. Une version en format plus léger est aussi disponible.
- *Le grand atlas d'histoire mondiale*, Paris, Albin Michel-Universalis, 1979, est une adaptation française d'un ouvrage anglo-saxon. L'approche est assez neuve. La projection cartographique est parfois très originale. L'ouvrage s'ouvre sur un tableau chronologique et se ferme sur une table onomastique et sur un index des noms de lieux.

Atlas ne veut pas dire simple recueil de cartes d'histoire et index des noms de lieux. Beaucoup d'atlas récents joignent aux cartes des exposés succincts de l'histoire des périodes étudiées, voire de brefs tableaux chronologiques ou statistiques.

Comment lire une notice biographique dans un dictionnaire encyclopédique ?

Il est conseillé de lire une première fois la notice en entier, du début à la fin, posément et sans rien noter. L'important n'est pas de mémoriser ce qu'écrit l'auteur de la notice, mais de s'efforcer plutôt d'y réfléchir, d'imaginer la vie du personnage dont on parle, ce qu'il a fait d'intéressant. Il faut avoir bien en tête la question qu'on se pose et pour laquelle on cherche des renseignements dans le dictionnaire. Après avoir lu une première fois la notice et avoir médité ce qu'on a lu, le moment est venu de la relire en notant les éléments qui répondent le mieux à la question posée.

Repérer le nom du personnage sur lequel on désire s'informer.

Se rappeler la question à laquelle on cherche réponse. Par exemple : Quel est le rôle du roi Léopold Ier dans la défense de l'indépendance de la Belgique ?

Ne pas noter tous les renseignements fournis sur le personnage qui est l'objet de la recherche, mais uniquement les éléments de réponse à la question posée :

«... *usa de son influence pour obtenir de la Conférence de Londres le traité des dix-huit articles ...*»

«... *défendit en personne, à Louvain, la route de Bruxelles ...*»

«... *sut remarquablement se servir de ses relations familiales comme de son influence personnelle pour être le « bouclier de la Belgique » ...* »

Pour en savoir plus, consulter éventuellement les ouvrages que recommande l'auteur de la notice.

● **LÉOPOLD Ier** (* Cobourg, 16.XII.1790 – † Laeken, Bruxelles, 10.XII.1865). Roi des Belges (1831/65). Prince héréditaire de Saxe-Cobourg, il combattit brillamment dans l'armée russe contre Napoléon en 1805/10 et 1813/15. Naturalisé Anglais, il épousa en 1816 Charlotte, héritière du trône d'Angleterre, mais resta veuf l'année suivante ; il était l'oncle de la future reine d'Angleterre, Victoria. Léopold venait de refuser la couronne de Grèce (1830), lorsque le Congrès national belge, sur la proposition de Lebeau, l'élut roi des Belges (4 juin 1831). Mettant comme condition à son acceptation le règlement de la question des territoires et des dettes, il usa de son influence pour obtenir de la conférence de Londres le traité des dix-huit articles qui fut approuvé par le Congrès national (9 juill. 1831). Accueilli triomphalement à Bruxelles (21 juill.), il dut aussitôt faire face à la reprise des hostilités par les Hollandais et défendit en personne, à Louvain, la route de Bruxelles. En 1832, après la rupture de son mariage morganatique avec l'actrice Karoline Bauer, il épousa la fille aînée de Louis-Philippe, Louise Marie d'Orléans, dont il eut quatre enfants : Louis-Philippe, qui mourut en bas âge; le futur Léopold II ; Philippe, comte de Flandre ; Charlotte, qui devint impératrice du Mexique. Léopold Ier sut remarquablement se servir de ses relations familiales comme de son influence personnelle pour être le « bouclier de la Belgique » dont il sauvegarda l'indépendance contre les intrigues de la Prusse et les ambitions annexionnistes de la France, en particulier sous le règne de Napoléon III. En politique intérieure, sans se départir jamais de son rôle de monarque constitutionnel, il favorisa l'union des catholiques et des libéraux dans les cabinets ministériels. Mais c'est à la diplomatie qu'il se consacra avec prédilection, intervenant à maintes reprises pour maintenir la paix européenne, notamment lors des affaires d'Égypte, en 1840.

● B. : L. de Lichtervelde, *Léopold Ier et la fondation de la Belgique contemporaine* (Bruxelles, 1929); E. Corti et C. Buffin, *Léopold Ier, oracle politique de l'Europe* (Bruxelles, 1937); C. Bronne, *Léopold Ier et son temps* (Bruxelles, 1942).

Notice biographique du roi Léopold Ier dans M. MOURRE, *Dictionnaire d'histoire universelle*.

Bibliographie n.f. (du grec *biblion* « tablette à écrire, livre » et *graphein* « écrire ») : répertoire exhaustif des livres relatifs à un sujet donné.

Rétrospectif adj. (du latin *retro* « en arrière » et *spectare* « regarder ») : qui regarde en arrière dans le temps ; qui concerne le passé.

Les bibliographies se répartissent en deux catégories :

- Les **bibliographies rétrospectives** dressent la liste des livres parus à une date déterminée, celle de la publication de ces bibliographies. Elles sont vite dépassées par la recherche, mais elles font le point, à un moment donné, de tout ce qui existe sur un sujet.
- Les **bibliographies courantes** informent des parutions récentes. Ce sont les plus intéressantes pour l'enseignant. On les trouve habituellement dans les revues savantes. Elles y font le point des nouveautés de l'année écoulée.

RENSEIGNEMENTS UTILES

Bibliographie de Belgique

La liste des ouvrages déposés au Dépôt légal de la Bibliothèque Royale de Belgique est publiée mensuellement dans la *Bibliographie de Belgique*. Les utilisateurs ont accès à 12 livraisons correspondant chacune à la production bibliographique d'un mois (www.kbr.be/bb/fr/Bbstr1.htm). Voici les rubriques proposées :

1. Généralités
2. Philosophie, psychologie
3. Religion, théologie
4. Sociologie, statistique
5. Sciences politiques, économie politique
6. Droit, administration publique
7. Art et science militaires
8. Enseignement, éducation
9. Économie commerciale
10. Ethnographie, folklore
11. Linguistique, philologie
12. Sciences pures, histoire des sciences
13. Mathématiques
14. Astronomie, physique
15. Chimie
16. Sciences de la terre
17. Biologie
18. Sciences médicales
19. Technologie, industrie, métiers
20. Agriculture, chasse, pêche
21. Économie domestique
22. Techniques commerciales
23. Urbanisme, architecture, arts, photo, cinéma, radio, télévision
24. Divertissements, jeux, sports
25. Histoire et critique littéraires
26. Poésie
27. Théâtre
28. Romans
29. Varia, essais, œuvres complètes et choisies
30. Monographies régionales, géographie, voyages
31. Histoire, biographies
32. Publications pour enfants
33. Bandes dessinées.

COLLECTER DES INFORMATIONS DIDACTIQUES

Pour recueillir la « matière première » nécessaire à son enseignement, le professeur a d'abord recours aux instruments scientifiques d'information. Il circonscrit ses besoins puis collecte les renseignements en suivant le cheminement classique. Souvent, il a l'habitude de se référer à l'une ou l'autre bonne collection de synthèse, qui correspond bien à sa sensibilité. À l'aide de celle-ci, il clarifie ses idées, écarte les aspects accessoires, détermine les articulations de ses leçons. Pour actualiser sa pratique et proposer à ses élèves des perspectives à jour, il dépouille régulièrement quelques revues scientifiques pour connaître les orientations et les acquis récents de la recherche.

Ce n'est qu'à ce stade que le professeur fait appel à **des instruments d'information à caractère didactique**. Parmi ceux-ci, les manuels scolaires occupent une place de choix. Ils sont, à leur manière, des ouvrages de synthèse. Il faut y ajouter les atlas et les livres destinés à la jeunesse, ces derniers souvent bien conçus et attrayants.

□ Les manuels scolaires

L'édition scolaire connaît ses modes. Jadis, l'exposé de la matière l'emportait sur la documentation. Les documents servaient à illustrer le propos des auteurs. À la fin des années 1960, sous la pression de la pédagogie active, la documentation s'est mise à occuper une place grandissante au point que, dès le milieu des années 1970, certains manuels d'histoire sont devenus des recueils de documents. Des pistes de travail tenaient lieu d'exposé de synthèse. Aujourd'hui, la tendance est à équilibrer la part de l'information et celle de la documentation.

Manuel n. m. (du latin *manualis* « que l'on peut tenir en main ») : ouvrage présentant, dans un format maniable, les notions essentielles d'une science, d'une technique ; ouvrage contenant les connaissances requises par les programmes scolaires.

■ Les manuels d'école primaire

La production de manuels d'histoire d'école primaire s'inscrit dans une tradition dont les particularités sont, en gros, les suivantes.

- Les méthodes ont la priorité sur les contenus. Ceux-ci sont un cadre dans lequel se déploie l'activité des élèves. L'accent est mis sur la démarche pédagogique : définition des objectifs (1970-1980), exercice des savoir-faire (1980-1990), apprentissages de compétences (depuis 2000).
- La volonté de décloisonner les disciplines conduit à la publication de manuels qui juxtaposent histoire, géographie, sciences sociales, instruction civique, etc. plutôt qu'ils ne les intègrent.
- Des images anachroniques et des chromos figurent parmi les documents authentiques et d'époque. Les légendes sont vagues et les références souvent peu explicites.
- L'innovation didactique est faible. Les éditeurs hésitent à mettre sur le marché des outils de conception nouvelle, car ils savent que beaucoup de maîtres préfèrent des ouvrages classiques. Sous le

Chromo n. m. (du grec *krôma* « couleur »), abréviation de chromolithographie : image lithographique en couleur ; péjorativement : image en couleur de mauvais goût.

Le mensuel *Le Monde diplomatique* a publié en 2014 un *Manuel d'histoire critique*. Cet ouvrage, désireux de « remettre l'histoire à l'endroit », est écrit par une quarantaine d'auteurs et propose une approche alternative des contenus traditionnels de l'histoire contemporaine *De la Révolution industrielle à nos jours*. Son coordinateur en présente les enjeux.

«... Quant aux manuels scolaires, ils demeurent d'importants vecteurs de la pensée dominante [...] Ils véhiculent avec ardeur nombre d'idées reçues [...] Les ouvrages [...] frappent par leur ton consensuel et froid : des événements, des dates, des chiffres y défilent comme les noms dans un annuaire, mécaniquement, tout juste reliés par quelques conjonctions de coordination [...]

Pour les manuels scolaires, les conséquences n'ont pas de causes, ni les victimes de bourreaux (sauf si ces derniers sont nazis ou communistes). Ils parlent de la pauvreté mais n'évoquent pas la richesse. Ils se veulent au-dessus de la mêlée et se bornent à rapporter des points de vue différents, même quand ceux-ci ne sont pas tout à fait équivalents [...]

Avec une équipe d'universitaires, de journalistes et de professeurs d'histoire-géographie, *Le Monde diplomatique* s'est lancé dans la réalisation d'un ouvrage accessible et exigeant, qui revisite les programmes [...] Ce contre-manuel ne se contente pas d'énoncer des faits : il les explique, les compare, les met en perspective, et démonte au passage quelques idées reçues [...]

Parce que l'histoire est une construction qui varie selon les pays et les configurations politiques, de nombreux extraits de manuels scolaires étrangers (chinois, syrien, algérien, israélien, allemand...) accompagnent ses soixante-quinze articles. Comment le pacte germano-soviétique est-il décrit dans les écoles en Russie ? Quelle présentation les manuels turcs donnent-ils du génocide arménien ? Qu'apprennent les élèves palestiniens au sujet de la création d'Israël ? Comment les Allemands parlent-ils de la guerre du Vietnam ? Et les Boliviens, de la mondialisation ?

Le manuel critique du *Monde diplomatique* ne cherche pas à obtenir un label ministériel, ni à « faire aimer la France » ou à « réconcilier les citoyens avec leur passé ». Il ne vise pas davantage les 18-25 ans que les plus de 55 ans : il s'adresse aux étudiants, aux enseignants et, plus largement, à tous ceux qui considèrent l'histoire non comme le musée de l'ordre, mais comme une science du changement ...»

Benoît Bréville, *Pour remettre l'histoire à l'endroit*, dans *Le Monde diplomatique*, septembre 2014.

couvert d'un titre renouvelé, d'une mise en page modernisée, d'une méthodologie actualisée, voire d'un nouveau nom d'auteur, certains manuels sont, en réalité, des rééditions ou des compilations de livres vieilliss.

- La structure des contenus demeure traditionnelle. La périodisation reste fondée sur les époques conventionnelles et suit la trame des événements politiques et institutionnels. La « mythologie nationale », héritée du XIXe siècle, est encore présente.

■ Les manuels d'école secondaire

Les manuels d'histoire d'école secondaire possèdent, eux aussi, des caractéristiques dominantes.

- Leurs contenus sont solides et mis à jour. Néanmoins, ils ne sont pas exempts de stéréotypes et d'idées reçues. Leur objectif prioritaire n'est pas de repenser les savoirs pour les adapter à la culture d'aujourd'hui, ils visent d'abord à outiller les élèves pour leur permettre de « construire » eux-mêmes leurs connaissances. Ce changement pédagogique accapare suffisamment les professeurs pour ne pas y ajouter l'insécurité d'une remise en cause des contenus, de leur structure et de leur périodisation.
- Pour répondre à ce changement, les manuels renoncent à proposer, comme autrefois, une succession de chapitres fournissant un exposé suivi des faits. Ils se subdivisent en plusieurs parties que les élèves sont appelés à parcourir en tous sens pour collecter les données utiles : pages de synthèse, pages de documentation, pages proposant des pistes de recherche, des concepts, des cartes, des tableaux chronologiques, etc.
- Le seul secteur où une production vraiment originale s'est développée au début des années 2000 est celui de l'étude du milieu. Dans cette discipline qui intègre histoire, géographie et socio-économie, l'approche du passé est rétrospective. Elle part d'un questionnement sur les conditions actuelles de vie de nos contemporains et recherche les « apports décisifs du passé » qui expliquent celles-ci, qui aident à comprendre pourquoi elles sont ce qu'elles sont. Toutefois, dans ce secteur aussi, bon nombre d'ouvrages mettent surtout l'accent sur l'apprentissage des compétences et sur l'exercice des savoir-faire, négligeant quelque peu de repenser les savoirs.

■ Les manuels d'enseignement supérieur

Il existe aussi des collections de manuels d'histoire destinés au premier cycle de l'enseignement supérieur.

- Ces ouvrages sont rédigés par des spécialistes de l'époque et des sujets traités. Ils le sont souvent par une équipe qui se répartit les chapitres en fonction des spécialités de chacun. Ils sont donc au fait des derniers acquis de la recherche scientifique.
- Cela ne veut pas dire qu'ils sont modernes de conception. Visant à assurer les savoirs de base des étudiants, ils peuvent préférer aborder les périodes et les faits de manière conventionnelle.

□ Les atlas scolaires

Les atlas comptent parmi les outils de référence scolaires les plus communs. Ils complètent logiquement les manuels. Au point que certains éditeurs annexent un cahier-atlas à leurs livres d'histoire.

□ Les livres d'histoire pour la jeunesse

Les livres d'histoire pour la jeunesse sont nombreux. Jadis, les textes péchaient par manque de rigueur. Les illustrations étaient des chromos de piètre qualité. Tout cela a bien changé aujourd'hui. Sans doute existe-t-il encore des collections peu scientifiques, peu didactiques et peu esthétiques, mais beaucoup de livres pour jeunes sont désormais d'une qualité de fond et de forme capable de rivaliser avec les meilleurs manuels scolaires. En outre, l'importance des tirages autorise l'emploi de techniques d'édition très sophistiquées, avec recours systématique à la photographie en couleur. Les textes sont souvent rédigés par des spécialistes qui se livrent au jeu de la vulgarisation. Ils sont vivants et motivants.

RENSEIGNEMENTS UTILES

Une collection récente de manuels d'histoire destinés à l'enseignement secondaire s'ouvre par un « mode d'emploi » qui précise les intentions didactiques des auteurs.

«... Ce manuel t'offre différents **MATÉRIAUX**. Ils sont rassemblés en **TROIS PARTIES**.

La première partie, appelée **HÉRITAGES** [...] concerne le **PRÉSENT**. Tu y trouveras :

- des pages-**Enjeux** : elles permettent de découvrir différentes questions ou situations **ACTUELLES** que l'étude des [...] civilisations t'aidera à mieux comprendre ;
- des pages-**Représentations** : elles présentent différentes manières de se représenter, **AUJOURD'HUI**, ces civilisations. Et toi qu'en sais-tu ? Comment les imagines-tu ? Comment te les représentes-tu ?
- Des pages-**Patrimoine** : elles présentent des lieux, des sites ou des éléments patrimoniaux où l'on peut trouver, **AUJOURD'HUI** encore, des vestiges importants de ces civilisations.

La deuxième partie de ce manuel s'intitule **DOCUMENTS** [...] Elle comprend une série de dossiers qui rassemblent, à propos d'un thème ou d'une question de recherche, des documents. Ces documents doivent te permettre de **MENER L'ENQUÊTE** et, progressivement, de **DÉCOUVRIR** la vie des Celtes, des Grecs, des Romains et des hommes du Haut Moyen Âge.

Mais, pour découvrir leur histoire, **TU AS BESOIN DE REPÈRES** ! Tu les trouveras surtout dans la troisième partie de ton manuel. Nommée **REPÈRES**, [...] elle comprend :

- des textes de synthèse (**Le point sur...**) ;
- des informations (**Traces**) sur la manière d'analyser et de critiquer certaines traces du passé reproduites dans la partie **DOCUMENTS** ;
- un jeu de ligne du temps et de cartes commentées (**Temps-Espace**) ;
- deux dictionnaires (**Dictionnaire**) : d'une part les notices biographiques des auteurs de documents et d'autre part un lexique des termes reproduits dans le manuel en *italique** ...»

Construire l'histoire, sous la dir. de J.-L. JADOULLE et J. GEORGES, t. 1 : *Les racines de l'Occident (jusqu'au Xe siècle)*, Namur, Didier-Hatier, 2005, p. 2.

Une enseignante, Suzanne Citron, stigmatise les principaux défauts des manuels d'histoire. Ce texte est ancien, mais les pratiques qu'il dénonce sont encore trop souvent d'actualité.

«... Un autre aspect des maladies dont souffrent notre enseignement doit être dénoncé : le caractère déraisonnable – pour ne pas dire délirant ou démentiel – d'un si grand nombre de manuels, dont l'usage systématique est rendu impossible, parce que l'on y trouve justement tous les défauts traditionnels de notre enseignement [...]

Nous ne pouvons passer sous silence certains vices majeurs de beaucoup de manuels, qui contribuent à la déshumanisation de notre enseignement par leur densité, leurs prétentions encyclopédiques, leur abstraction et leurs énumérations, en un mot par leur impuissance à prélever [...] les seules connaissances utiles aux enfants auxquels elles sont destinées, exploitables et assimilables par eux. L'existence de pareils manuels représente un gaspillage fantastique. Ils sont le signe qu'aucun des problèmes posés depuis plus d'un siècle par nos enseignements – en dépit de la fermeté et de la clairvoyance de certains – n'a réellement été résolu »...

L'enseignement de l'histoire, dans *Cahiers pédagogiques*, 65, Paris, 1967, p. 74.

À la même époque, un médecin pédiatre, le Docteur Denis Wallon, donne un avis critique sur la difficulté d'approche des manuels d'histoire par les élèves du début d'école secondaire. Ici aussi, les habitudes mises en cause n'ont pas tout à fait disparu.

«... Il est frappant, lorsqu'on ouvre certains manuels, de voir que dès la préface, dès le premier chapitre, l'auteur oublie qu'il s'adresse à des enfants [...] Si les auteurs de certains manuels examinaient les listes de vocabulaire utilisées pour tester les enfants de onze ans, ils seraient peut-être surpris d'apprendre que l'ignorance des mots combustible, palissade, restituer, ployer, narrer, chronique est considérée comme normale (test de Wechsler) et que, sur les cinq mots relation, comparaison, conquérir, obéissance, vengeance, il faut s'attendre à ce que trois seulement soient compris [...]

Bien entendu, c'est un des buts de l'enseignement d'enrichir le vocabulaire, non seulement spécialisé (paléolithique, archéologie, sépulture, hiéroglyphe, etc.), mais aussi abstrait (société, démocratie, institutions, administration, etc.) ; encore faut-il se rendre compte de ce que l'enfant en ignore le sens et le lui expliquer aussitôt, et n'introduire ces mots que très progressivement ; autrement, l'abus des explications incidentes fera perdre complètement le fil de l'explication principale. Certains manuels ont un glossaire. Méthode excellente, mais est-il indispensable d'introduire dans ce glossaire des termes comme clérouques, aèdes, clepsydre, cryptie, gnomon, chorégie quand le vocabulaire des enfants est encore si pauvre ? ...»

L'enseignement de l'histoire, dans *Cahiers pédagogiques*, 66, Paris, 1967, pp. 89-90.

TRAITER LES INFORMATIONS

Définir efficacement la problématique d'une leçon, recueillir la matière première de celle-ci, se faire une idée des ressources documentaires à mobiliser, concevoir leur exploitation avec perspicacité, toutes ces démarches nécessitent une excellente connaissance générale du contexte dans lequel on va se mouvoir : **on n'enseigne bien que ce qu'on connaît bien.**

Cela ne veut pas dire que le professeur se livre à l'encyclopédisme. Il sait **faire la part entre l'essentiel et l'accessoire**, entre ce qui est utile aux élèves et ce qui ne l'est pas, entre la description érudite et l'explication fonctionnelle. Il vise à partager avec les élèves la « substantifique moelle » du savoir. Il n'ignore pas que son savoir est celui d'un professionnel et qu'il s'adresse à des jeunes dont la majorité ne seront précisément jamais des professionnels de ce savoir.

Pour en arriver là, il importe que le professeur consulte des ouvrages susceptibles de l'informer utilement. Mais, comment repérer ce type d'ouvrage dans la masse des livres disponibles ?

Bien sélectionner les ouvrages d'information

■ **Des ouvrages à jour**

La première règle à observer, lorsqu'on cherche des informations, est de solliciter des ouvrages à jour. Or, **certains ouvrages ne sont récents qu'en apparence**. Parmi ceux-ci, les rééditions « revues, corrigées, complétées, refondues », etc. d'ouvrages anciens devenus des classiques ne manquent pas d'attrait. Ces rééditions concernent parfois des livres de grande réputation et de grande valeur devenus introuvables. Ou encore, elles proposent sous un format léger et dans une présentation peu onéreuse des livres chers. Mais il faut s'assurer de la qualité des mises à jour. Fréquemment, les rééditions sont de simples réimpressions.

■ **Des ouvrages de valeur**

La deuxième règle à respecter a trait à la valeur scientifique des ouvrages consultés. Il y a surabondance en matière d'édition. Parmi les nombreux ouvrages qui paraissent chaque année, le sérieux voisine le médiocre et le dérisoire. Les ouvrages de qualité offrent en général plusieurs caractéristiques aisément repérables.

- Les auteurs déclinent leur **identité scientifique**, garante en principe de leurs compétences. Les articles d'encyclopédie, les ouvrages de synthèse, les monographies, les articles de revue, etc. fournissent les références de leurs auteurs.

Les ouvrages scientifiques sont l'œuvre d'hommes de métier. De plus en plus souvent, ceux-ci sont présentés par l'éditeur en tête ou en conclusion des ouvrages. Certaines de ces présentations d'auteurs sont de véritables notices biographiques. Elles aident à saisir la portée scientifique de l'œuvre.

«... Pierre Goubert est né en 1915 dans le quartier populaire du vieux Saumur. Boursier à l'école normale d'instituteurs d'Angers, il est admis à 19 ans à l'École normale supérieure de Saint-Cloud où il est marqué par l'enseignement de Marc Bloch et de Raymond Aron et fait connaissance avec la « nouvelle histoire » dite des « Annales ». Nommé professeur à l'école normale de Périgueux, il est mobilisé et affecté à l'enseignement de la météorologie aux armées. À la fin de 1940, professeur au collège moderne de Beauvais, il découvre, après les jardiniers et les vignerons du Val de Loire, les riches paysans de la Picardie qui font du blé et de la betterave ; il y découvre aussi les vieux papiers des archives de l'Oise. En même temps, il prépare à la Sorbonne une licence et une agrégation d'histoire. Sa thèse sur « Beauvais et le Beauvaisis de 1600 à 1730 » fait date. Docteur d'État en 1958 sans s'être jamais présenté au baccalauréat, il est professeur d'histoire moderne à l'université de Rennes, à celle de Nanterre et enfin à la Sorbonne.

Ses livres « Louis XIV et vingt millions de Français », « L'Avènement du Roi-Soleil », « Les Français ont la parole : cahiers de doléances des états-généraux », « L'Ancien Régime », « La vie quotidienne des paysans français au XVIIe siècle » sont appréciés d'un vaste public et traduits en plusieurs langues. Sa personnalité chaleureuse et non conformiste suscite l'intérêt passionné d'auditeurs variés tant en France qu'à l'étranger : Princeton, Montréal, Tokyo, Barcelone, Oxford, Bruxelles, etc. Directeur d'études à l'École des Hautes Études en sciences sociales, Pierre Goubert contribue puissamment à ouvrir la voie aux études de démographie historique par l'utilisation systématique des registres paroissiaux, des inventaires après décès, des archives des hôpitaux. Mais l'histoire lui est avant tout l'occasion d'établir un contact humain, une complicité avec les Français d'il y a trois siècles, avec des paysages ruraux, des métiers et des traditions qui subsistent aujourd'hui : l'histoire, œuvre de sympathie ...»

Présentation de Pierre GOUBERT sur la jaquette de son livre *Les Français et l'Ancien Régime*, Paris, Colin, 1984, 2 vol.

- Les propos tenus sont étayés par des **notes justificatives**. Celles-ci, à chaque page ou en fin de volume, renvoient aux sources et aux experts consultés.
- Une **table analytique des matières** ouvre ou ferme les livres sérieux. S'y ajoutent des **index** (des noms des personnes et des lieux cités, des concepts-clefs, etc.). Quelquefois, des **annexes** chronologiques, cartographiques, statistiques, etc., viennent clôturer le tout.
- Autre critère à prendre en considération : la **cohérence** de la pensée et de la construction de l'exposé, la **rigueur** du style, de l'expression et du vocabulaire.

■ Des ouvrages de conception moderne

La troisième règle à observer lorsqu'on cherche une information est de s'assurer du **caractère actuel de la vision de l'auteur**. Un livre peut être tout récent et rédigé avec une extrême rigueur scientifique par un spécialiste en la matière, mais aborder les faits avec des conceptions et des manières de voir d'un autre temps.

□ Bien employer les ouvrages d'information

■ Comprendre de manière personnelle

Tirer parti de l'information ne se fait pas en compilant les ouvrages consultés. S'informer n'est pas un inventaire de données. Le sens des propos d'un auteur ne se dégage que par un effort de réflexion, d'intériorisation, d'appropriation personnelle.

- Il s'agit d'abord de **bien comprendre ce que l'auteur dit ou veut dire**. Pour cela, il faut bien maîtriser les concepts dont il fait usage en se référant à un dictionnaire terminologique ou encyclopédique.
- Il faut également **isoler les idées maîtresses** de ce qui est argumentation ou illustration.
- Il s'agit ensuite de **pénétrer la structure du raisonnement de l'auteur**, de prêter attention à la manière dont il construit son exposé, enchaîne ses idées, amène ses justifications. Il faut surtout laisser travailler sa propre réflexion et sa propre imagination. L'important est d'enrichir sa pensée et non pas d'accumuler des notions.
- Il importe aussi de tenir compte de **la nature de l'information**. On ne tire pas le même parti d'un texte de vulgarisation et d'un texte scientifique. On ne traite pas semblablement un texte de synthèse et une réflexion problématique. Un ouvrage d'information scientifique ne se lit pas comme une œuvre littéraire.

■ Confronter les données

Une seule information ne suffit pas. La bonne connaissance d'un sujet découle de la confrontation des données fournies par plusieurs auteurs. C'est par la **convergence des divers points de vue** que naissent les perspectives de synthèse, que l'essentiel, à force d'être partout souligné, finit par se dégager nettement.

RÉFÉRENCER DES INFORMATIONS

Une idée reprise à un auteur, une citation puisée dans un livre, **tout emprunt doit obligatoirement faire l'objet d'une notice d'identification** détaillée : la référence. Indiquer scrupuleusement les références est la forme première de la justification scientifique.

Les références peuvent être mentionnées **près des informations reproduites, en bas de page ou en fin de chapitre**. C'est le cas de ce qu'on appelle les « notes » dans un exposé écrit. Les références peuvent aussi figurer dans une liste bibliographique en fin d'ouvrage. La présentation n'est pas exactement la même dans l'un et l'autre cas.

Pour rédiger une référence, il existe **des règles à suivre**. Ces règles peuvent varier d'un auteur à l'autre. Ce qui importe, lorsqu'on a choisi un système de rédaction, c'est de s'y tenir et de l'employer de manière uniforme.

Dans une perspective éducative, il s'agit de rendre les élèves aptes à lire d'abord, à rédiger ensuite, des références bibliographiques. Une concertation entre collègues se justifie donc pour éviter les incohérences entre classes, années de cours, disciplines. L'objectif fondamental est d'inculquer aux élèves ce réflexe de **toujours indiquer la référence des informations dont ils font usage**. Une référence incomplète ou imprécise prouve le peu de cas que l'on accorde à la justification scientifique et à la prise en considération de la nature des matériaux que l'on utilise.

□ La référence bibliographique

La référence d'un ouvrage quelconque fournit toujours un ensemble précis et complet de renseignements présentés selon un ordre strict. Pour réunir les données, il faut **consulter la page de titre de l'ouvrage** (et non la couverture, généralement moins complète, parfois différente). Lorsque certaines données ne figurent pas sur la page de titre, elles se trouvent ailleurs, sur l'une des premières ou dernières pages du livre. Il faut songer à y aller voir.

■ Principes de base

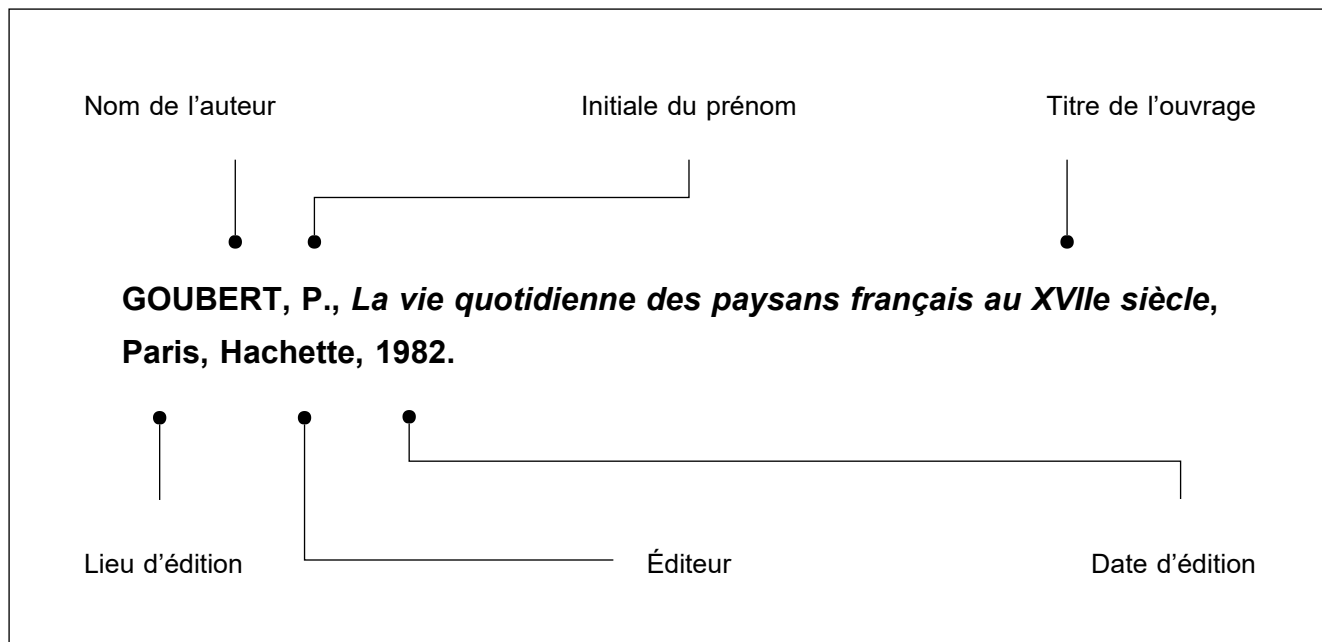
La référence la plus simple comporte toujours :

- Le **nom de l'auteur ou des auteurs**, de préférence en lettres capitales. Ce nom est précédé du prénom (ou son initiale) lorsqu'il s'agit d'une référence en bas de page ou en fin de chapitre. Il est suivi du prénom (ou son initiale), entre virgules ou entre parenthèses, lorsqu'il s'agit d'une liste bibliographique où l'ordre alphabétique des noms est prioritaire. Si l'ouvrage est anonyme, la référence débute immédiatement par le titre.

S. CITRON, *Enseigner l'histoire aujourd'hui*, Paris, Vie Ouvrière, 1984.

TROUX, Albert, *La géographie et l'histoire locales. Guide pratique pour l'étude du milieu*, Paris, Baillière, 1972.

BEST (F.), CULLIER (F.), LEROUX (A.), *Pratiques d'éveil en histoire et géographie à l'école élémentaire*, Paris, Colin-Bourrelier, 1983.



- **Le titre de l'ouvrage**, souligné ou imprimé en caractères italiques.
- **Le lieu d'édition**, qu'il ne faut pas confondre avec le lieu d'impression. Le lieu d'édition est celui où siège la maison d'édition. Le lieu d'impression concerne l'adresse de l'imprimeur. Éditeur et imprimeur sont habituellement distincts. Quand il y a deux ou plusieurs lieux d'édition, on joint leurs noms par des traits d'union. Si le lieu d'édition fait défaut, on indique : s.l. [sans lieu].
- **L'éditeur**. Quand il y a plusieurs éditeurs, on procède comme pour les lieux d'édition.
- **La date d'édition**. Elle varie selon que l'ouvrage a été édité une ou plusieurs fois. Il faut être attentif à noter la date qui correspond à l'édition qu'on utilise. Certains ouvrages sont réimprimés en format de poche peu de temps après leur première parution et conservent la date de celle-ci. Il est recommandé de préciser qu'il s'agit de la réimpression et de fournir la date de cette dernière. Si l'ouvrage est dépourvu de date d'édition, on stipule : s.d. [sans date]. Une tendance se dessine aujourd'hui qui consiste à placer la date entre parenthèses juste après le nom de l'auteur, ce qui facilite les classements informatisés.

Remarque : chaque élément de la référence est séparé par une virgule.

■ La référence complexe

Bien souvent, on est amené à composer les références d'ouvrages dont les titres sont plus développés. Ces références comportent, par exemple :

- Les noms de plusieurs **auteurs**.
- Un **titre** et un sous-titre.
- Une **édition** (la première édition n'est jamais mentionnée).
- Une **collection**. Beaucoup d'ouvrages sont aujourd'hui publiés dans des collections. D'autres sont composés de chapitres rédigés par des auteurs différents. Dans ce cas, le titre de la collection ou de l'ouvrage collectif fait suite au titre du livre ou du chapitre. Il est introduit par la mention « dans ».
- Un nom de **directeur de collection**, qu'on fait précéder de l'expression « sous la dir. de ».
- Un **numéro** de tome (« t. »), de volume (« vol. »), de position dans une collection (« n° »), qu'on fait suivre habituellement d'un chiffre


A. AYMARD, J. AUBOYER, *L'Orient et la Grèce antique*, 4e éd., dans *Histoire générale des civilisations*, sous la dir. de M. CROUZET, t. I, Paris, P.U.F., 1961.

M. BRUWIER, *La prépondérance de la grande industrie*, dans *La Wallonie. Le pays et les hommes. Histoire-Economies-Sociétés*, sous la dir. de H. HASQUIN, t. II, *De 1830 à nos jours*, Bruxelles, La Renaissance du livre, 1976.

D. DE SONNEVILLE-BORDES, *Paléolithique*, dans *Encyclopaedia universalis*, t. XII, Paris, 1968.

Où trouver les renseignements nécessaires à la rédaction de la référence d'un livre ?

Pour réunir les données nécessaires à la rédaction de la référence d'un livre, on consulte la page de titre de ce livre. On n'utilise pas la couverture, car celle-ci est généralement moins complète. Attention, cependant : il arrive que certaines données ne figurent pas sur la page de titre, elles se trouvent alors au dos de cette page ou bien sur l'une des dernières pages du livre.

Titre de la collection	●	« QUE SAIS-JE ? »
Numéro d'ordre du livre dans la collection	●	LE POINT DES CONNAISSANCES ACTUELLES N° 832
Titre du livre	●	LES ORDINATEURS ÉLECTRONIQUES
Auteurs du livre	●	par Pierre DEMARNE et Max ROUQUEROL <i>Ancien élève de l'École Polytechnique</i>
Édition et mentions d'édition	●	DIXIÈME ÉDITION MISE A JOUR
Éditeur Lieu et date d'édition	●	 PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE 108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS 1970 <i>SOIXANTIÈME MILLE</i>

Référence bibliographique :

P. DEMARNE et M. ROUQUEROL, *Les ordinateurs électroniques*, 10e éd., dans *Que sais-je ?*, 832, Paris, Presses Universitaires de France, 1970.

R. JETTÉ, *Pour une conception fonctionnelle de l'histoire*, dans *Cahiers de Cléo*, n° 40, Bruxelles-Paris, Labor-Nathan, 1974, pp. 43-62.

J.-C. MARGOLIN, *L'éducation à l'époque des grands humanistes*, dans *Histoire mondiale de l'éducation*, sous la dir. de G. MIALARET et J. VIAL, t. II, *De 1515 à 1815*, Paris, P.U.F., 1981, pp. 167-191.

C. DONNAY-ROCMANS, *La collégiale Sainte-Gertrude de Nivelles*, dans *Wallonie. Art et histoire*, n° 41, Paris-Gembloux, Duculot, 1979, p. 49.

M. I. FINLEY, *Les anciens Grecs. Une introduction à leur vie et à leur pensée*, Paris, Maspero, 1971, pp. 90-96.

G. DUBY, *Saint Bernard. L'art cistercien*, Paris, Arts et Métiers Graphiques, 1976, pp. 72-73, 116, 131, 142-143 et 158.

1. F. FURET, *La naissance de l'histoire*, dans *Histoire*, n° 1, *Enseigner l'histoire*, Paris, Hachette, 1979, p. 38.
2. *Ibidem*, pp. 24-25.
3. S. CITRON, *Enseigner l'histoire aujourd'hui*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1984, p. 132.
4. S. CITRON, *Le mythe national. L'histoire de France en question*, Paris, Les Éditions ouvrières - Études et Documentation internationales, 1987, p. 259.
5. J. POINSSAC-NIEL, *Technologie éducative et histoire*, Paris, P.U.F., 1975, pp. 145-147.
6. *Ibidem*, p. 115.
7. S. CITRON, *Enseigner l'histoire aujourd'hui, ouv. cit.*, pp. 47, 53, 70-71 et 79.
8. *Ibidem*, p. 53.

romain lorsqu'il s'agit d'un tome ou d'un volume, d'un chiffre arabe dans le cas d'une collection.

- Un **lieu d'édition**.
- Un **éditeur**.
- Une **date d'édition**.

Remarque : il faut veiller à respecter scrupuleusement les règles générales des abréviations (voir pour cela, par exemple, la table des abréviations dans le *Petit Robert*). Par exemple, on écrit « XIXe siècle » et pas « XIXè siècle ».

Lorsqu'il s'agit de la référence d'un article de revue, on procède comme pour un ouvrage de collection ou un chapitre d'ouvrage collectif. Cependant, il y a lieu d'**indiquer en fin de référence la première et la dernière page** de l'article, démarche recommandée également pour les contributions à des ouvrages collectifs.

■ La référence avec pagination

Lorsqu'il s'agit d'une référence bibliographique « en note », dont l'utilité est de justifier une assertion et de renvoyer directement le lecteur à un passage précis d'un ouvrage, on ajoute, aux données déjà décrites, **l'indication de la ou des pages consultées**.

Pour introduire cette pagination, on emploie « p. » suivi du ou des chiffres. Quand il y a plusieurs pages, beaucoup d'auteurs utilisent « pp. ». Si le passage auquel on se réfère ou que l'on cite dépasse une page ou chevauche deux ou plusieurs pages, on note les chiffres de la première et de la dernière page en les liant par un trait d'union. Dans le cas d'une citation faite d'extraits puisés en plusieurs endroits de l'ouvrage, on sépare les chiffres par des virgules, tandis que les deux derniers chiffres sont éventuellement liés par « et ».

■ La répétition des références

Les « notes » demandent l'emploi de techniques de renvoi un peu particulières lorsqu'elles font appel plusieurs fois aux mêmes ouvrages.

Lorsqu'on **cite à plusieurs reprises un même ouvrage**, on ne répète pas à chaque fois la référence complète. On indique celle-ci une première fois, puis on la remplace par « *ibidem* » suivi de la pagination. Cette règle ne vaut que lorsque les références du même ouvrage se succèdent directement.

Quand ces références sont entrecoupées par des **renvois à d'autres ouvrages**, on établit une référence complète lors de la première citation puis on se contente de répéter le nom de l'auteur, suivi de la mention « *ouv. cit.* » (ouvrage cité). Attention néanmoins à la confusion qui peut naître de l'utilisation de plusieurs ouvrages d'un même auteur. Quand la clarté l'exige, il importe de faire précéder « *ouv. cit.* » par le titre de l'ouvrage.

Saisir le sens exact des données fournies par une référence bibliographique

- Consignes**
- Prendre connaissance de la référence bibliographique ci-dessous.
 - Comprendre ce que veut dire chaque élément.
 - Pointer les bonnes réponses parmi celles proposées.

Rapport du Conseiller Christophe d'Assonville au roi Philippe II sur la situation en Angleterre, Westminster, 25 novembre 1558, dans KERVYN DE LETTENHOVE, Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre sous le règne de Philippe II, t. I, Bruxelles, Hayez, 1882, pp. 311-314, cité par A. TROUX, G. LIZERAND, Les temps Modernes, dans Recueils de textes d'histoire publiés sous la direction de L. GOTHIER ET A. TROUX, t. III, 2e édition, Liège-Paris, Dessain, 1967, pp. 112-114.

Le texte a été publié par

- A. TROUX, G. LIZERAND
- KERVYN DE LETTENHOVE
- C. D'ASSONVILLE

Le texte est cité par

- A. TROUX, G. LIZERAND
- C. D'ASSONVILLE
- KERVYN DE LETTENHOVE

L'auteur du texte est

- A. TROUX, G. LIZERAND
- C. D'ASSONVILLE
- KERVYN DE LETTENHOVE

Le texte date de

- 1558
- 1882
- 1967

Le texte concerne

- Les relations politiques entre les Pays-Bas et l'Angleterre à l'époque de Philippe II
- Les recueils de documents relatifs à l'histoire des Temps Modernes
- La situation en Angleterre en 1558

Comment dresser une liste bibliographique ?

Lorsqu'on rédige un texte dont on a puisé les données dans différents livres, il faut fournir à la fin de l'exposé la liste de ceux-ci. Cette liste bibliographique doit être dressée de manière ordonnée. Elle ne peut pas se contenter de fournir les titres dans l'ordre alphabétique des auteurs. Elle doit proposer un classement logique, en distinguant la nature des ouvrages utilisés.

- Rassembler les titres de tous les ouvrages consultés.

KOENIG, V., *Pyramides et pharaons*, Paris, Nathan, 1983, 71 p.
 VALBELLE, D., *La vie dans l'Égypte ancienne*, Paris, P.U.F., 1988, 125 p.
 VERCOUTTER, J., *À la recherche de l'Égypte oubliée*, Paris, Gallimard, 1986, 224 p.
 HARRIS, G., *L'Égypte ancienne. Atlas historique*, Tournai, Casterman, 1990, 95 p.
 ANDREU, G., *Images de la vie quotidienne en Égypte au temps des pharaons*, Paris, Hachette, 1992, 160 p.
 LAFFONT, E., *Les livres de sagesse des pharaons*, Paris, Gallimard, 1979, 156 p.
 MARUEJOL, F., *Voyage dans l'Égypte des pharaons*, Paris, Hachette, 1989, 68 p.
 GRIMAL, N., *Histoire de l'Égypte ancienne*, Paris, Librairie Générale Française, 1993, 668 p.
Akhnaton et Néfertiti, Bruxelles, Musées Royaux d'Art et d'Histoire, 1975, 159 p.
 LÉVÊQUE, J., *Sagesse de l'Égypte ancienne*, Paris, Cerf, 1983, 99 p.

- Classer d'abord ces titres par ordre alphabétique des noms d'auteurs.
- Classer ensuite ces titres par catégorie, en faisant la distinction entre les ouvrages généraux et les ouvrages spécialisés, les ouvrages scientifiques et les ouvrages de vulgarisation, les livres et les articles de revues, les ouvrages d'information et les recueils de documents, etc.
- Introduire enfin des intitulés dans la liste bibliographique pour désigner les différentes catégories d'ouvrages.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages généraux

ANDREU, G., *Images de la vie quotidienne en Égypte au temps des pharaons*, Paris, Hachette, 1992, 160 p.
 GRIMAL, N., *Histoire de l'Égypte ancienne*, Paris, Librairie Générale Française, 1993, 668 p.

Recueils de documents

LAFFONT, E., *Les livres de sagesse des pharaons*, Paris, Gallimard, 1979, 156 p.
 LÉVÊQUE, J., *Sagesse de l'Égypte ancienne*, Paris, Cerf, 1983, 99 p.

Catalogue d'exposition

Akhnaton et Néfertiti, Bruxelles, Musées Royaux d'Art et d'Histoire, 1975, 159 p.

Ouvrages destinés à la jeunesse

HARRIS, G., *L'Égypte ancienne. Atlas historique*, Tournai, Casterman, 1990, 95 p.
 KOENIG, V., *Pyramides et pharaons*, Paris, Nathan, 1983, 71 p.
 MARUEJOL, F., *Voyage dans l'Égypte des pharaons*, Paris, Hachette, 1989, 68 p.
 VALBELLE, D., *La vie dans l'Égypte ancienne*, Paris, P.U.F., 1988, 125 p.
 VERCOUTTER, J., *À la recherche de l'Égypte oubliée*, Paris, Gallimard, 1986, 224 p.

Comment rédiger des notes en bas de page ?

Il arrive souvent de devoir étayer un exposé en fournissant immédiatement aux lecteurs les références des livres d'où proviennent les informations utilisées. Pour cela, les auteurs ont recours à ce qu'on appelle des « notes en bas de page ».

Les références bibliographiques en bas de page sont rédigées selon les mêmes règles que les autres références. Cependant, elles font usage de techniques de renvoi spécifiques lorsqu'elles mentionnent plusieurs fois les mêmes ouvrages.

- Rédiger l'exposé
- Chaque fois qu'une idée provient d'un livre, introduire dans le texte un chiffre qui renvoie vers les notes écrites au bas de la page (avec un logiciel de traitement de texte, cela se fait automatiquement).
- Séparer clairement l'exposé et les notes par un trait.
- Lorsqu'un même ouvrage est cité à plusieurs reprises, ne pas répéter à chaque fois la référence complète. Écrire celle-ci une première fois, puis la remplacer par « *ibidem* » suivi de la page.
- Quand la référence à répéter est entrecoupée par des renvois à d'autres ouvrages, rappeler le nom de l'auteur et le faire suivre de la mention « *ouv. cit.* » (ouvrage cité).
- Ne pas oublier de préciser les pages consultées.

Les livres populaires, diffusés par les colporteurs ¹, apparaissent au début du XVII^e siècle. Un libraire ² de Troyes, en Champagne, lance à cette époque une collection de livrets imprimés sur du papier de médiocre qualité, simplement brochés et vendu à un prix très abordable ³. Cette collection, la « Bibliothèque bleue » ⁴, tient son nom sans doute de la couleur de ses couvertures. Les ouvrages sont écrits par des auteurs anonymes qui vulgarisent des œuvres de toute nature ⁵. On y trouve des vies de saints, des récits de chevalerie, des contes de fées, des romans d'aventures, des farces, des prédictions astrologiques, des conseils de jardinage, des recettes de cuisine, des almanachs, des manuels de savoir-vivre, etc. ⁶ Un quart des livres, au moins, sont des ouvrages de piété ⁷. Les thèmes traités véhiculent les valeurs que les élites souhaitent imposer aux masses : respecter la religion, se conformer à la morale, se soumettre aux hiérarchies, accepter son sort, apprendre à savoir souffrir... ⁸ Les livres populaires se multiplient au XVIII^e siècle, parallèlement aux images éducatives imprimées, les fameuses « Images d'Épinal », du nom de la localité de Lorraine où elles sont fabriquées.

-
1. P. GOUBERT, D. ROCHE, *Les Français et l'Ancien Régime*, t. 2, *Culture et société*, Paris, Colin, 1984, p. 243.
 2. Ce libraire s'appelait Nicolas Oudot. Voir R. MUCHEMBLED, *Société, cultures et mentalités dans la France moderne. XVI^e-XVIII^e siècle*, 2^e éd., Paris, Colin, 1994, p. 143.
 3. *Ibidem*, p. 143.
 4. Des extraits de ces ouvrages sont publiés par G. BOLLEME, *La Bibliothèque bleue. La littérature populaire en France du XVII^e au XIX^e siècle*, dans *Archives*, 44, Paris, Gallimard-Julliard, 1971, 274 p.
 5. R. MUCHEMBLED, *Ouv. cit.*, p. 144.
 6. B. GARNOT, *Société, cultures et genres de vie dans la France moderne. XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Hachette, 1991, p. 151.
 7. R. MUCHEMBLED, *Ouv. cit.*, p. 144.
 8. «... Savoir souffrir en restant à sa place ; respecter les hiérarchies, puisque telle est la volonté divine ; se conduire en bon fils, bon mari, bon père, sous l'égide de la religion et de la morale ; préparer son salut plutôt que s'attacher à cette vallée de larmes terrestre ...», *Ibidem*, p. 145.

Deuxième partie

SE DOCUMENTER

DÉFINIR CE QU'EST UN DOCUMENT

Théoriquement, est « document » toute trace historique (texte, image, objet, souvenir, etc.) **en lien direct avec la réalité dont il témoigne**. Cette définition n'est cependant pas complète. La trace historique ne renvoie pas uniquement à la situation la plus ancienne, à la « logique initiale ». Elle porte souvent les marques des époques à travers lesquelles elle a survécu. Elle peut donc fournir des renseignements sur ces époques et pas seulement sur celle de ses origines. De son côté, une information vieillie peut devenir une trace historique en tant qu'elle montre la conception qu'on avait du passé à une époque révolue.

Nous conservons de Charlemagne une description écrite vers 830, c'est-à-dire une vingtaine d'années après sa mort. L'auteur, Éginhard, était un familier de l'empereur. Nous possédons aussi, dans la Chanson de Roland, un portrait postérieur de trois siècles. Il existe également des biographies récentes de Charlemagne. Il est évident que les deux premiers portraits sont des documents. Celui d'Éginhard permet de faire connaissance avec le « vrai » Charlemagne. Celui de la Chanson de Roland est anachronique, mais son emploi peut se justifier pour aborder la « légende de Charlemagne » au cœur du Moyen Âge. Il est évident aussi que les biographies publiées au cours des dernières décennies sont des exposés d'historiens. Leur prise en compte est intéressante pour découvrir la manière dont les spécialistes voient aujourd'hui Charlemagne et son époque. De même, tel « chromo » tiré d'un manuel scolaire et montrant Charlemagne en visite dans l'école de son palais retiendra éventuellement l'attention non pas en tant que trace de l'époque carolingienne, bien sûr, mais en tant que témoignage d'une certaine pratique pédagogique.

Autre exemple : la bande dessinée. Celle-ci occupe une place importante dans notre enseignement mais, trop souvent, elle est utilisée comme une documentation alors qu'elle est information, voire simple fiction. En classe, les différents types de bandes dessinées ne s'exploitent pas de la même manière. Chacune exige un traitement critique approprié. Cela est d'autant plus vrai que l'on ne vise pas seulement à collecter des notions, mais aussi à former chez les élèves des compétences intellectuelles de base.

Ouvrons les albums d'Astérix, d'Alix, de Timour, du Chevalier Vaillant, de Johan et Pirlouit, etc. Il s'agit d'œuvres de fiction. Elles ne sont en rien « historiques ». Elles le deviendront peut-être un jour, en tant que témoignages d'un certain type de culture, mais elles ne le sont pas encore. L'histoire prête simplement un décor plus ou moins vraisemblable aux exploits des héros. Pour l'essentiel, ces exploits pourraient aussi bien se dérouler à une autre époque. Par contre, feuilletons telle Histoire de France en bande dessinée. Voici un récit d'historien présenté sous une forme imagée, plus attrayante qu'un texte pour les jeunes lecteurs. Ce n'est pas un « document », c'est une « information ». Penchons-nous à présent sur les albums de Tintin ou sur ceux de Bécassine, par exemple. Ces albums, dont les thèmes et les décors proviennent d'un présent révolu, sont devenus aujourd'hui des témoignages des manières de vivre et de penser durant la première moitié du XXe siècle. Elles renvoient également à des événements qui appartenaient alors à l'actualité, au présent et qui relèvent aujourd'hui de l'histoire.

Document n. m. (du latin *documentum* « leçon, avis, indice ») : pièce qui sert de preuve, archive, source, témoignage.

Réalité : n. f. (du latin *res* « chose »). Caractère de ce qui est réel, de ce qui existe ou a existé réellement, par opposition à ce qui est fictif, qui n'existe que dans l'imagination.

On dit de quelqu'un ou de quelque chose qu'il est « historique » quand il appartient au passé. On dit de quelqu'un ou de quelque chose qu'il est « historien » quand il a trait au passé sans lui appartenir.

Ainsi, le discours du professeur est nécessairement historien. Il n'est pas historique. Il concerne le passé, mais il se déroule dans le présent. Par contre, la trace que le professeur soumet à la perspicacité de ses élèves est, quant à elle, historique. Elle provient du passé. Elle est le résidu d'une réalité ancienne. Le professeur lui-même, comme son enseignement, est historien. Il n'est pas historique. Il le deviendra un jour, c'est-à-dire lorsqu'il appartiendra à un présent révolu, qui sera désormais le passé.

Chacun, en effet, est appelé à devenir historique. Cette affirmation fait sourire car, dans le langage commun, historique est associé à l'idée de prestigieux, de mémorable..., ce qui traduit bien le rôle social traditionnel de l'enseignement de l'histoire.

Reconnaître la nature des ressources sollicitées

Il y a plusieurs manières de cerner une réalité ancienne. On peut, par exemple, consulter des ouvrages d'histoire. On peut aussi rechercher des documents historiques. Parmi ceux-ci, certains datent de l'époque étudiée, d'autres datent d'époques postérieures. Toutes ces sources de renseignements n'ont pas le même intérêt ni la même valeur et ne s'utilisent pas de la même manière. Voici un exemple de la variété des matériaux qu'on peut rassembler autour de la personnalité de Charlemagne (742-814).

Trace textuelle contemporaine des faits

Éginhard (775-840), le biographe de Charlemagne, fut son contemporain. Il vécut parmi les lettrés de la cour impériale à partir de 790 environ. Sans être un familier de l'empereur, il eut l'occasion pendant plus de 20 ans de voir vivre celui-ci. Sa *Vita Caroli Magni* fut rédigée vers 830, soit une quinzaine d'années après la mort de Charlemagne.

«... D'une large et robuste carrure, il était d'une taille élevée, sans rien d'excessif d'ailleurs, car il mesurait sept pieds de haut. Il avait le sommet de la tête arrondi, de grands yeux vifs, le nez un peu plus long que la moyenne, de beaux cheveux blancs, la physionomie gaie et ouverte. Aussi donnait-il, extérieurement, assis comme debout, une forte impression d'autorité et de dignité. On ne remarquait même pas que son cou était gras et trop court et son ventre saillant, tant étaient harmonieuses les proportions de son corps. Il avait la démarche assurée, une allure virile. La voix était claire, sans convenir cependant tout à fait à son physique. Doté d'une belle santé, il ne fut malade que dans les quatre dernières années de sa vie, où il fut pris de fréquents accès de fièvre et finit même par boiter ...»

EGINHARD, *Vie de Charlemagne*, 22, trad. L. HALPHEN.



Trace iconographique contemporaine des faits

Ce denier en argent, frappé vers 800 à Quentovic (nord de la France actuelle) représente Charlemagne vêtu en empereur romain et couronné de lauriers. Un texte latin entoure la tête : KAROLUS IMP AVG. On peut le traduire : Charles Empereur Auguste. Il s'agit d'une image très stéréotypée, inspirée des monnaies antiques. Ce n'est en rien un portrait.

J. BOUSSARD, *Charlemagne et son temps*, Paris, Hachette, 1968, p. 67.

Trace textuelle postérieure aux faits

La *Chanson de Roland* est l'une des plus anciennes chansons de geste de la littérature française. Rédigée vers 1100, elle transforme en un récit légendaire, à l'usage d'un public composé de chevaliers, des faits historiques relatifs aux expéditions militaires menées par Charlemagne dans le nord de l'Espagne.

«... L'empereur est dans un grand verger [...] Sous un pin, près d'un églantier, un trône est dressé, tout d'or pur : là est assis le roi qui tient douce France. Sa barbe est blanche et tout fleuri son chef ; son corps est beau, son maintien fier : à qui le cherche, pas n'est besoin qu'on le désigne ...»

Chanson de Roland, 8, trad. J. BÉDIER.



Trace iconographique postérieure aux faits

Statue de Charlemagne. XIIe siècle.
Église Saint-Jean de Mustair (Grisons, Suisse).

Exposé d'un historien actuel

Heinrich von Fichtenau (1912-2000) est un historien autrichien, professeur à l'Université de Vienne, spécialiste du Moyen Âge. L'extrait ci-dessous provient d'un livre dont l'édition originale en allemand date de 1949.

«... Pour ce qui est de Charles [...], nous pouvons même nous représenter son physique [...] Nous possédons en effet, outre ses restes, une description exacte de sa personne ; son biographe Éginhard [...] et ses contemporains ont surtout été frappés par la haute taille de l'empereur. L'ouverture du tombeau de Charlemagne en 1861 révéla combien exactes étaient les indications d'Éginhard : le squelette mesuré, donnant la taille imposante de 192 cm, correspond exactement à la hauteur de sept pieds indiquée par Éginhard. Il ne s'agit donc pas d'une licence poétique [...]

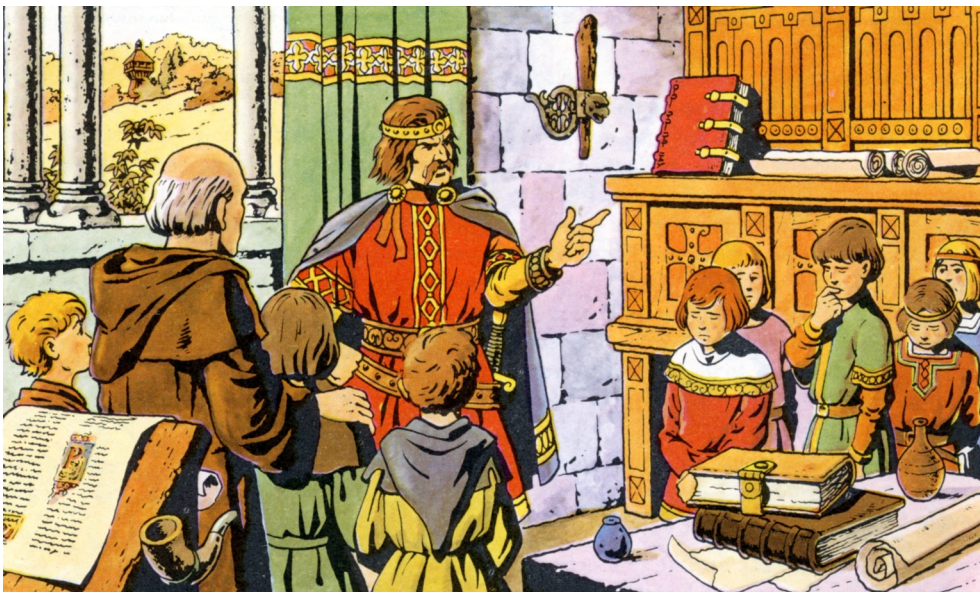
Éginhard mentionne deux imperfections physiques de Charles : la nuque épaisse et courte et un ventre proéminent. Il était donc loin de représenter le type idéal du héros germanique qui fut conçu plus tard. Éginhard ajoute que ces imperfections étaient compensées par l'impression d'équilibre que dégageait la structure de Charlemagne. Charles, en bref, semble avoir ressemblé à ce type humain bien connu parmi nos contemporains : charpente lourde et visage rond ...»

H. FICHTENAU, *L'empire carolingien*, Paris, Payot, 1981, p. 51-52.

Image d'un dessinateur actuel

Cette image, qui montre Charlemagne visitant l'école de son palais, est l'œuvre de Bob De Moor, un proche collaborateur de Hergé. Elle illustre un manuel d'école primaire des années 1960.

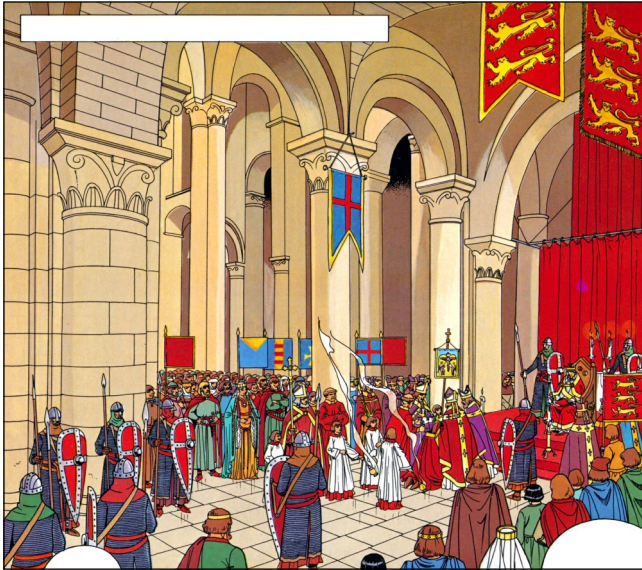
BILLEBAULT et de VILLERS, *Histoire de mon pays*, Paris, L'École, s.d. [1960], p. 16.



Reconnaître la nature exacte d'une bande dessinée

Consignes

- Observer attentivement les différentes vignettes reproduites ci-dessous.
- Distinguer celles qui sont des témoignages du passé, celles qui sont des informations en image et celles qui sont des dessins de pure fiction.
- Indiquer, dans le carré prévu à cet effet, « T » pour les témoignages du passé, « I » pour les informations en image, « F » pour les dessins de pure fiction.



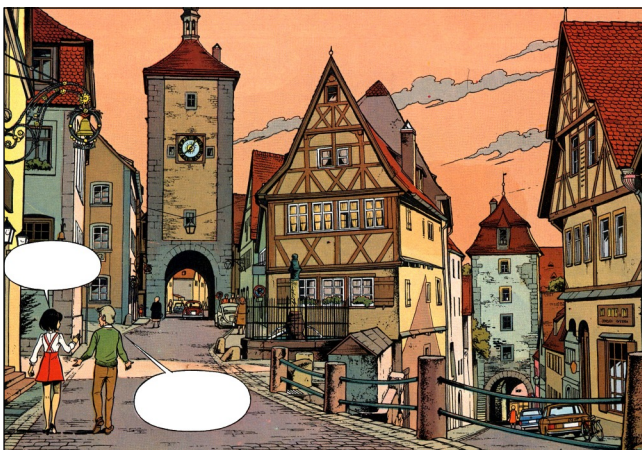
J.-M. RUFFIEUX, *Guillaume le Maréchal*, Paris, Mémoire d'Europe.



A. FRANQUIN, *Modeste et Pompon*, Bruxelles, Lombard.



G. LELOUP, *Yoko Tsuno. La frontière de la vie*, Marcinelle, Dupuis.



ÉTABLIR UNE TYPOLOGIE DES DOCUMENTS

Il n'existe aucune classification véritablement universelle des divers types de documents. On distingue habituellement deux grandes catégories : les documents non écrits et les documents écrits, qu'on subdivise les uns et les autres en plusieurs sous-catégories. Mais cette répartition, qui a un but pédagogique, est artificielle. Il faut **éviter les cloisonnements**. Par définition, tout document est d'abord un objet par son support : papier sur lequel est écrit un texte, toile sur laquelle est peint un paysage, marbre dans lequel est taillé un bas-relief, bande magnétique sur laquelle est enregistré un discours, photographie sur laquelle est fixé un geste ancestral.

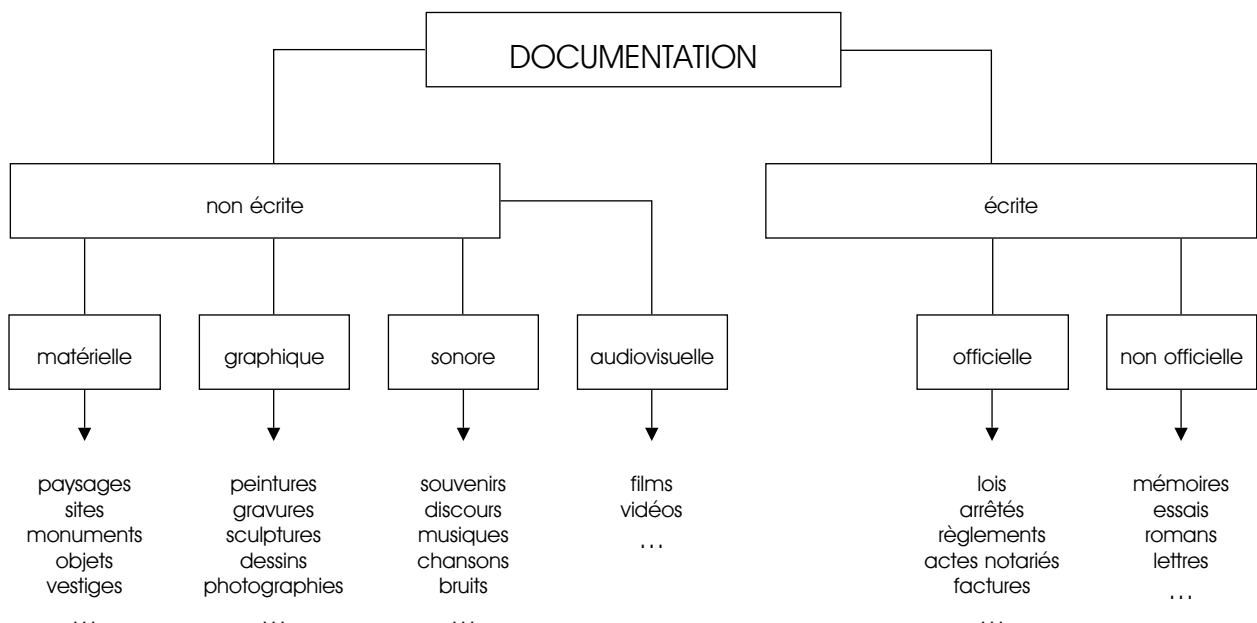
□ Les documents non écrits

On répartit les documents non écrits en plusieurs sous-catégories : matériels, iconographiques, sonores, oraux, audiovisuels, etc.

«... L'histoire se fait avec des documents écrits, sans doute. Quand il y en a. Mais elle peut se faire, elle doit se faire, sans documents écrits s'il n'en existe point [...] Donc, avec des mots. Des signes. Des paysages et des tuiles. Des formes de champ et de mauvaises herbes. Des éclipses de lune et des colliers d'attelage. Des expertises de pierres par des géologues et des analyses d'épées en métal par des chimistes. D'un mot, avec tout ce qui, étant à l'homme, dépend de l'homme, sert à l'homme, exprime l'homme, signifie la présence, l'activité, les goûts et les façons d'être de l'homme ...»

L. FEBVRE, *Combats pour l'histoire*, 2e éd., Paris, Colin, 1965, p. 428.

■ Schéma théorique de la recherche des documents



■ Les documents matériels

Les documents matériels rassemblent tous les types d'objets : paysages, habitations, mobiliers, outillages, etc.

D'un point de vue critique théorique, les spécialistes estiment que **ces ressources sont particulièrement fiables**, car il s'agit de témoignages involontaires : on imagine mal quelqu'un construire un édifice ou enfouir un trésor monétaire dans l'intention de tromper par-delà les siècles. Encore faut-il tenir compte, dans le domaine monumental par exemple, de l'existence de pastiches : on a construit en style roman ou gothique au XIXe siècle. Il faut aussi tenir compte, dans le domaine des objets d'art, de la fabrication de faux.

■ Les documents graphiques et iconographiques

Les documents iconographiques réunissent les images, dessins, peintures, gravures, estampes, photographies, etc.

Il importe de distinguer parmi eux les documents qui témoignent de la réalité et ceux qui expriment une fiction. Ces derniers ne sont pas à rejeter. Dans une œuvre de fiction, il y a des données involontaires qui laissent voir la réalité matérielle et mentale. Tel film ancien, par exemple, témoigne du cadre de vie, des vêtements, des moyens de transport, etc., en usage au moment où il a été réalisé. Le thème de telle œuvre d'art est le reflet des préoccupations, des inquiétudes, des croyances de son temps.

Typologie : n. f. (du grec *typos* « forme, modèle, contour, représentation générale » et *logos* « discours »). Science de la détermination des caractères, des propriétés, du genre auquel appartient quelqu'un ou quelque chose.

Pour tirer parti des traces iconographiques, il est indispensable de les soumettre à **une bonne « étude typologique »**. Une image n'est pas l'autre. Les techniques de production peuvent notamment avoir une influence sur le contenu. Une gravure ne se fabrique pas comme un instantané photographique, une enluminure comme une photogravure, une tapisserie de haute lisse comme une affiche.

Les documents graphiques – cartes, plans, etc. – peuvent être considérés comme des variantes des documents iconographiques.

■ Les documents sonores ou oraux

Les documents oraux rassemblent les témoignages collectés par entrevue. Les documents sonores regroupent les paroles, les œuvres musicales, les bruits de la vie quotidienne, etc. Ils sont disponibles grâce aux techniques de la gravure sur cylindre et sur disque, de l'enregistrement magnétique ou numérique.

Les documents oraux sont **parfois peu sûrs**. Les souvenirs, par exemple, sont facilement l'objet de déformations et d'oublis. Ils n'en sont pas moins d'un intérêt considérable. Même s'ils ne permettent pas de remonter bien loin dans le temps, ils sont souvent le seul moyen de conservation de la mémoire des humbles et, en général, de toutes les personnes qui ne pratiquent pas l'écrit couramment.

■ Les documents audiovisuels

Les documents audiovisuels se situent à **la rencontre des documents iconographiques et sonores**. Ils associent sur un même support l'image et le son. C'est le cas, par exemple, des films parlants, des enregistrements vidéographiques, des enregistrements numériques « multimédias », etc.

Reconnaître un document matériel

Les hommes et les femmes laissent des traces matérielles de leur existence : vestiges, monuments, objets, etc. Voici quelques exemples provenant du même endroit.



Vestige

Vestiges archéologiques de la villa gallo-romaine de Sesselich, près d'Arlon. Photographie des fouilles, vers 1969-1970.

L. LEFÈBVRE, *Le Musée luxembourgeois (Museum Nostra, 20)*, Bruxelles, Crédit communal de Belgique, 1990, p. 13.

Monument

Vue aérienne du centre d'Arlon : église Saint-Donat et ancienne forteresse.

L. LEFÈBVRE, *Le Musée luxembourgeois (Museum Nostra, 20)*, Bruxelles, Crédit communal de Belgique, 1990, p. 6.



Objet

Lampes gallo-romaines en terre cuite conservées au Musée luxembourgeois d'Arlon. De gauche à droite : lampe à graisse, lampe à huile, lampe à deux becs.

L. LEFÈBVRE, *Le Musée luxembourgeois (Museum Nostra, 20)*, Bruxelles, Crédit communal de Belgique, 1990, p. 92.

Reconnaître un document iconographique

Les hommes et les femmes laissent des traces iconographiques de leur existence : peintures, sculptures, gravures, dessins, photographies, etc. Voici quelques exemples provenant d'un même musée.



Peinture

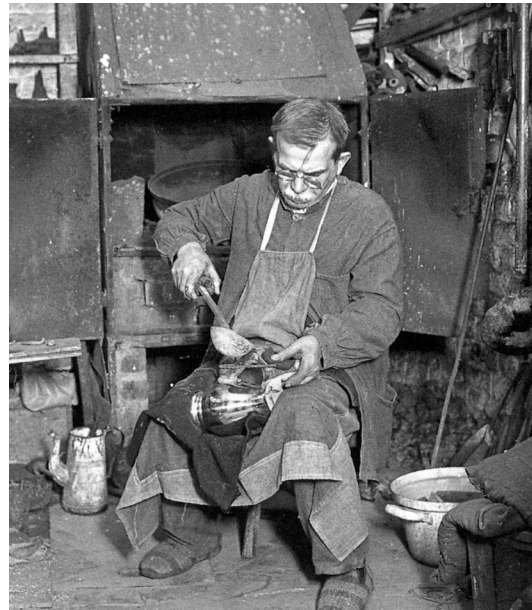
Villageoise de la région de Spa en costume de communiante. Aquarelle, vers 1850. 18 x 14,5 cm.

A.-G. KRUPA, N. DUBOIS-MAQUET, F. LEMPEREUR, *Musée de la Vie wallonne. Liège (Musea Nostra, 27)*, Bruxelles, Crédit communal de Belgique, 1992, p. 22.

Photographie

Lambert Collon, artisan potier d'étain, au travail dans son atelier. Liège, 1926.

A.-G. KRUPA, N. DUBOIS-MAQUET, F. LEMPEREUR, *Musée de la Vie wallonne. Liège (Musea Nostra, 27)*, Bruxelles, Crédit communal de Belgique, 1992, p. 66.



Sculpture

Rendez-vous galant dans un décor de houillère. Terre cuite de Léon Harzé, 1863. 56 x 54 x 48 cm.

A.-G. KRUPA, N. DUBOIS-MAQUET, F. LEMPEREUR, *Musée de la Vie wallonne. Liège (Musea Nostra, 27)*, Bruxelles, Crédit communal de Belgique, 1992, couverture.

□ Les documents écrits

Les documents écrits ne se bornent pas aux textes manuscrits, dactylographiés ou imprimés sur papier. Ils englobent toutes les formes d'écritures sur **tous les types de supports**, que ceux-ci soient souples (écorce, papyrus, parchemin, etc.), rigides (pierre, métal, etc.) ou numériques (disquettes, CD, DVD, etc.). On peut subdiviser les documents écrits en deux sous-catégories : les textes officiels et les textes non officiels.

■ Les textes officiels

Les textes officiels, appelés aussi sources d'archives, sont tous ceux qui ont un caractère législatif, juridique, administratif, comptable : constitutions, traités, lois, décrets, ordonnances, arrêtés, proclamations, débats parlementaires, instructions et dépêches officielles, actes notariés, comptes d'administration, factures, actes d'état civil, etc.

Les textes officiels sont considérés comme **des documents généralement sûrs** pour établir les faits à caractère institutionnel car ils ont une portée pratique et juridique et sont donc l'objet d'une surveillance et d'un contrôle de la part des parties concernées.

■ Les textes non officiels

Les textes non officiels, appelés aussi sources littéraires, n'ont aucune portée légale. Ce sont des récits – annales, chroniques, mémoires, etc. –, des œuvres littéraires – romans, poésies, pièces de théâtre, etc. – et des informations « immédiates » fournies par les journaux, les revues, etc.

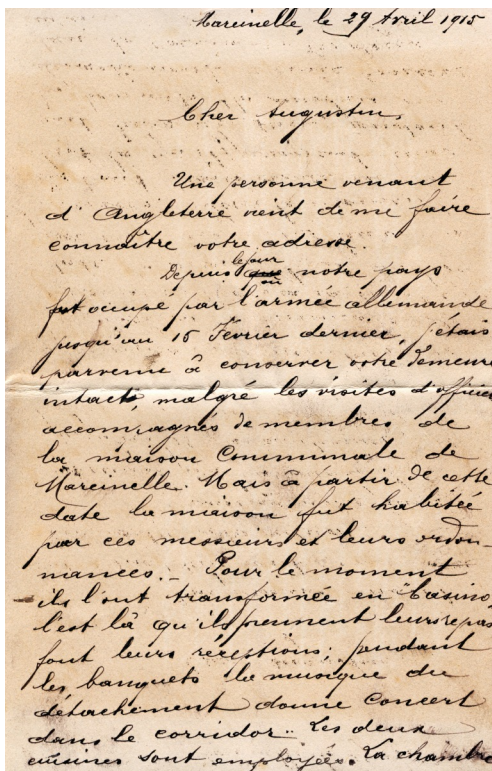
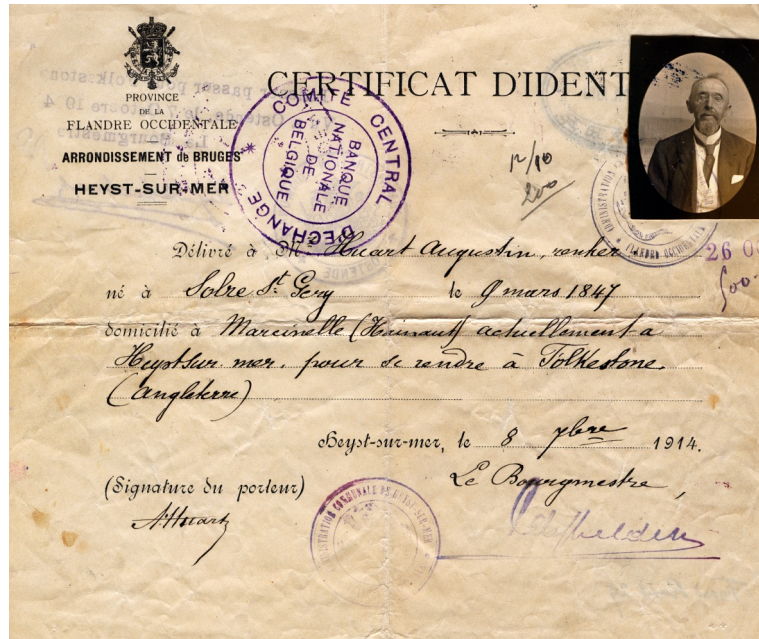
Les textes non officiels sont habituellement considérés comme **moins fiables que les textes officiels** pour établir les faits à caractère institutionnel, car ils comportent une part de subjectivité. Néanmoins, ils constituent une source irremplaçable pour l'étude des comportements, des opinions, des mentalités.

Distinguer un texte officiel d'un texte non officiel

Les hommes et les femmes laissent des traces écrites de leur existence. Certains de ces textes ont une portée juridique. Ce sont des documents officiels, D'autres n'ont pas de portée juridique. Ce sont des documents non officiels. Voici un exemple de chacun de ces deux types de textes. L'un et l'autre concernent la même personne.

Texte officiel

Certificat d'identité d'Augustin Huart (1847-1924) se préparant à rejoindre l'Angleterre pour fuir la guerre. 8 septembre 1914. Format réel 18 x 21 cm.



Texte non officiel

Lettre (premier feuillet) d'Adolphe Lami à Augustin Huart, son beau-frère, exilé en Angleterre depuis octobre 1914. 29 avril 1915. Format réel 17,5 x 11 cm.

COLLECTER DES DOCUMENTS SCIENTIFIQUES

Les documents se présentent sous deux formes : ou bien ils sont édités, ou bien ils sont inédits.

□ Les documents édités

■ Les documents non écrits

Une **fouille archéologique** donne lieu habituellement à une publication illustrée de plans, de coupes, de photographies, etc. Cette publication figure dans une revue spécialisée ou prend la forme d'une monographie.

De nombreux **musées** éditent un catalogue illustré des principales pièces dont ils assurent la conservation. Des expositions temporaires sont également l'occasion de publications.

Les **œuvres des peintres, sculpteurs, graveurs**, les monuments les plus prestigieux comme les plus humbles sont dans une large mesure reproduits dans des collections d'art où le commentaire scientifique s'allie à la qualité des photographies, ou encore dans des guides touristiques illustrés.

Les **traces orales et sonores** sont conservées sur disque, sur bande magnétique, sur support numérique. Les manifestations folkloriques, les gestes ancestraux sont fixés par la photographie, le film et l'enregistrement vidéographique. De plus en plus de médiathèques scientifiques possèdent un département audiovisuel où ces documents sont disponibles.

■ Les documents écrits

Depuis longtemps déjà, les **textes littéraires, juridiques, scientifiques, historiques** font l'objet de publications érudites systématiques. Dans de nombreux pays, il existe des collections de textes parfois anciennes, souvent volumineuses et dont certaines n'ont pas encore fini de paraître. En Belgique, par exemple, les pouvoirs publics ont créé, peu après l'indépendance, un organisme chargé d'éditer les principales archives juridiques et administratives anciennes, ainsi que les grands textes littéraires concernant notre pays. Cet organisme – la Commission royale d'Histoire – poursuit ses travaux et publie, outre des recueils de documents, un bulletin périodique.

Le Crédit communal de Belgique, aujourd'hui Belfius Banque, a publié de 1987 à 1996 une collection intitulée *Musea Nostra* dont l'objectif était de présenter des œuvres et des objets remarquables des différents musées belges. Chaque ouvrage, d'environ 120 pages entièrement en couleur, est centré sur un musée ou plusieurs musées d'une même localité. Voici les titres des ouvrages parus :

- | | |
|---|--|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Bruges, Musée Groeninge. 2. Liège, Musées Curtius, du verre et d'Ansembourg. 3. Bruxelles, Musée d'art ancien. 4. Bruxelles, Musée d'art moderne. 5. Mariemont, Musée royal. 6. Bruges, Musée Memling. 7. Liège, Musée de l'art wallon. 8. Gand, Musée des Beaux-Arts. 9. Gaasbeek, Château. 10. Namur, Musées d'archéologie, de la cathédrale, d'Oignies, de Gaiffier, de Croix. 11. Bruxelles, Musée d'Arts et d'Histoire (Antiquité). 12. Bruxelles, Musée d'Arts et d'Histoire (Europe). 13. Bruxelles, Musée d'Arts et d'Histoire (Amérique, Asie et Océanie). 14. Tournai, Musée des Beaux-Arts. 15. Anvers, Musée Plantin-Moretus. 16. Anvers, Musée national de Marine. | <ol style="list-style-type: none"> 17. Charleroi, Musées des Beaux-Arts, Jules Destrée, du verre, d'archéologie, de l'industrie, de la photographie. 18. Anvers, Musée des Beaux-Arts. 19. Anvers, Maison Rubens. 20. Arlon, Le Musée luxembourgeois. 21. Bruxelles, Musée Horta. 22. Binche, Musée du carnaval et du masque. 23. Anvers, Musée d'ethnographie. 24. Huy, Musée et trésor. 25. Bruges, Musées. 26. Anvers, Musée Mayer van den Bergh. 27. Liège, Musée de la Vie wallonne. 28. Bruxelles, La Maison d'Erasmus. 29. Anvers, Hôtel de ville. 30. Ixelles, Musée communal. 31. Beloeil, Château. 32. Tervuren, Musée royal d'Afrique centrale. 33. Senefte, Château. 34. Bruxelles, Collections du Centre public d'Aide sociale. 35. Charleroi, Musée de la photographie. |
|---|--|

□ Les documents inédits

L'accès aux documents inédits s'effectue différemment selon leur **lieu de conservation**. Sauf rare exception, on ne déménage pas les monuments. Il faut donc se déplacer pour les voir. De même, pour collecter des témoignages oraux, il faut le plus souvent aller à la rencontre des interlocuteurs. Beaucoup de « vieux papiers », appartenant aux communes, aux paroisses, aux entreprises, aux particuliers, etc., sont conservés par ces institutions ou ces personnes. Il faut se rendre sur place pour les étudier. Mais il existe aussi des institutions, officielles ou non, dont la mission est d'assurer la conservation des documents.

■ Les musées

Les musées conservent, entretiennent, restaurent les documents matériels non demeurés sur place (**musées d'archéologie**) et les documents iconographiques qui font partie du patrimoine public (**musées des beaux-arts**). À noter, bien sûr, que des particuliers possèdent des collections archéologiques ou artistiques dignes parfois des grands musées et que des collectionneurs modestes méritent souvent une visite.

Certains documents matériels et picturaux font l'objet d'une conservation spécifique : gravures, dessins, monnaies, photographies, etc. Quelques importants musées et bibliothèques sont ainsi dotés de départements spécialisés.

La Bibliothèque Royale de Belgique (boulevard de l'Empereur 4, 1000 BRUXELLES) dispose d'un Cabinet des estampes, d'un Cabinet des médailles, d'une Section des cartes et des plans, etc.

L'Institut royal du Patrimoine artistique (I.R.P.A.), parc du Cinquantenaire 1, 1040 BRUXELLES, possède une photothèque renfermant des milliers de clichés d'archéologie, d'histoire, d'art, de sites, etc., relatifs à notre pays. L'accès est gratuit et il est possible d'obtenir des reproductions photographiques moyennant une modeste participation aux frais.

■ Les dépôts d'archives

Les documents écrits, propriétés de l'État ou versés dans ses collections, sont conservés dans les dépôts d'archives. Il y a **neuf dépôts d'archives pour Bruxelles et la Wallonie**. Le dépôt principal est celui des Archives générales du Royaume (rue de Ruysbroeck 8, 1000 BRUXELLES). Les dépôts des Archives de l'État dans les provinces wallonnes sont situés à Arlon, Huy, Liège, Louvain-la-Neuve, Mons, Namur, Saint-Hubert, Tournai. À ces dépôts de l'État s'ajoutent ceux des évêchés, des communes importantes, des grandes entreprises, des familles aristocratiques, etc. Certains de ces dépôts privés sont accessibles au public, librement ou sur demande.

Le volume des archives conservées dans ces dépôts est tel qu'il est impossible de les consulter sans avoir repéré préalablement ce qu'on y cherche. Pour cela, on a recours à ce qu'on appelle des **inventaires d'archives**. Tous les inventaires sont, en général, accessibles dans la salle de lecture des différents dépôts d'archives et dans un certain nombre de médiathèques scientifiques.

Précisons encore que les **manuscrits précieux** sont conservés, pour la plupart, dans une section spéciale des grandes bibliothèques scientifiques. La Bibliothèque royale de Belgique, par exemple, possède un prestigieux Cabinet des Manuscrits qui renferme, notamment, les ouvrages issus de l'ancienne bibliothèque des ducs de Bourgogne.

En Belgique d'expression française, il existe plusieurs guides qui décrivent les collections d'archives et dressent la liste des inventaires disponibles :

- M. VAN HAEGENDOREN, *Les Archives Générales du Royaume à Bruxelles. Aperçu des fonds et des inventaires*, Bruxelles, 1955.
- *Les archives de l'État dans les Provinces. Aperçu des fonds et collections*, t. II, *Les provinces wallonnes*, Bruxelles, 1975.
- J. NICODÈME, *Répertoire des inventaires des archives conservées en Belgique parus avant le 1er janvier 1969*, Bruxelles, A.G.R., 1970.

Une liste des manuscrits belges a été dressée jadis par P. FAIDER, *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de Belgique*, Bruxelles, 1934-1939, 5 vol.

RENSEIGNEMENTS UTILES

«... ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME.
– Ce dépôt (à Bruxelles) contient une grande partie des archives historiques de l'actuelle Belgique et la totalité des archives gouvernementales modernes. On y trouve notamment les Trésors des chartes de Luxembourg, de Brabant et de Namur, les archives des Chambres des comptes de Flandre, de Brabant et de Gueldre, des corps de métiers de Bruxelles, des États de Brabant, de la Chancellerie antique des Pays-Bas à Vienne, de l'ancienne université de Louvain (1432-1788), d'établissements ecclésiastiques, etc. La correspondance des gouverneurs des Pays-Bas et celle du Conseil de Brabant (1507-1794), les pièces concernant les négociations diplomatiques et les registres du Parlement de Malines depuis 1470 sont également des fonds de première importance.

ARCHIVES D'ÉTAT DANS LES PROVINCES.
– Les principaux de ces dépôts sont ceux d'Anvers, Gand, Liège et Mons ; les autres sont à Bruges, Namur, Arlon et Hasselt. Y sont conservés les documents antérieurs à 1792 concernant l'administration, les seigneuries et les établissements ecclésiastiques des actuelles provinces, ainsi que les archives provinciales modernes. Les fonds les plus importants sont les trésors des chartes des grandes seigneuries (signalons que celui de Flandre est partagé entre

les Archives d'État de Gand et les Archives départementales du Nord), les chartiers féodaux et ecclésiastiques, des fonds notariaux (très riches à Liège), les fonds des administrations et des gouvernements provinciaux et des juridictions scabinales et seigneuriales.

ARCHIVES MUNICIPALES. – Elles sont particulièrement intéressantes dans un pays où les villes furent puissantes et remarquablement organisées dès la fin du haut Moyen Âge. Signalons celles d'Anvers (registres de délibérations et registres de privilèges depuis le XIVe siècle, correspondance du XVIe siècle, comptabilité maritime), de Gand (États de Flandre et, pour une partie, Chambre des comptes de Flandre ; comptabilité communale depuis 1317), de Louvain et de Malines. Les archives de Tournai, détruites en 1940, et celles d'Ypres, détruites en 1914, sont partiellement connues par des inventaires et d'anciennes publications de textes.

ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES. – Les dépôts des évêchés et de quelques abbayes (Averbode, Tongerlo, Borhem, Maredsous) sont fort riches et possèdent des documents remontant en général au XIe ou au XIIIe siècle ...»

J. FAVIER, *Les archives (Que sais-je ?, 805)*, Paris, P.U.F., 1965, pp. 112-113.

Pour tirer parti des différents types de traces, l'historien doit maîtriser des connaissances spécialisées et des techniques particulières de déchiffrement qu'on regroupe habituellement sous l'appellation « sciences auxiliaires de l'histoire ». En voici quelques exemples.

Lire un texte ancien : la paléographie

Les textes anciens ne sont pas toujours aisément lisibles. Beaucoup sont manuscrits, même jusqu'à une époque récente. Leurs écritures sont donc très diverses. Elles sont aussi très changeantes selon les lieux et les époques.

La paléographie est la science des écritures anciennes (onciale, caroline, gothique, humanistique, etc.). Elle est nécessaire à l'historien non seulement pour lui permettre d'accéder à la compréhension des témoignages écrits, mais aussi pour l'aider à jauger l'authenticité de ceux-ci.

Traduire un texte en langue étrangère : la philologie

De nombreux textes historiques sont écrits dans une langue qui n'est pas directement accessible à l'historien, soit qu'il s'agisse d'une langue étrangère, soit qu'il s'agisse d'une langue morte. La philologie apprend à l'historien à traduire ces textes, à en saisir les nuances, à en apprécier la valeur et la portée.

Authentifier un acte public : la diplomatique

À toutes les époques, les actes publics ou privés (appelés aussi « diplômes ») revêtent des formes normalisées. De nos jours encore, tout document officiel, par exemple, doit respecter des schémas et des formules de rédaction.

En comparant d'innombrables documents, les historiens ont établi les usages propres à chaque époque, à chaque région, à chaque chancellerie, à chaque catégorie d'acte. La confrontation d'un acte quelconque avec ces usages aide à en déterminer l'authenticité ou la provenance.

Étudier un sceau : la sigillographie

Les signes de corroboration et de validation les plus habituels des actes, depuis l'Antiquité jusqu'à la fin des Temps modernes, sont constitués par les sceaux et les cachets. Ceux-ci sont imprimés dans la cire ou le métal, précieux ou non.

On distingue plusieurs types de sceaux : de souverains, de chevaliers, d'ecclésiastiques, de villes, de métiers, d'universités, etc. Ces sceaux sont plaqués sur les actes ou sont soudés à des bandelettes de parchemin ou des cordelettes de soie.

L'étude des sceaux est riche de renseignements sur la vie quotidienne (vêtements, outillages, etc.), mais aussi sur les mentalités (psychologie des individus et des classes sociales, par exemple).

Pour les époques plus récentes, il faut englober dans la sigillographie, l'étude des marques postales, des cachets imprimés, etc.

Déchiffrer un blason : l'héraldique

L'héraldique est la science qui étudie les armoiries et les blasons. On pourrait y associer aujourd'hui les sigles d'entreprises, les marques commerciales, etc. L'héraldique est d'une approche un peu compliquée en raison d'une terminologie très spécifique.

La forme typique du blason est l'écu (bouclier), aux variantes multiples, subdivisé en nombreuses partitions, agrémenté de charges et de brisures, doté parfois d'ornements extérieurs (insignes de dignité, tenants et supports, cris et devises, etc.). Les couleurs de base sont le blanc (argent), le jaune (or), le bleu (azur), le rouge (gueule), le vert (sinople) et le noir (sable).

L'héraldique constitue, comme la sigillographie, une science auxiliaire de l'histoire qui ouvre des perspectives intéressantes en matière d'histoire des mentalités.

Convertir les dates : la chronologie

Beaucoup de documents historiques ne sont pas datés comme on le ferait aujourd'hui. Les années sont parfois comptées selon une autre ère que l'ère chrétienne (ère olympique, ère romaine, ère musulmane, ère républicaine, etc.). L'historien doit être capable de convertir les dates anciennes pour les rendre compatibles avec les calendriers actuels.

Il arrive aussi que les documents ne soient pas datés. C'est le cas, par exemple, de tous les documents préhistoriques. Pour les situer dans le temps, les archéologues font appel à des méthodes de datation très sophistiquées : dendrochronologie, étude des isotopes radioactifs, thermoluminescence, etc.

Il existe encore bien d'autres sciences auxiliaires de l'histoire : cartographie, toponymie, numismatique, etc. Toutes aident à exploiter les témoignages historiques de façon critique.

COLLECTER DES DOCUMENTS DIDACTIQUES

Les ouvrages d'information

La source initiale de documentation du professeur est constituée par les ouvrages qu'il consulte pour s'informer. Ces ouvrages – synthèses générales ou spécialisées, articles de revue, monographies, etc. – publient le plus souvent un choix de documents dont le rôle est d'illustrer ou d'étayer les propos de l'auteur. **Ces ouvrages sont donc, à leur façon, des anthologies de documents.** À défaut, ils indiquent les références des pièces utilisées et il est alors loisible de se les procurer.

Les manuels scolaires

Les premiers recueils de documents à caractère didactique sont évidemment les manuels scolaires. La plupart d'entre eux **offrent un choix de textes et d'images** adaptés au public auquel ils s'adressent. Le professeur doit songer à les parcourir avant de dépouiller les collections documentaires spécialisées. Cette démarche le mettra sur la piste des documents les plus habituellement utilisés et il pourra, s'il le souhaite, remonter à la source et se constituer une documentation personnelle.

Les recueils de textes

Il existe différents types de recueils de textes. Certains sont destinés au grand public cultivé. D'autres s'adressent aux enseignants. D'autres encore sont conçus pour les étudiants de l'enseignement supérieur.

Depuis longtemps déjà, **des éditeurs ont pris le parti de publier sous forme d'anthologies les grands textes** philosophiques, scientifiques, littéraires, historiques, etc. La plupart des publications offrent au lecteur des extraits substantiels d'œuvres anciennes ou récentes, originales ou traduites, adaptées ou non en langage actuel. D'autres proposent un choix de textes réunis autour d'un thème précis, d'un auteur, d'une époque, d'un courant de pensée, etc.

Ces recueils de documents textuels ont connu leur période de gloire dans les années 1960-1980. Les collections se sont alors multipliées. Beaucoup d'entre elles, épuisées, ne sont plus accessibles aujourd'hui qu'en bibliothèque. Depuis quelques années cependant, **de nouvelles anthologies sortent de presse.** Elles apportent aux enseignants un choix renouvelé de documents.

Quelques recueils de textes d'histoire destinés à l'enseignement

- *Lectures historiques. L'Histoire d'après les sources.* Textes réunis et commentés par P. BONENFANT, F. QUICKE, L. VERNIERS, Bruxelles, De Boeck, 1936-1937, 3 volumes. Cette vieille mais bien utile collection n'a pas encore été remplacée. En quelque 900 pages, elle propose plus de 650 documents qui donnent un panorama complet de l'histoire de la Belgique. Les aspects institutionnels occupent une place prépondérante, mais la vie quotidienne n'est pas négligée, faisant de ces recueils des ouvrages novateurs en leur temps.
Le classement est à la fois chronologique et analytique. Les documents sont accompagnés d'une introduction détaillée et de notes. Chaque chapitre commence par un tableau chronologique des principaux événements de la période envisagée.
- *Documents d'Histoire de Belgique*, Bruxelles, Ministère des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération au développement, 1978, 2 volumes. Ces deux recueils offrent, en quelque 700 pages, plus de 300 documents variés relatifs au passé de notre pays. Ces documents ont été sélectionnés par une équipe de professeurs d'histoire flamands et wallons, issus de l'enseignement officiel et de l'enseignement subventionné. L'objectif était de faire connaître la Belgique à l'étranger en diffusant, par le biais des ambassades, une anthologie des documents fondamentaux de notre histoire.
Le premier volume couvre la période qui s'étend des origines à 1830 et le second celle qui va de 1830 à nos jours. Chaque chapitre débute par une introduction qui fait brièvement le point des connaissances. Les documents sont accompagnés de notes explicatives. Un certain nombre d'entre eux font plus ou moins double emploi avec ceux de la collection *Lectures historiques. L'Histoire d'après les sources* dont les auteurs se sont visiblement inspirés.
- *Recueils de Textes d'Histoire*, sous la direction de L. GOTHIER et A. TROUX, Liège-Paris, Dessain, 1961-1968, 6 volumes. Cette collection franco-belge est un classique du genre. Elle propose aux enseignants environ 2500 pages de documents d'histoire universelle, des origines à nos jours. Les textes sont variés, mais volontiers à dominante événementielle et institutionnelle. Les documents sont fréquemment réunis autour d'un titre et forment parfois un petit dossier contradictoire. Ils sont tous introduits par une notice d'identification et accompagnés, si nécessaire, de notes explicatives.
- *Documents d'archives. Dossier pédagogique destiné à l'enseignement de l'histoire*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, depuis 1980.
 - *Documents d'archives relatifs au Namurois*, 1980.
 - *Documents d'archives relatifs à Huy et sa région*, 1981.
 - *Documents d'archives relatifs au Tournaisis*, 1982.
 - *Documents d'archives relatifs à Bruxelles*, 1983.
 - *Documents d'archives relatifs à Liège*, 1992.
 Ces recueils de textes et documents sont parus sous l'égide du Service éducatif des Archives générales du Royaume. Ils peuvent s'acquérir dans les dépôts des Archives de l'État à Bruxelles et en province. Réalisés par des professeurs d'histoire, ces dossiers présentent une même structure générale : évolution territoriale, agriculture et alimentation, industries et techniques, commerce et transports, société rurale et urbaine, démographie, habitat et environnement, institutions et vie politique, enseignement et culture, vie religieuse. La plupart des documents sont des pièces originales et certains sont reproduits en fac-similés.

Les recueils d'images

Il en est des images comme des textes. Certains recueils s'adressent au grand public. D'autres visent plus particulièrement les professeurs et leurs élèves. D'autres encore répondent à des attentes plus scientifiques.

■ Les catalogues d'expositions

Les professeurs disposent d'un large éventail de documents iconographiques dans les innombrables catalogues d'expositions qui paraissent chaque année. Ces catalogues, dont beaucoup sont d'une excellente qualité technique et rédigés avec compétence, abordent des **thèmes très variés** qu'il serait évidemment trop long d'évoquer ici.

Parmi les expositions, il faut être particulièrement attentif à celles, nombreuses et souvent originales, qui sont mises sur pied par **les associations culturelles régionales et locales**. Par contre, on se méfiera des expositions de prestige, inaugurées à grand renfort de publicité. Ce sont généralement des entreprises commerciales qui visent un public dont les centres d'intérêt peuvent être très éloignés des besoins des élèves.

RENSEIGNEMENTS UTILES

En Belgique, la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite (devenue BNP Paribas Fortis) et le Crédit Communal de Belgique (devenu Dexia puis Belfius) ont organisé pendant les années 1970-1990 une série d'expositions d'un grand intérêt, accompagnées de catalogues fort bien faits. Voici un choix de titres :

Caisse Générale d'Épargne et de Retraite

- *La rue bruxelloise vers 1900*, 1979.
- *L'art de l'affiche en Belgique. 1900-1980*, 1980.
- *La Belgique dans la caricature politique. 1830-1980*, 1980.
- *Les années folles en Belgique. 1920-1930*, 1981.
- *Le monde du cirque*, 1982.
- *Un siècle de franc-maçonnerie dans nos régions. 1740-1840*, 1983.
- *L'enfant dans l'art belge de 1800 à nos jours*, 1984.
- *L'orientalisme et l'africanisme dans l'art belge. XIXe et XXe siècles*, 1984.
- *1940-1945. La vie quotidienne en Belgique*, 1984.
- *La musique source d'inspiration dans l'art belge. XIIIe-XXe siècle*, 1985.
- *L'école primaire en Belgique depuis le Moyen Âge*, 1986.
- *La thématique religieuse dans l'art belge. 1875-1985*, 1986.
- *Histoire d'eaux. Stations thermales et balnéaires en Belgique. XVIe-XXe siècle*, 1987.
- *Des accordailles aux épousailles*, 1988.
- *Les fifties en Belgique*, 1988.
- *L'héritage de la Révolution française. 1794-1814*, 1989.
- *Les routes de la treille*, 1990.

Crédit communal de Belgique

- *Le règne de la machine. Rencontre avec l'archéologie industrielle*, 1975.
- *Campagnes électorales. Systèmes électoraux et techniques de persuasion*, 1977.
- *Le magasin du phonographe*, 1977.
- *TV25. 25 ans de télévision en Belgique*, 1978.
- *150 ans à la une. Un siècle et demi d'information illustrée en Belgique*, 1980.
- *Vive la radio*, 1980.
- *L'industrie en Belgique. Deux siècles d'évolution. 1780-1980*, 1981, 325 p.
- *1831-1981. Nous Roi des Belges. 150 ans de monarchie constitutionnelle*, 1981.
- *Du coq à l'âne. La peinture animalière en Belgique au XIXe siècle*, 1982.
- *La photographie. Des origines à nos jours*, 1982.
- *Les enceintes urbaines en Hainaut*, 1983.
- *L'heure bleue. La vie nocturne à Bruxelles de 1830 à 1940*, 1987.
- *Piété populaire en Namurois*, 1989.
- *Les vivants et les morts. Art, croyances et rites funéraires dans l'Ardenne d'autrefois*, 1989.
- *Imagiers de paradis. Images de piété populaire du XVe au XXe siècle*, 1990.
- *La ville en Flandre. Culture et société. 1477-1787*, 1991.
- *Naître autrefois. Rites et folklore de la naissance en Ardenne et Luxembourg*, 1993.

■ Les périodiques illustrés

Les périodiques culturels et scientifiques destinés au grand public sont aujourd'hui illustrés de **clichés en couleur de bonne qualité** : photographies, schémas, tableaux, infographies, etc.

■ Les cartes postales

Les cartes postales sont un autre moyen de **se constituer une iconothèque** à peu de frais. Sur la plupart des sites, dans les musées grands et petits, lors des expositions, des boutiques vendent des cartes postales en couleur, réalisées par des professionnels de la photographie dans des conditions matérielles qui ne sont pas à la portée des amateurs. Plutôt que de tenter de faire, difficilement, des photographies d'intérieur ou des photographies d'objets enfermés dans des vitrines, mieux vaut se procurer de bonnes cartes postales.

Il existe sur le marché **des pochettes en plastique transparent** pour conserver les cartes postales dans des classeurs ordinaires.

■ Les calendriers et les prospectus touristiques

Les organismes bancaires, les compagnies pétrolières, les firmes pharmaceutiques, etc., offrent chaque année à leurs clients fidèles et aux enseignants qui en font la demande des calendriers aux **thématiques variées**. Les offices de tourisme, les syndicats d'initiative et les agences de voyages distribuent plus ou moins généreusement des affiches et des prospectus touristiques illustrés.

■ Les images échangées contre des « points »

Il n'y a guère, certaines firmes échangeaient des images contre des « points » à découper sur les emballages de produits alimentaires ou autres. C'était le cas notamment des **éditions Artis-Historia**. Cette firme a cessé ses activités, mais il est encore possible de trouver quelques-unes de ses publications, dont beaucoup sont d'un grand intérêt.

■ Les diapositives

Les meilleures diapositives didactiques sont évidemment **celles que le professeur fabrique lui-même** en se rendant sur le terrain ou en reproduisant des illustrations imprimées. Il est toutefois possible d'acheter des diapositives. Des organismes à vocation touristique, des institutions pédagogiques, des éditeurs scolaires, etc., diffusent des diapositives destinées aux enseignants ou susceptibles de les intéresser. Il est toujours indiqué, lorsqu'on visite un site, un musée, une exposition de jeter un coup d'œil sur les pochettes de diapositives en vente sur place. Tout n'est pas intéressant et la qualité technique des photographies laisse parfois à désirer, mais on trouve parmi ces diapositives certaines prises de vue aériennes, certaines photographies d'intérieur ou certaines reproductions d'objets qu'il n'est pas possible de réaliser soi-même.

Acheter des diapositives coûte cher. Aussi nombre d'enseignants préfèrent-ils les emprunter. Il existe quelques **médiathèques bien outillées en diapositives à vocation éducative**. Un certain nombre de médiathèques publiques développent actuellement une diathèque pour répondre aux demandes des enseignants. Certains centres de documentation pédagogique attachés à des universités ou à des instituts d'enseignement supérieur sont également dotés d'une diathèque à caractère didactique.

Une mention spéciale doit être faite concernant la série :

Un passé pour 10 millions de Belges, sous la direction de A. d'HAENENS, Bruxelles, Artis-Historia, 1981-1985, 5 « bibliocassettes ».

Chaque boîtier renferme 60 photographies en couleur et 60 fiches de commentaire d'identification, de description et de mise en contexte. Au total, les 5 bibliocassettes constituent une iconothèque de 300 images d'histoire de Belgique. La dernière bibliocassette contient un fascicule index qui définit l'esprit de la collection et fournit toutes les entrées possibles. L'équipe de sélection-rédaction était forte de 58 auteurs, la plupart historiens ou archéologues de formation.

Recueils d'images d'histoire destinées à l'enseignement

- *Illustration de notre passé*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1967, 15 fascicules. Une équipe de huit professeurs d'histoire a rassemblé, pour chacune des principales périodes traditionnelles de notre histoire, une quinzaine de documents iconographiques. La collection forme une anthologie de plus de 200 images. Chaque image est imprimée au format A4 (21 cm x 30 cm). La plupart sont en noir et blanc, quelques-unes en couleur. Les dossiers sont dotés d'un livret de commentaires où les images sont identifiées, décrites et mises en contexte. Cette collection totalement épuisée, mais bien utile, se trouve encore parfois chez les bouquinistes.
- *La documentation photographique*, Paris, La documentation française. Cette collection propose chaque année plusieurs dossiers d'histoire rédigés par des spécialistes et comprenant un texte de synthèse, un choix de documents textuels, un choix de documents iconographiques, des pistes d'exploitation didactique, etc.
- *Textes et documents pour la classe*, Paris, Centre National de Documentation Pédagogique. Comme son nom l'indique, *Textes et documents* ne contient pas que des images. Celles-ci sont cependant prédominantes, bien choisies, bien imprimées. Les sujets traités sont très variés. Ils concernent aussi bien l'histoire que la géographie, les sciences naturelles, les arts plastiques, la littérature, etc. Ces petites brochures s'adressent plutôt aux élèves de l'école primaire et du secondaire inférieur.

Les diapositives didactiques tendent aujourd'hui à disparaître. La capture d'image se fait de plus en plus à l'aide d'appareils numériques. La pellicule photographique est remplacée par des fichiers informatiques qu'il est possible de copier à l'infini sur CD, DVD, clef USB, disque dur, etc. Dans un avenir proche, **les images seront montrées en classe à partir d'un ordinateur** portable et d'un projecteur numérique.

■ Les films et les vidéos

Outre les images fixes, le professeur dispose encore des ressources que lui procurent les images mobiles.

Jadis, ces images étaient celles du cinéma. Leur projection exigeait un équipement lourd et le déplacement des élèves vers des locaux affectés à cet usage. Il fallait réserver les films auprès d'organismes spécialisés, assurer la réception puis le renvoi des bobines. Aujourd'hui, les projections cinématographiques se font plus rares dans les écoles. On y substitue les **diffusions de vidéos**. Le magnétoscope (bientôt l'enregistreur numérique) est devenu pour le professeur un outil de travail quotidien. Les émissions intéressantes – documentaires, reportages, débats, etc. – sont repérées systématiquement dans le programme de télévision et mises en mémoire. Le professeur visionne les émissions, conserve celles qui ont un intérêt pédagogique et les diffuse au moment opportun de ses leçons. Il faut insister, à cet égard, sur l'impérieuse nécessité d'avoir vu les émissions avant de les proposer aux élèves, et d'en avoir pensé l'exploitation didactique.

Il existe des **émissions conçues spécifiquement pour les élèves**, ce sont celles de la télévision scolaire. En Belgique, celle-ci connaît un sérieux essoufflement. Les rediffusions ne se comptent plus et les nouveautés se font très rares. Il est à craindre que ce service éducatif disparaisse bientôt.

Des éditeurs produisent, souvent en collaboration avec des chaînes de télévision, des **vidéos à vocation culturelle**. Celles-ci peuvent être utiles pour contextualiser les cours.

Notons encore qu'il est aujourd'hui possible de **réaliser soi-même ses séquences télévisées** à l'aide d'un « caméscope », c'est-à-dire d'une caméra-magnétoscope ou enregistreur numérique dont le prix d'achat est devenu accessible et l'usage quasi général.

L'avenir des vidéocassettes (comme celui des audiocassettes) est aujourd'hui compté. Ce support va disparaître au profit du CD et du DVD dont la qualité d'image et de son est bien meilleure et l'usage bien plus souple.

Les paroles et les sons

Dans le domaine du son comme dans celui de l'image, le professeur peut à la fois acheter et emprunter, consommer et produire.

De même que le film a cédé la place à la vidéocassette, **l'audiocassette a remplacé le disque**. Muni d'un magnétophone, le professeur est en mesure de réaliser lui-même des enregistrements, sur le vif, à la radio, au départ de disques, etc. Il peut aussi acheter les cassettes sonores qui accompagnent certaines publications.

Comme la vidéocassette, l'audiocassette est aujourd'hui en voie de disparition au profit du **CD audio**.

Les objets

Outre les textes, les images et les sons, le professeur dispose encore de **moulages d'objets divers**. De nombreux musées proposent en effet à leurs visiteurs, en plus des catalogues, des cartes postales et des diapositives, des moulages de certaines œuvres qu'ils conservent, grandeur nature ou en réduction.

Certains éditeurs publient des **livres maquettes** qui permettent aux professeurs de montrer à leurs élèves des monuments, des machines, etc. en modèles réduits tridimensionnels. Il existe même aujourd'hui des puzzles en trois dimensions qui restituent des monuments prestigieux.

RÉFÉRENCER DE DOCUMENTS

Les documents mis entre les mains des élèves doivent toujours être accompagnés d'une référence complète et précise. L'absence de référence est l'indice d'une conception de l'enseignement où le document est un faire-valoir de l'exposé magistral et non pas un véritable objet d'étude. Il ne faut pas perdre de vue que **la référence est un élément essentiel de l'identification du document**. Or, d'une identification correcte dépend la bonne interprétation de ce document, l'appréciation de sa fiabilité, l'usage judicieux des données qu'il contient.

La référence d'un document édité

La référence d'un document édité comprend le nom de l'auteur, le titre de l'ouvrage, l'indication du passage sélectionné, éventuellement le nom du traducteur, et le cas échéant des mentions d'édition semblables à celles d'un ouvrage d'information.

Lorsque la trace éditée est citée dans un ouvrage d'information ou provient d'un recueil de documents, la référence est obligatoirement double. Elle comprend, d'une part, tous les renseignements relatifs au document lui-même et, d'autre part, ceux qui concernent l'ouvrage dans lequel ce document est publié.

TACITE, *Histoires*, II, 46, traduction H. Goelzer, Paris, Belles Lettres, 1965, p. 109.

DESCARTES, *Discours de la méthode*, 4e partie, collection 10/18, Paris, Union Générale d'Édition, 1991, pp. 61-69.

J. de BEYER, *Le château des comte de Namur*, lavis, 1740, Bruxelles, Musées Royaux des Beaux-Arts, reproduit dans L. LAROSSE, *Les guetteurs du château de Namur*, dans *Namurcum*, 42, Namur, 1970, p. 6.

La référence d'un document inédit

La référence d'un texte inédit comprend habituellement le nom de l'auteur – lorsqu'il est connu – le titre, la date de production, le recueil dans lequel il figure, avec mention du folio, et le lieu de conservation.

La référence d'un document non écrit suit les mêmes règles. Sont cependant précisés le lieu de production ou de conservation, les dimensions des documents iconographiques, la durée des enregistrements sonores ou filmés.

Séance extraordinaire du Comité, 13 juillet 1836, Fonds du Charbonnage de Bois-du-Luc, registre 61, folio 208, Mons, Archives de l'État.

Pierre-Paul Rubens, *L'adoration des mages*, toile, 1609, 346 x 488 cm, Madrid, Prado.

Thomas Hampton sings Cole Porter, London Symphony Orchestra sous la dir. de John Mc Glinn, EMI Classics, 1991, 75 mn.

Frederico Fellini, *La dolce vita*, Italie, 1960, 173 mn.

EXPLOITER SCIENTIFIQUEMENT DES DOCUMENTS

Il est sans doute utile de présenter ici brièvement les principales règles de ce qu'on appelle la « critique historique ». Remarque : parmi celles-ci, les règles qui s'appliquent aux documents originaux et dont l'usage relève du métier d'historien ne sont donc pas mentionnées dans les pages qui suivent.

□ Définition de l'enquête

La collecte et le traitement critique des documents ne sont pas une fin en soi. À travers les documents, l'historien tente de trouver réponse aux questions que pose la compréhension du monde et des hommes qui l'entourent. C'est donc au départ d'une interrogation sur ce vécu qu'il formule des hypothèses de travail et planifie les étapes de son enquête. Il sait qu'il **n'y a pas de bonne enquête sans un bon questionnaire de départ** et que l'efficacité de celui-ci découle d'une solide connaissance du présent.

□ Traitement critique des documents

■ La critique d'identité

Placé devant un document, quel qu'il soit, l'historien s'interroge d'abord sur l'identité de celui-ci : de quand date-t-il, d'où provient-il, qui en est l'auteur, à qui était-il destiné, pourquoi a-t-il été produit, etc. ? Pour répondre à ces questions, il examine les caractéristiques de forme et de fond du document. Dans le cas d'une pièce originale, par exemple, il étudie la nature du support, l'encre utilisée, le type d'écriture, les signes d'authentification, etc. Dans tous les cas, il s'intéresse aux caractéristiques de fond : la langue et les expressions employées, les événements décrits, les personnages cités, etc.

- **Critique d'authenticité.** Lorsque le document décline son identité, l'historien ne s'en tient pas quitte, il vérifie scrupuleusement si le document est bien ce qu'il prétend être.
- **Critique de provenance.** Lorsque le document est anonyme, l'historien rassemble tous les renseignements nécessaires pour en établir l'origine, pour le dater, pour le localiser géographiquement, pour cerner la personnalité de son auteur.

■ La critique d'originalité

Encore faut-il savoir comment l'auteur a eu connaissance des faits. Son témoignage est-il direct ou indirect ? Et dans ce dernier cas s'inspire-t-il ou non de témoignages devenus inaccessibles ?

«... Un questionnaire plus que jamais s'impose. Telle est, en effet, la première nécessité de toute recherche [...] bien conduite [...]

En d'autres termes, toute recherche [...] suppose, dès ses premiers pas, que l'enquête ait déjà une direction. Au commencement est l'esprit. Jamais, dans aucune science, l'observation passive n'a rien donné de fécond. À supposer, d'ailleurs, qu'elle soit possible [...]

Naturellement il le faut, ce choix raisonné des questions, extrêmement souple, susceptible de se charger chemin faisant d'une multitude d'articles nouveaux, ouvert à toutes les surprises [...]

L'itinéraire que l'explorateur établit, au départ, il sait bien d'avance qu'il ne le suivra pas de point en point. À ne pas en avoir, cependant, il risquerait d'errer éternellement à l'aventure ...».

M. BLOCH, *Apologie pour l'histoire ou Métier d'historien*, 7e éd., Paris, Colin, 1974, pp. 62-63.

«... Peu de notions sont aussi ambiguës que celle de l'auteur. L'auteur d'un tympan : le théologien qui a dicté le programme, les « imagiers » qui l'ont traduit ? D'une loi : le prince dont elle se réclame, l'entourage qui l'a conseillé, les sujets qui lui ont adressé une supplique ou une injonction, les spécialistes qui lui ont composé le texte ? ...»

L. GENICOT, *Simple observations sur la façon d'écrire l'histoire*, Louvain-la-Neuve, U.C.L., 1980, p. 38.

Lorsque la trace est anonyme, l'historien s'efforce d'en déterminer la provenance. Pour cela, il analyse attentivement son contenu.

«... Voici un roman contemporain. Il se passe à Paris, dans un quartier sordide. Il y a des taxis (p. 20), il n'y a plus de fiacres ; des autobus (p. 21), mais il y a encore des tramways (p. 19) dans le quartier de la gare du Nord ; dans les logements vétustes, on s'éclaire avec une « lampe », une lampe de pétrole (p. 16) ; il y a des horloges électriques (p. 24) ; une ligne de métro s'appelle encore le Nord-Sud (p. 34) ; certaines femmes portent des bas de « soie végétale » (p. 173). L'absence de fiacres, la présence de tramways permettent de situer ce roman entre 1918 et 1938, sauf erreur – on pourrait vérifier dans les journaux contemporains ou dans les archives de la R.A.T.P., cela prendrait quelques semaines. On y fait parfois allusion à la guerre, qui se situe pour les personnages dans un passé déjà presque lointain ; le terminus a quo se placera donc vers 1920-1925 ; la « soie végétale » doit dater à peu près de la même époque – on pourrait vérifier dans un musée du Costume, dans les journaux de mode – encore quelques semaines ! Nous écrivons : 1925-1938. Nous ne nous trompons guère : ce roman est *La Rue*, de Francis Carco, il est daté de 1930. Pour un Parisien de cinquante ans en 1958, c'est un jeu, pour un Parisien de vingt ans c'est déjà une enquête, pour l'historien de 2958 quelques semaines ou quelques mois de recherches : supposons que nous disposions de données analogues pour un roman du XVIII^e siècle ! ...»

R. MARICHAL, *La critique des textes*, dans *L'histoire et ses méthodes*, sous la direction de Ch. SAMARAN, *Encyclopédie de La Pléiade*, Paris, Gallimard, 1961, p. 1298.

Pour **déterminer le caractère direct ou indirect du témoignage**, l'historien se penche sur le contenu. Le récit est-il vivant ? L'auteur cite-t-il ses sources ? Le style est-il uniforme ou sent-on des ruptures ? Les idées émises sont-elles conformes à celles de l'époque, du lieu, du milieu social et culturel de l'auteur ? Existe-t-il des œuvres dont l'auteur aurait pu s'inspirer pour rédiger son propos ? En tout état de cause, un témoignage direct est plus crédible qu'un témoignage indirect. Toutefois, ce dernier n'est pas à négliger lorsqu'il remplace des témoignages directs disparus.

«... L'image comme le texte a ses artifices de style, ses traits d'école, ses modes figuratifs propres à un groupe et à un temps [...]

Les « bergeries » du XVIII^e siècle ne représentent pas le monde rural, nombre de peintres dits de la réalité ne peuvent être pris à la lettre, mais ils renseignent sur le goût et la sensibilité [...]

La photographie n'est pas ce témoin direct et toujours véridique qu'on recherche partout et en vain. Il existe autant de sortes de photographies qu'il existe de sortes de textes ou d'images : photographies officielles, plus ou moins guindées, souvent tendancieuses, photographies d'art qui recherchent le singulier, l'exceptionnel, et qui évitent ce qui est représentatif, photographies de propagande, photographies documentaires. Il en est de même pour l'enregistrement sonore ...»

M. REINHARD, *L'enseignement de l'histoire et ses problèmes*, 2^e éd., Paris, P.U.F., 1967, pp. 72-74.

■ La critique d'autorité

La critique d'autorité s'interroge sur la **fiabilité de la perception et de la consignation de la réalité** par l'auteur. À ce stade, l'historien s'impose de douter systématiquement du témoin et de son témoignage et il se défie de sa propre crédulité.

- **Critique de compétence** : le témoin a-t-il correctement observé les faits et les relate-t-il avec suffisamment d'intelligence ?
- **Critique d'exactitude** : le témoin a-t-il bien consigné ses observations ? Dominait-il ses émotions ? Maîtrisait-il sa mémoire ?
- **Critique de sincérité** : le témoin n'a-t-il pas sciemment déformé les faits parce qu'il y avait intérêt ?

■ La critique d'interprétation

La critique d'interprétation s'efforce d'**établir la signification exacte du document** : qu'est-ce que l'auteur dit et, surtout, qu'est-ce qu'il veut réellement dire ? On en conviendra volontiers : un document mal compris conduit à des erreurs d'appréciation, on y voit des choses qui ne s'y trouvent pas et on n'y voit pas tout ce qui s'y trouve.

Pour bien comprendre un document, l'historien doit s'efforcer de communier avec son auteur, de bien connaître celui-ci, de bannir tout préjugé à son égard. Il faut ensuite pénétrer le sens littéral du document, ce qui suppose une parfaite maîtrise du langage (écrit, pictural, etc.) utilisé par l'auteur. Il faut enfin établir le sens réel du document, car il faut souvent « **lire entre lignes** » pour bien comprendre de quoi il s'agit.

Pour cerner le sens exact des propos d'un auteur, il est nécessaire de déterminer avec précision le genre auquel ceux-ci appartiennent, d'en **faire la typologie**. Sans cela, on risque de se tromper lourdement sur la portée du document. Les lettres de Madame de Sévigné, par exemple, ne proviennent pas d'archives familiales inédites, publiées tardivement par un héritier admirant leur qualité d'écriture. Elles constituent un genre littéraire en vogue au XVII^e siècle.

L'étape suivante consiste à **extraire du document toutes les données utiles** pour répondre aux questions posées, et rien de plus. Deux approches permettent cette mise en valeur du contenu. La première, classique, est qualitative. Elle vaut par sa finesse. La seconde est quantitative. Elle fait appel aux méthodes statistiques et cède moins à la subjectivité. Les deux approches sont évidemment complémentaires, elles ne s'opposent pas.

□ Confrontation des documents

L'historien ne fonde pas le résultat de ses recherches sur l'exploitation d'un seul document. Il réunit idéalement **l'ensemble des ressources disponibles** sur le sujet qu'il étudie et confronte entre elles les données que celles-ci contiennent. Sa certitude découle de la convergence des points de vue pour autant, bien entendu, qu'ils soient indépendants, qu'ils ne se copient pas les uns les autres.

Plus il y a de documents susceptibles d'être confrontés à propos d'une même réalité et plus celle-ci a de chance d'être cernée correctement. Toutefois, il arrive que l'enquêteur ne dispose que d'un seul document pour traiter d'un fait, tous les autres étant perdus. Il doit donc être capable de **tirer parti de ce qu'on appelle un témoignage unique**.

La confrontation des documents peut aboutir à trois résultats : ou bien les témoignages sont tous d'accord entre eux, ou bien ils se contredisent sur des points mineurs, ou bien ils sont fondamentalement en désaccord. Dans ce dernier cas, l'enquêteur doit faire un choix en s'appuyant particulièrement sur les données fournies par la critique d'identité et par la critique d'autorité ou, **dans le doute absolu, s'abstenir**.

□ Synthèse des données

Dès que l'historien est parvenu au terme du traitement critique des documents et de leur confrontation, il lui faut combiner toutes les données disparates et d'inégale valeur dont il dispose pour en faire **un exposé cohérent**, attentif à distinguer l'essentiel de l'accessoire, soucieux de répondre aux questions posées et d'expliquer la réalité passée.

La première étape de cette démarche de synthèse consiste à **classer les données**. Pour cela, l'historien s'inspire du plan de sa problématique. Les grandes questions soulevées par celle-ci forment la charpente de son exposé. À l'intérieur des catégories ainsi définies, les données peuvent alors être ventilées logiquement.

«... Pour être assuré d'avoir compris un auteur, il ne suffit pas d'avoir donné à ses paroles un sens intelligible. Il faut encore savoir ce qu'il a voulu dire exactement. Indépendamment des difficultés qui proviennent d'un tour de phrase embarrassé ou d'une pensée peu claire, l'interprétation d'un texte peut être rendue malaisée à raison d'un sens caché qui peut nous échapper.

Il peut en effet y avoir un sens symbolique ou allégorique [...]

Sans aller aussi loin, une simple ironie n'est déjà pas si facile à saisir. Si on ne la remarque pas, on risque fort de comprendre exactement le contraire de ce que l'auteur a pensé.

De plus un texte comprend fatalement un certain nombre d'allusions qu'il est nécessaire d'interpréter [...]

Il existe enfin des langages de convention, notamment dans les documents diplomatiques, qui doivent servir à dérouter ceux qui arriveraient à prendre connaissance de ces textes ...»

P. HARSIN, *Comment on écrit l'histoire*, 7^e éd., Liège, Thone, 1964, pp. 71-72.

«... Un premier point, sur lequel tout le monde doit tomber d'accord, c'est l'exigence de la sincérité absolue de l'historien. On est en droit de réclamer de celui-ci qu'il rapporte les événements et qu'il les explique conformément à ce qu'il croit être la vérité. Non seulement la moindre falsification constituerait un grave abus de confiance à l'égard du lecteur, mais on ne peut admettre ni réticence, ni exagérations. Mais par-delà cette sincérité absolue, demandera-t-on à l'historien l'impartialité ? C'est-à-dire, après avoir exposé ce qu'il croit être la vérité historique, devra-t-il s'interdire de prendre parti pour l'une ou l'autre des thèses exposées par les hommes dont il fait l'histoire ? Il est difficilement contestable qu'il vaut mieux, en tant qu'historien, s'abstenir de juger des faits ...»

P. HARSIN, *Comment on écrit l'histoire*, 7e éd., Liège, Thone, 1964, pp. 139-141.

Au terme de ce premier classement, il apparaît le plus souvent que **certaines questions demeurent sans réponse**. Force est alors de combler les lacunes par le raisonnement. Celui-ci, qu'il faut manier avec prudence, est de plusieurs types.

- Le **raisonnement par analogie**, par exemple, complète la connaissance d'un fait en s'inspirant de situations analogues, contemporaines ou non, mieux connues.
- Le **raisonnement par conjecture** conclut à l'existence d'un fait non attesté parce que toutes les causes en sont réunies.
- Le **raisonnement par hypothèse** est un ultime recours, lorsque tous les autres arguments sont épuisés.

Une fois les données classées et les lacunes comblées, il reste enfin à tout assembler en vue d'expliquer la réalité. Car le chercheur ne se limite pas à décrire celle-ci. Il désire la **rendre intelligible**. Pour cela, il recherche les relations entre les faits, les liens de causalité qui les unissent.

Il procède avec **sincérité et impartialité**. Un chercheur même scrupuleux, en effet, n'est pas à l'abri d'affirmations partisans inconscientes ou d'appréciations subjectives. Il doit donc s'imposer une déontologie très stricte.

PRÉPARER DES DOCUMENTS POUR LA CLASSE

□ Reproduire des textes

■ Des textes adaptés

Tout document textuel exploité en classe doit être adapté à l'âge et aux facultés intellectuelles du public auquel il s'adresse. Il n'est pas acceptable, sauf intention pédagogique délibérée, de mettre entre les mains des élèves des textes à l'état brut. Un texte destiné à de jeunes élèves sera naturellement **plus simple, plus concret et plus descriptif** qu'un texte destiné à des élèves plus âgés. Ce n'est qu'avec les aînés que l'on pourra faire usage de textes abstraits, complexes, explicatifs.

■ Des textes substantiels

Simplicité ne veut pas dire indigence. Un bon document textuel est substantiel. Pour exercer leur facultés intellectuelles, les élèves ont besoin d'avoir sous les yeux **des matériaux documentaires d'une certaine densité**. Il faut absolument proscrire les extraits de deux ou trois lignes ou les suites de courts extraits contenant chacun une seule idée. Le but implicite est alors de faire épingler par les élèves les éléments constitutifs du contenu de la leçon. Une telle pratique ne forme pas l'intelligence. Elle fait de la connaissance un inventaire de notions.

■ Des textes ni trop longs ni trop nombreux

Un texte substantiel n'est pas forcément un texte long. Les textes exploités en classe ne doivent être **ni trop longs, ni trop nombreux**. Une bonne leçon se structure souvent autour d'un ou deux extraits d'un document-cible, guère plus. Sauf texte très narratif, ces extraits ne dépassent pas dix à quinze lignes. Les professeurs savent en effet qu'il faut beaucoup de temps pour apprendre aux élèves à lire intelligemment un texte, à approfondir sa compréhension, à en retirer la substance.

■ Des textes dactylographiés et photocopiés

Faut-il dire que pour exploiter utilement un texte en classe, il est indispensable que les élèves l'aient sous les yeux ? Il s'agit donc de dactylographier et de photocopier les documents textuels. Il s'agit aussi de **mettre ces textes en page avec le plus grand de soin**. Il est inadmissible, à l'âge de la publication assistée par ordinateur, des imprimantes jet d'encre ou laser, du photocopieur, de fournir à ses élèves des matériaux documentaires mis en page n'importe comment, sans cohérence logique, sans titre, sans référence, collés de travers, portant des mentions manuscrites, etc.

«... Notre choix se portera [...] sur des textes relativement courts. Il n'est pas possible dans les classes inférieures d'examiner de longs documents qui nécessitent un préambule et de multiples explications. Ne perdons pas de vue que nos jeunes élèves lisent lentement [...] ; n'oublions pas qu'il y a toujours plusieurs mots à expliquer du vocabulaire [...] même [...] courant. Qu'il me suffise d'attirer l'attention sur le fait qu'il y aura toujours lieu d'expliquer le genre et la portée du texte [...], de dire aussi quelques mots de l'auteur du texte même s'il nous paraît bien connu. Nous présenterons donc des extraits de textes, éventuellement traduits et modernisés, des fragments débarrassés d'un habillage inutile, sans toutefois verser dans une réduction excessive qui enlèverait au document sa saveur ou encore sa vérité, car un contexte est souvent indispensable pour respecter la pensée de l'auteur [...]

Nous donnerons aussi la préférence à des textes substantiels. Un texte substantiel est celui qui est riche d'idées ou de faits, se prêtant à un effort d'analyse, émaillé de considérations qui permettent des comparaisons ou le rappel des connaissances acquises ...»

L. GOTHIER, *Les textes historiques dans l'enseignement moyen du degré inférieur, dans Histoire et Enseignement*, 11-12e année, Bruxelles, 1961-1962, pp. 10-11.

« Toiletter » un document écrit

Peu de textes sont utilisables en classe à l'état brut, sans simplifications de fond et de forme. Il importe donc, lorsqu'on veut exploiter un texte avec des élèves, surtout les jeunes d'entre eux, de le lire attentivement pour en éliminer les passages superflus et en adapter éventuellement le vocabulaire.

Voici un texte à l'état brut, tel qu'on le trouve dans un recueil de documents, et sa version (très) simplifiée à l'usage d'une classe de fin d'école primaire ou début d'école secondaire. Ce texte concerne la « légende des rois fainéants », justification du remplacement de la monarchie mérovingienne par la monarchie carolingienne.

Texte de la traduction savante de Louis Halphen, extrait d'un recueil de documents à usage didactique.

«... La famille des Mérovingiens, dans laquelle les Francs avaient coutume de choisir leurs rois, est réputée avoir régné jusqu'à Childéric qui, sur l'ordre du pontife romain Étienne fut déposé, eut les cheveux tondus et fut enfermé dans un monastère. Mais, si elle semble en effet n'avoir fini qu'avec lui, elle avait depuis longtemps déjà perdu toute vigueur et ne se distinguait plus que par ce vain titre de roi. La fortune et la puissance publiques étaient aux mains des chefs de sa maison qu'on appelait maires du palais et à qui appartenait le pouvoir suprême.

Le roi n'avait plus, en dehors de son titre, que la satisfaction de siéger sur son trône, avec sa longue chevelure et sa barbe pendante, d'y faire figure de souverain, d'y donner audience aux ambassadeurs des divers pays et de les charger, quand ils s'en retournaient, de transmettre en son nom les réponses qu'on lui avait suggérées ou même dictées. Sauf ce titre royal, devenu inutile, et les précaires moyens d'existence que lui accordait à sa guise le maire du palais, il ne possédait en propre qu'un unique domaine, de très faible rapport, avec une maison et quelques serviteurs, en petit nombre, à sa disposition pour lui fournir le nécessaire. Quand il avait à se déplacer, il montait dans une voiture attelée de bœufs, qu'un bouvier conduisait, à la mode rustique : c'est dans cet équipage qu'il avait coutume d'aller au palais, de se rendre à l'assemblée publique de son peuple réunie annuellement pour traiter les affaires du royaume et de regagner ensuite sa demeure. L'administration et toutes les décisions et mesures à prendre, tant à l'intérieur qu'au dehors, étaient du ressort exclusif du maire du palais ...»

ÉGINHARD, *Vie de Charlemagne*, 1, trad. L. HALPHEN, cité par M. MOLLAT, R. VAN SANTBERGEN, *Le Moyen Âge*, dans *Recueils de textes d'histoire*, sous la dir. de L. GOTHIER et A. TROUX, t. II, Dessain, Liège-Paris, 1961, p. 23.

Version simplifiée par suppression des passages moins utiles et par adaptation du vocabulaire.

«... La famille des Mérovingiens [...] avait depuis longtemps déjà perdu toute vigueur [...]. Le pouvoir appartenait aux chefs de sa maison qu'on appelait maires du palais.

Le roi n'avait plus [...] que la satisfaction de siéger sur son trône [...], d'y faire figure de souverain, d'y donner audience aux ambassadeurs des divers pays et de les charger [...] de transmettre [...] les réponses qu'on lui avait suggérées ou même dictées. [...] L'administration et toutes les décisions et mesures à prendre, tant à l'intérieur qu'au dehors, [dépendaient exclusivement] du maire palais ...»

ÉGINHARD, *Vie de Charlemagne*, 1, trad. L. HALPHEN, cité par M. MOLLAT, R. VAN SANTBERGEN, *Le Moyen Âge*, dans *Recueils de textes d'histoire*, sous la dir. de L. GOTHIER et A. TROUX, t. II, Dessain, Liège-Paris, 1961, p. 23.

■ Des textes toilettés

Le professeur doit absolument dactylographier lui-même ses textes, ne pas les photocopier à l'état brut. C'est l'occasion d'y opérer des simplifications, d'y **éliminer les passages superflus et ceux qui risquent de poser d'inutiles problèmes de compréhension**. C'est l'occasion aussi d'adapter le vocabulaire. Certains mots peuvent en effet rebuter les élèves alors que leurs synonymes sont connus. Il n'y a aucune contre-indication à opérer ces simplifications, pour autant bien sûr qu'elles n'altèrent pas le sens et la véracité du document.

Bien entendu, les textes en langue morte ou en langue étrangère seront traduits, sauf si l'on désire, avec des élèves plus âgés, goûter les nuances du texte originel. Un moyen intermédiaire consiste à fournir l'original doublé de sa traduction.

Cette dactylographie personnelle a un autre avantage encore, celui d'imposer une lecture attentive et approfondie du document. Il faut absolument se défier de l'abus de photocopies. La tendance est aujourd'hui, pour gagner du temps, à photocopier les textes dans les livres puis à les découper et à en faire des collages qui sont photocopiés à leur tour. Cette politique « des ciseaux et du pot de colle » aboutit presque toujours à la production de montages hétéroclites, désordonnés, mal lisibles, qui encouragent chez les élèves la confusion logique et le manque de soin. De plus, photocopier un texte et le livrer aux élèves à l'état brut entraîne généralement chez le professeur une lecture préparatoire superficielle qui conduit, fatalement, à une exploitation rudimentaire ou médiocre. Au contraire, « **réécrire** » **un texte dans un but didactique** stimule la perspicacité, permet de mieux percevoir les concepts qui nécessiteront une explication et d'élaborer déjà mentalement les questions qui guideront les élèves dans l'exploitation du document.

■ Des textes soigneusement mis en page

Les passages supprimés dans un document textuel sont toujours remplacés par le signe « [...] ». Les simplifications de vocabulaire peuvent adroitement se faire en indiquant le sens du mot entre crochets. Les explications contextuelles figureront dans un paragraphe d'introduction ou sous la forme de notes en bas de page.

Le document est toujours muni de sa **référence bibliographique**. Celle-ci est double, elle précise l'identité du texte et elle indique sa provenance en tant que document édité.

On n'insistera jamais assez sur la nécessité de mettre entre les mains des élèves **des feuillets documentaires attrayants et nets**. L'intelligence et le bon sens sont rétifs à une présentation dénuée de titres, de notices introductives, de notes explicatives, éventuellement de pistes d'exploitation.

Reproduire des images

Tout ce qui vient d'être dit des textes vaut également pour les images et pour les autres documents non écrits.

■ Des images soigneusement reproduites

Les élèves doivent avoir sous les yeux des copies d'une **qualité technique irréprochable**. Il existe actuellement des machines capables de photocopier ou d'imprimer les images, même en couleur, de façon correcte et pour un prix raisonnable.

À défaut, il est possible de « transcrire » les traces iconographiques ou matérielles sous la forme de **dessin au trait, par décalque**. Cette technique, employée au temps où la photographie n'existait pas, est un peu à l'image ce que la traduction est au texte. La trace iconographique, ou même matérielle, est ramenée à ses lignes élémentaires, plus lisibles par les élèves. Il ne faut pas être grand dessinateur pour réaliser des calques de bonne qualité et très évocateurs. Par souci de vérité scientifique, il est cependant utile d'exploiter l'image au trait conjointement avec la projection de l'original.

LE POINT DE VUE DU SPÉCIALISTE

Exploiter des documents en classe, et notamment des textes historiques, pose un problème de validité de la méthode mise en oeuvre. Est-il possible, avec des élèves, d'avoir un rapport à la trace semblable à celui de l'historien professionnel ?

«... La plupart des documents offrent un aspect particulier, défini par un contenu seul important pour ceux qui les firent, et un aspect générique, les rattachant à un ensemble, à une civilisation. L'explication, remontant de l'un à l'autre, passe de l'événement au structural, du fragmentaire au général, de l'analytique au synthétique. La valeur du document tient cette fois au commentateur, à sa culture historique, à sa capacité de discerner une certaine permanence sous le particulier, de dénoncer les survivances et les anticipations, de signaler les clauses de style et leur portée. Il n'en reste pas moins que la pédagogie déborde le document, elle procède d'abord et surtout de la qualité scientifique du professeur [...]

L'honnêteté exige finalement l'aveu de l'artifice. À aucun prix, il ne faudrait laisser croire à ceux qui participent à tels exercices qu'ils viennent de redécouvrir l'histoire et ses méthodes, qu'ils ont fait acte de chercheurs et d'historiens. Il serait trop facile de les abuser, de les flatter, en leur donnant l'illusion qu'en quelques heures, avec quelques pièces, sans culture préalable comme sans recours aux sciences auxiliaires, on peut écrire l'histoire. Ce serait prestidigitations et non pédagogie, caricature de l'histoire et non initiation. Si de tels exercices sont formateurs, c'est bien parce que le professeur est lui-même averti et informé, qu'il connaît les travaux des historiens, leurs méthodes, leurs conclusions et leurs incertitudes, et parce qu'il a spécialement étudié son dossier ...»

M. REINHARD, *Remarques sur les méthodes d'utilisation des documents écrits et figurés dans l'enseignement de l'histoire*, dans *Histoire et Enseignement*, Bruxelles, pp. 44-45.

Dans cette perspective, quelle est l'efficacité réelle de la méthode dite de la « redécouverte » pratiquée dans l'enseignement de l'histoire depuis bien longtemps ?

«... Mais il convient aussi de s'interroger sur les effets négatifs de la méthode [...] La démarche de re-construction du passé à partir de documents propres à telle ou telle époque peut être ambiguë. L'enseignant n'attend-il pas que l'élève « découvre » ce qui ne peut s'établir que par la connaissance d'éléments supplémentaires, et précisément ceux qui, avant, étaient enseignés « d'en haut » ? Comment faire comprendre la notion d'État moderne à partir de textes définissant les pouvoirs de Louis XIV ? Le pittoresque risque fort, dans ce cas, de revenir au grand galop. Ou l'exercice de synthèse qui relève des cours de Français [...] En fait, la critique des textes comme l'exposé synthétique de l'ancienne méthode, peut être la meilleure et la pire des choses. À moins qu'on ne recoure pour une période donnée à un nombre considérable de textes. Mais en a-t-on le temps avec ce qui est laissé à l'Histoire dans les programmes actuels ? [...] Un travail de confrontation de sources ne se fait bien que dans une bibliothèque où les ouvrages doivent être confrontés simultanément. Où cela se pratique-t-il et à quelles heures de la journée ? Ce qu'il faut craindre de l'ensemble du système c'est qu'il comporte bien des artifices. Ce qu'il faut craindre aussi, c'est que excellent dans son rendement s'il est pratiqué par des professeurs excellents, il donne des résultats plus faibles quand l'enseignant n'est pas exceptionnel ...»

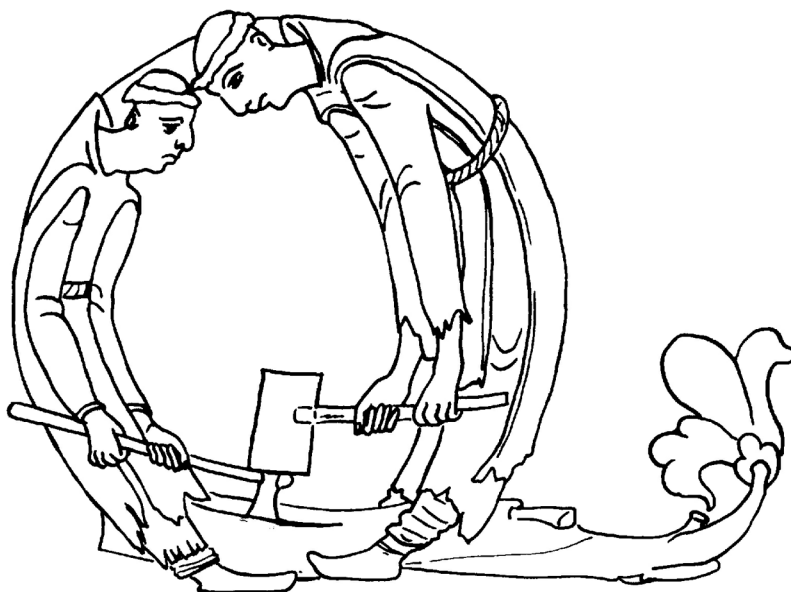
R. DEVLEESHOUWER, *L'enseignement de l'histoire aujourd'hui*, dans *Histoire et Enseignement*, Bruxelles, 1977, pp. 5-8.

« Toiletter » un document non écrit

Il n'est pas toujours possible, sauf moyennant des frais, de fournir de bonnes reproductions de certains documents iconographiques. Plutôt que de mettre sous les yeux des élèves des photocopies médiocres, mieux vaut alors recourir à des dessins au trait. On peut soit réaliser ceux-ci soi-même, soit se les procurer dans des ouvrages anciens. Voici un exemple d'original et de copie au trait.



Moines bûcherons. Lettrine Q. Grégoire le Grand, *Moralia in Job*, Citeaux, début du XIIe siècle. Bibliothèque municipale, Dijon (manuscrit 170, folio 59). Photographie La Goélette, 1988.



Dessin (d'Anne Decoster) réalisé par décalque à partir de la photographie ci-dessus.

Un dessin rigoureusement inspiré par la réalité n'altère pas celle-ci. Au contraire, en la dépouillant, il en simplifie la lecture.

Une technique consiste à travailler avec des **transparents de rétroprojecteur**. Le professeur décompose l'image en ses éléments constitutifs puis la recompose en classe par superposition de transparents. Précisons toutefois qu'un rétroprojecteur ne s'utilise pas comme un projecteur de diapositives. Le transparent permet de donner du dynamisme à la lecture d'une image statique. Il ne se substitue pas à une diapositive.

■ Des images projetées

Il est recommandé de projeter les images à l'aide d'un épiscopes (projecteur d'images opaques) ou – ce qui est mieux – à l'aide d'un diascope (projecteur d'images transparentes).

L'image projetée assure la convergence des regards, et donc des esprits. Encore faut-il qu'elle soit assez grande. Il ne sert à rien de projeter une image trop petite. Mais, ce qu'il importe d'éviter à tout prix, c'est d'effectuer la projection dans des conditions matérielles déplorable, qui rendent l'image grotesque et suscitent les moqueries des élèves, par exemple dans une classe dépourvue de tentures et baignée de soleil ou en utilisant comme écran un pan de mur éventuellement décoré d'affiches, etc.

Les progrès actuels en matière de production et de traitement informatiques de l'image modifient les façons de faire. L'usage conjoint de logiciels du type PowerPoint et de **projecteurs numériques** automatise des opérations qui se réalisaient autrefois à la main, ce qui constitue un appréciable gain de temps.

■ Des images exploitées avec rigueur

Bien sûr, l'image est exploitée avec la même rigueur que le texte. Elle ne sert pas de simple illustration au discours magistral. Dans cette perspective, il est contre-indiqué de faire circuler l'image de main en main. Comment mener une exploitation systématique dans de telles conditions ? L'image n'est alors qu'une illustration fugace des propos du maître.

Il faut dénoncer aussi cette pratique qui consiste à rassembler la documentation picturale en une seule séance de projection, conclusion d'une période plus ou moins longue d'exposés magistraux, récompense accordée aux classes disciplinées. **L'image doit intervenir dans la leçon au moment opportun et alimenter le travail des élèves**. Cela suppose évidemment un minimum d'équipement : écran et projecteur disponibles, occultation rapide et facile du local, etc.

EXPLOITER DIDACTIQUEMENT DES DOCUMENTS

Voyons comment transposer les règles de la critique historique à l'exploitation didactique des documents.

□ Poser la problématique

Poser la problématique, c'est définir les questions auxquelles l'exploitation du document va tenter de répondre. Sans questionnement initial, il est impossible de formuler de façon perspicace les consignes de travail adressées aux élèves et de tirer utilement parti des documents.

■ Toujours partir du présent

On n'étudie pas un document sans un but précis. Ce but est double. Il vise à la fois les **savoirs factuels** (les données contenues dans le document) et les **savoirs instrumentaux** (la manière d'exploiter le document). Il s'agit, sur un ou plusieurs points précis, de **trouver** réponse aux questions que pose la compréhension des conditions de vie des hommes et des femmes d'aujourd'hui. Il s'agit, en même temps, d'apprendre à maîtriser « compétences » et « savoir-faire ».

Lorsqu'on étudie le plan ancien d'une ville, c'est pour mieux comprendre, par exemple, la topographie actuelle de cette ville, l'origine de son réseau de voies de circulation, les phases de son développement, la manière dont se sont formés les différents quartiers, etc. C'est aussi pour initier les élèves à la lecture des plans urbains actuels et anciens, pour leur apprendre à collationner ces plans, etc. Cette démarche méthodologique est, en principe, un élément d'une « tâche » plus complexe : réaliser, par exemple, un panneau mural mettant en évidence sur le plan actuel de la ville les structures héritées du passé.

■ Bien connaître le présent

Pour travailler de la sorte, il faut acquérir le réflexe de toujours partir de l'analyse d'une situation présente. Dans l'exemple ci-dessus, l'amorce de la séquence d'enseignement est l'observation de la topographie actuelle de la ville. Un tel point de départ suppose donc une bonne connaissance du présent. Comment, par exemple, étudier correctement le monde rural dans le passé si l'on ignore les soucis quotidiens des agriculteurs d'aujourd'hui ? Comment aborder de façon pertinente le milieu monastique médiéval en ne sachant rien de la vie actuelle dans un monastère ? Il faut insister sur la nécessité, pour un professeur d'histoire, de se doter d'une bonne connaissance du monde dans lequel il vit, d'**être attentif à l'actualité sous ses diverses formes**. C'est en fonction de cette culture générale qu'il lui est possible de définir de bonnes « situations-problèmes » de départ, de déterminer les savoirs

utiles aux élèves, de réunir un matériel documentaire approprié et d'en faire usage avec discernement.

Une précision encore. Le vocable « situation-problème » qu'emploient les pédagogues pour souligner l'importance d'un enseignement fondé sur le questionnement ne veut pas dire, en histoire, « situation qui fait problème ». Il ne s'agit pas de construire les leçons autour de questions controversées comme, par exemple, la Querelle des Investitures, le Procès de Galilée, l'Affaire Dreyfus, etc.

□ Identifier

Identifier, c'est mettre le document « en contexte », préciser qui il est. Quand on décroche le téléphone, savoir à qui on a affaire est essentiel, car on ne se comporte pas de la même manière lorsqu'on parle à son directeur, à un collègue, à un parent d'élève, à un élève. De même, si l'on ignore l'identité d'un document, on prend le risque de commettre des maladresses dans le dialogue qu'on engage avec lui.

■ Faire les présentations

C'est au professeur qu'il incombe de faire les présentations. Il ne faut pas jouer aux devinettes et demander aux élèves des choses qu'ils ne peuvent pas connaître. Voici quelques-unes des questions à avoir à l'esprit au moment de la présentation.

- De quand date le document ?
- D'où provient-il ?
- Qui en est l'auteur ?
- Qui en est le destinataire ?
- Dans quelles circonstances le document a-t-il été produit ?
- Pour quelles raisons ?
- Quelle est la nature de ce document ? À quel genre appartient-il ?

L'objectif est de cerner la personnalité d'un témoin, d'esquisser le milieu matériel et mental dans lequel il a conçu son témoignage, d'évoquer les éléments qui ont pu influencer sa façon de rapporter les faits, etc. Les élèves doivent apprendre, en toutes circonstances, à n'accepter les propos d'un témoin qu'à condition de **savoir qui il est exactement**. Cette phase de l'exploitation du document est réellement capitale. La compréhension d'un témoignage historique dépend de la capacité à bien l'identifier. Comment, par exemple, jauger sa fiabilité si l'on est ignorant des circonstances de sa production ? Les *Évangiles* ont été rédigés plusieurs décennies après la mort de Jésus par des auteurs dont le souci premier était l'édification et la formation doctrinale des communautés chrétiennes naissantes. Si l'on ignore cela et qu'on considère les textes comme des écrits biographiques, on risque fort de se tromper lourdement dans leur interprétation.

Il faut donc prendre le temps de bien mettre le document « en situation », de **faire revivre l'auteur**, de restituer l'ambiance matérielle, sociale et culturelle de l'époque à laquelle appartient le témoignage. Identifier un document n'est pas une formalité à expédier.

L'identification d'un document inédit, puisé par exemple dans des archives locales ou personnelles, est évidemment plus malaisée que l'identification d'un document édité, accompagné d'une notice biographique et de commentaires, mais c'est souvent l'occasion de mettre les élèves **en contact direct avec des originaux** et ainsi de leur apprendre les rudiments de la « critique d'authenticité ou de provenance ». Voici une vieille carte postale illustrée par une vue paysagère urbaine. Le lieu est indiqué en légende, mais la date est

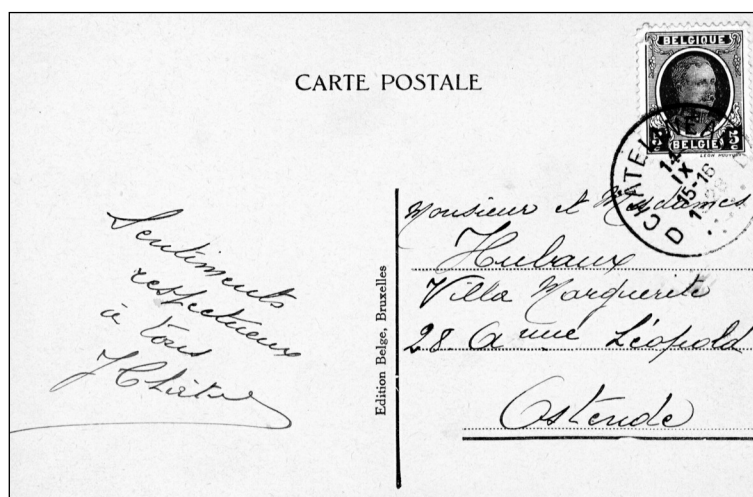
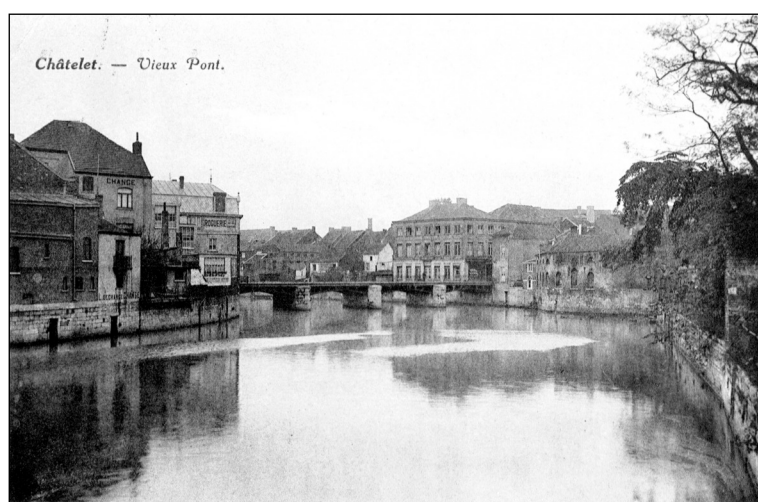
Distinguer les caractéristiques de forme et de fond d'un document historique

Toute trace historique comporte des caractéristiques de forme (support, encre, écriture, signes d'authentification, etc.) et des caractéristiques de fond (langue et expressions employées, événements décrits, personnages cités, etc.). L'analyse de ces caractéristiques sert notamment à déterminer l'authenticité ou la provenance de la trace (lieu, date, auteur, destinataire, raison d'être, etc.).

Forme : toutes les mentions imprimées qui figurent au recto ou au verso de la carte, qui servent de légende à l'image ou qui identifient l'éditeur et l'imprimeur.

Forme : l'illustration en tant qu'elle décore la carte. Le contenu, quant à lui, relève davantage des caractéristiques de fond.

Fond : le contenu de l'image, c'est-à-dire ce qu'on y voit (ici les bords de Sambre à Châtelet dans les années 1920).



Fond : toutes les mentions manuscrites, l'adresse du destinataire, le mot de l'expéditeur. Le type d'écriture appartient toutefois aux caractéristiques de forme.

Forme : le support, c'est-à-dire le carton sur lequel est imprimée l'image, son format, sa matière, son découpage, etc.

Forme : le timbre (celui-ci comporte lui-même des caractéristiques de fond et de forme) et la marque postale (ici Châtelineau, levée du 14 août 1928 à 15-16 h.).

inconnue. Il faut s'aider des caractéristiques de forme et de fond du document pour le situer approximativement dans le temps. La manière de fabriquer les cartes postales, leurs dimensions, leur coloration, etc. ont varié au cours des années. Il est donc assez facile d'établir une « fourchette » chronologique. Le contenu de l'image est également une source de renseignements : vêtements des personnes, types de véhicules, modes d'éclairage, etc. Les mentions manuscrites doivent aussi retenir l'attention : l'expéditeur et le destinataire sont peut-être connus et les circonstances de l'envoi peut-être identifiables...

■ Établir la typologie

Une donnée souvent négligée lors de l'exploitation didactique d'un document est celle de la nature de celui-ci. Or, il est très important de **savoir à quel genre il appartient**. Tous les documents iconographiques ne s'étudient pas de la même manière : une gravure n'est pas une photographie, une caricature n'est pas une fresque. Il en va de même des textes : un décret n'est pas un article de presse, un extrait de roman n'est pas un compte rendu de réunion, etc. Leurs conditions de production sont très différentes. Un témoignage dont l'analyse typologique est négligée a beaucoup de chances d'être mal interprété et sa crédibilité mal évaluée. Avant l'époque des impressionnistes, dans la deuxième moitié du XIXe siècle, la peinture de paysage et la peinture de genre étaient réalisées en atelier. Il importe donc de ne pas les étudier comme des ancêtres de la photographie paysagère ou ethnologique.

■ Déterminer l'originalité du témoin

Il est nécessaire aussi de savoir si l'auteur du document a effectivement vécu les faits qu'il relate, s'il en était contemporain et s'il était sur place, ou si, au contraire, il a **appris l'existence des faits par un intermédiaire**. On a l'habitude, par exemple, de considérer que Marco Polo, dans son *Livre des merveilles*, fait le récit de son périple en Chine au XIIIe siècle. Certains historiens se demandent cependant s'il n'a pas mis par écrit les souvenirs d'un compagnon de cellule rencontré alors qu'il était prisonnier à Gênes. Dans le premier cas, Marco Polo est témoin direct, dans le deuxième cas, témoin indirect. Cela a évidemment une incidence sur la manière dont il faut lire son œuvre, sans pour autant diminuer l'intérêt de celle-ci

□ Comprendre

Comprendre, c'est interpréter correctement le contenu du document, savoir « lire entre les lignes », voir au-delà des apparences, entendre ce qui se cache derrière le discours convenu.

■ Saisir le sens premier

Tous les éléments obscurs et tous ceux dont le sens est litigieux doivent **faire l'objet d'une explication**. Cette phase est conduite par le professeur aussi longtemps que les élèves n'en ont pas acquis la technique. C'est le professeur qui conduit l'écoute d'une séquence audio ou vidéo, qui arrête le son ou l'image au moment opportun pour fixer une donnée ou la commenter brièvement. C'est le professeur qui dirige l'observation d'une image, pointant du doigt les éléments à observer, s'assurant par des questions précises que les élèves ont bien vu tel détail. C'est le professeur qui effectue la première lecture d'un texte, soulignant déjà l'essentiel par ses intonations, ses silences, son rythme. C'est lui qui en assure la compréhension approfondie en

s'arrêtant à chaque mot, expression, allusion, sous-entendu qui méritent un commentaire.

Un autre réflexe à acquérir est celui **de la lecture répétée et de l'observation durable**. On ne saisit pas la portée d'un texte par une seule lecture. Une image ne dévoile sa richesse qu'à condition de « l'observer sous tous les angles ». Un objet n'évoque rien tant qu'on y jette un regard superficiel. Il faut du temps pour exploiter correctement un témoignage. Cela implique de ne pas multiplier les documents au cours d'une même leçon, pour ne pas devoir les parcourir au pas de charge.

Une dernière remarque. Pour définir correctement la signification d'un texte, d'une image, d'un souvenir, etc., une première attitude s'impose : **bannir tout préjugé à l'égard du témoin**. Si l'on désire bien comprendre ce qu'a été la guerre froide, de 1947 à 1989, et l'aborder de manière impartiale, il est indispensable, en parcourant les documents d'époque, de se rappeler la russophobie ambiante dans le monde occidental et d'analyser l'attitude soviétique sans le filtre de l'atlantisme.

■ Saisir le sens réel

Au-delà du **sens apparent ou littéral** d'un document, il y a généralement un sens réel : qu'est-ce que l'auteur a voulu dire, qu'est-ce que l'artiste a voulu exprimer ? La perception du sens réel d'un témoignage suppose une solide culture générale. L'iconographie d'un portail gothique, par exemple, demeure lettre morte sans une bonne connaissance de la Bible.

□ Analyser

Analyser, c'est circonscrire et prélever dans le document **les données qui répondent aux questions** posées au départ de la recherche. Et rien de plus... Cette règle ne souffre aucune exception. Il faut que les élèves apprennent à ne pas tout collecter. Une démarche réellement analytique discerne les données essentielles et les données accessoires. Elle tient compte aussi des relations qui existent entre les données. Elle structure celles-ci de façon logique, pour en souligner le sens et la portée.

□ Évaluer la fiabilité

Évaluer la fiabilité, c'est apprécier le **degré de confiance à accorder au document et à son contenu**. De même que l'identification du document est souvent négligée dans les leçons, il est rare que la fiabilité et la validité des données retiennent longuement l'attention.

■ Critiquer

Le document donne-t-il un reflet correct de la réalité étudiée ? Il s'agit ici de douter systématiquement du témoin et de se méfier de sa propre crédulité. Pour cela, le document est abordé sous trois angles.

- La **compétence**. Quelle est la **capacité du témoin à bien observer** et à bien décrire les faits qu'il relate ? Durant la guerre du Liban, dans les années 1970-1980, un journaliste témoignait à la télévision des combats auxquels il avait assisté en direct : « Des gens cachés dans des bâtiments en ruine, disait-il, tiraient sur des gens cachés dans d'autres bâtiments en ruine et nous, au milieu des tirs, nous

Exploiter didactiquement un document écrit

Voici, à titre d'exemple, une transposition didactique des règles d'exploitation scientifique d'un document textuel. On voudra bien tenir compte qu'il s'agit d'une démarche-type à laquelle il est permis d'apporter de multiples variantes pourvu que les principales étapes soient respectées.

Le document

«... La famille des Mérovingiens [...] avait depuis longtemps déjà perdu toute vigueur [...]. Le pouvoir appartenait aux chefs de sa maison qu'on appelait maires du palais. Le roi n'avait plus [...] que la satisfaction de siéger sur son trône [...], d'y faire figure de souverain, d'y donner audience aux ambassadeurs des divers pays et de les charger [...] de transmettre [...] les réponses qu'on lui avait suggérées ou même dictées. [...] L'administration et toutes les décisions et mesures à prendre, tant à l'intérieur qu'au dehors, [dépendaient exclusivement] du maire palais ...»

ÉGINHARD, *Vie de Charlemagne*, 1, trad. L. HALPHEN, cité par M. MOLLAT, R. VAN SANTBERGEN, *Le Moyen Âge*, dans *Recueils de textes d'histoire*, sous la dir. de L. GOTHIER et A. TROUX, t. II, Dessain, Liège-Paris, 1961, p. 23.

Poser la problématique

Que se passe-t-il lorsque, dans une société quelconque, le pouvoir manifeste des signes de faiblesse, lorsque les autorités en place cessent d'être perçues comme efficaces ? Dans les régimes démocratiques, on fera sans doute appel au verdict des urnes. Dans les régimes autoritaires, on parlera probablement de révolution si la population tente de renverser le pouvoir en place, de coup d'État si les dirigeants sont simplement destitués et remplacés par d'autres, ou encore de putsch si ce sont des militaires qui s'emparent de l'autorité publique.

Qu'en était-il chez nous autrefois, au temps du pouvoir impérial ou royal ? Prenons l'exemple du remplacement des rois mérovingiens par leurs proches collaborateurs carolingiens.

Identifier

Il s'agit de réunir les données qui aident à bien interpréter le témoignage. Attention au piège de l'encyclopédisme et des détails inutiles.

Éginhard (775-840), biographe de Charlemagne, est son contemporain. Il vit parmi les lettrés de la cour impériale à partir de 791 ou 792. Sans être un familier de Charlemagne, il a l'occasion de voir vivre celui-ci, alors au faite de son pouvoir, pendant plus de 20 ans. Sa *Vita Caroli Magni* (*Vie de Charlemagne*) est rédigée vers 830, soit une quinzaine d'années après la mort de l'empereur. Éginhard s'est alors retiré dans le monastère qu'il a fondé à Seligenstadt, en Rhénanie. Il a abandonné son rôle de conseiller de Louis le Pieux, successeur de Charlemagne, préférant ne pas être mêlé aux querelles qui commencent à opposer le roi à ses fils et qui débouchera – comme on le sait – sur le partage de l'Empire en 843. Éginhard profite de ces circonstances pour rédiger sa biographie de Charlemagne, désireux de mettre en valeur la sagesse du vieux roi qui, selon lui, avait pris soin de faire régner la concorde dans sa famille comme dans son royaume, pour le bien de tous.

Il faut donc tenir compte des circonstances dans lesquelles cette œuvre est conçue ainsi que de la partialité dont fait preuve son auteur. Éginhard, au reste, ne se cache pas d'avoir voulu écrire un panégyrique de Charlemagne. Aussi s'efforce-t-il de taire ou d'excuser les aspects négatifs du règne, de souligner la sagesse, le courage, la générosité de son modèle.

Pour rédiger sa biographie, Éginhard s'inspire de *La vie des douze Césars* de Suétone (70-122), biographe des empereurs romains du premier siècle. Grâce à cela, son texte est d'une qualité

littéraire qui dépasse celle de la plupart des écrits de son temps, mais les emprunts et les exagérations sont nombreux et doivent inciter à une lecture prudente. On sait, par exemple, qu'Éginhard a consulté les archives de Charlemagne. La confrontation de son texte avec les originaux montre cependant que le biographe commet de nombreuses erreurs d'interprétation et n'hésite pas à prendre des libertés avec les sources.

L'extrait cité concerne le déclin de l'autorité des souverains mérovingiens et la prise de pouvoir par leurs plus proches collaborateurs : les maires du palais. Le tableau, très imagé, politiquement orienté, est moins utile pour cerner la réalité des faits que pour dégager un climat politique et mettre en évidence les arguments utilisés pour justifier l'usurpation.

Comprendre

Divers termes ou allusions historiques doivent être explicités. On s'est volontairement limité à poser les questions pour faire saisir l'importance de la tâche et la nécessité d'une solide culture générale.

- Les Mérovingiens. De qui s'agit-il exactement ? Les élèves les ont-ils déjà étudiés ? Dans l'affirmative, un rappel s'impose. Dans la négative, le professeur doit donner une information préalable.
- Depuis longtemps. C'est-à-dire ? (localisation dans le temps).
- Les chefs de sa maison. Que veut dire ici le mot maison ? Qui désigne-t-on par chefs de sa maison ? Quel rôle ceux-ci jouent-ils au départ ? Comment et pourquoi sont-ils en train d'usurper le pouvoir de leurs maîtres ?
- Maires du palais. Quel est ici le sens précis du mot maires et du mot palais ?
- La satisfaction de siéger sur son trône, d'y faire figure de souverain. Expressions imagées à expliquer.
- Divers pays. C'est-à-dire ? (Localisation dans l'espace).
- Suggérées ou dictées. Par qui ? Pourquoi ?
- Administration. Terme qui recouvre quelle réalité concrète ?
- Décisions et mesures. De quel type ? Dans quel but ?
- À l'intérieur qu'au dehors. Politique intérieure et politique extérieure ? Ce qui veut dire quoi en pratique à cette époque ?

Analyser

L'analyse vise à extraire du document les données qu'il contient en fonction de l'objet de recherche. Il vise aussi à les mettre en valeur de façon hiérarchisée. Analyser, ce n'est pas énumérer, c'est isoler les éléments d'un tout pour mieux mettre en valeur les relations qui les unissent.

- Selon Éginhard, comment les Carolingiens s'y prennent-ils pour s'emparer du pouvoir ?
- Comment expliquer cette usurpation ? Quelle était la réalité du pouvoir des Mérovingiens à la fin du règne de leur famille ?

Évaluer la fiabilité

L'intention est d'évaluer la fiabilité du témoignage et non, bien entendu, de porter un jugement de valeur sur l'attitude des Carolingiens vis-à-vis des Mérovingiens.

- Quelle confiance peut-on accorder au témoignage d'Éginhard en ce qui concerne la prise de pouvoir des Carolingiens, compte tenu du moment où il écrit son texte, du milieu auquel il appartient, des intentions qui l'animent ?
- Dans quelles mesures une telle pratique est-elle conforme aux mœurs de l'époque ?

Synthétiser et communiquer

L'exercice de synthèse a pour but de situer le document dans son contexte historique général et d'élargir la réflexion sur le sujet.

- Comment s'est opérée la transmission du pouvoir politique des Mérovingiens aux Carolingiens ?

nous cachions pour ne pas être tués ». Il soulignait ainsi les limites de sa capacité réelle d'observation.

- L'**exactitude**. La réalité a-t-elle été correctement consignée par le témoin ? L'a-t-elle été rapidement ou tardivement, posément ou sous le coup de l'émotion, avec neutralité ou de façon engagée ? N'a-t-elle pas été **involontairement déformée** ? Lorsqu'un accrochage se produit entre deux voitures, il est probable que, dans le procès-verbal dressé par la police, les conducteurs impliqués dans l'accident n'aient pas le même point de vue que les témoins qui ont assisté à la scène et, parmi ceux-ci, qu'un automobiliste aguerri réagira sans doute différemment de quelqu'un qui n'a pas l'habitude de conduire.
- La **sincérité**. La réalité n'a-t-elle pas été **volontairement déformée** ? Le témoin n'avait-il pas intérêt à mentir, à travestir les faits, à passer certains d'entre eux sous silence ? En 1969, un ancien ministre belge a publié ses souvenirs sous le titre *Mémoires sans retouche*. Certains de ses anciens collègues ont laissé entendre que l'ouvrage pêchait par déformation de la vérité et par omission. L'un d'eux s'est même plu à dire : « Au lieu d'intituler son livre *Mémoires sans retouche*, [il] aurait dû l'appeler *Retouches sans mémoire*, mémoire au singulier. »

■ Confronter

Les renseignements fournis par un document sont d'autant plus crédibles qu'ils sont **confirmés par d'autres documents**, indépendants du premier. En classe, il est toujours recommandé de confronter les témoignages, afin que les élèves apprennent cette règle élémentaire de la rigueur scientifique. Le quartier des bords de Sambre à Châtelet est surprenant. On y trouve une rue du Pont, mais pas de pont, une rue du Déversoir, mais pas de déversoir, une rue des Gravelles, mais aucune grève, etc. Pour trouver une explication à ces anomalies, il faut mobiliser des photographies anciennes, des plans cadastraux, des témoignages oraux, des avis d'expert, etc.

Lorsque la confrontation est possible, elle peut aboutir à **trois résultats**. Les témoins sont d'accord, ils se contredisent sur des points mineurs, ils sont en désaccord. Dans ce dernier cas, il faut s'appuyer sur les arguments présents dans chaque document et se rallier à celui dont l'argumentation est la mieux étayée.

□ Synthétiser

Synthétiser, c'est **mettre en contexte les données** contenues dans les documents, replacer les éléments extraits des documents dans leur cadre historique, les rapprocher d'autres données déjà disponibles, convergentes ou divergentes. Le professeur fait ici appel aux notions déjà vues, aux concepts déjà maîtrisés, ou apporte les compléments nécessaires, notamment en communiquant, si nécessaire sous la forme d'un exposé magistral, le point de vue des experts. Tout cela en vue de **communiquer les résultats obtenus** en mettant en forme les éléments de réponse aux questions de départ.